

Société française d'histoire d'outre-mer. Revue française d'histoire d'outre-mer. 1916.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).

## REVUE

DE

**L'HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES**

---

## DOCUMENTS COLONIAUX

EXTRAITS DES

PAPIERS DE DU FRESNE

---

## I. DU FRESNE ET SES PAPIERS.

En 1910, le Ministère des Affaires Étrangères a acheté plusieurs registres, catalogués actuellement dans ses Archives, dans le fonds : *France, Mémoires et documents*, sous les n<sup>os</sup> 2128 à 2136, et ayant fait partie d'une collection de 25 volumes formée par Du Fresne qui, de 1659 à 1663, fut premier commis de Henri-Louis de Loménie de Brienne, secrétaire d'État des Affaires Étrangères en survivance, puis fut employé par Lionne et par Colbert. 24 de ces volumes étaient désignés par les lettres de l'alphabet ; le 25<sup>e</sup> comprend une table méthodique. Le Ministère a acquis cette table (formant le ms. 2136) et 8 autres registres ayant porté les lettres f, g, h, l, m, o, p, r). Les autres volumes de la collec-

tion n'étaient malheureusement pas en la possession de la personne qui a cédé aux Affaires Étrangères ces documents que l'on doit considérer comme une des sources les plus notables de l'histoire diplomatique du règne de Louis XIV.

C'est en effet le portefeuille de l'un de ces premiers commis qui furent au xvii<sup>e</sup> siècle d'incomparables collaborateurs des Ministres, parfois leurs inspirateurs, et qui à une connaissance approfondie des affaires joignaient autant d'intelligence que d'activité. Ne vivant que pour leur œuvre, ils préparaient le travail des secrétaires d'État et, en fait, dirigeaient souvent la politique extérieure, sans vouloir pour cela s'en faire accroire ni être tentés de sortir de leur rôle modeste de gardiens des traditions et des méthodes, de rédacteurs de notes et de conseillers discrets. Leurs noms, peu connus de la Cour, ignorés du public, ont été oubliés des historiens et mériteraient d'être signalés à la reconnaissance de ceux qui admirent, à juste titre, l'œuvre de l'ancienne diplomatie, à côté des noms des chefs officiels de cette diplomatie. Des documents comme les registres de Du Fresne nous permettent de constater comment ils travaillaient et nous aident à reconstituer la vie des bureaux des Affaires Étrangères à cette époque. Avec des lettres originales et des copies, ces papiers comprennent des minutes de dépêches, des extraits, des notes, des fragments d'un journal, etc., pièces datées, pour la plupart des années 1659 à 1672; quelques-unes seulement sont plus anciennes<sup>1</sup>, d'autres plus récentes, dont l'une est de 1675.

1. Notamment la copie d'une relation de la bataille de Nordlingen (1643), due à Henri de Feuquières (ms. 2129, fol. 11-13); je l'ai publiée dans le *Carnet de la Sabretache*, juin 1913, p. 364-373.

Comme on le voit, elles ne se réfèrent pas seulement à l'époque du ministère de Brienne qui dut céder en 1663 sa charge de secrétaire d'État. C'est que, dans les années qui suivent, Du Fresne fut chargé de missions diplomatiques et de travaux particuliers portant notamment sur des affaires commerciales et coloniales, ce qui explique la présence dans ses portefeuilles de documents pouvant intéresser la Société de l'histoire des colonies françaises.

Aux brèves indications que donnent sur sa vie les *Mémoires* de l'abbé Arnauld (Collection Petitot, t. XXXIV, p. 349), ceux du jeune Brienne (édition Barrière, t. II, p. 279-300), les *Lettres des Feuquières* (publiées par E. Gallois, 1845, t. I, passim ; t. II, p. 35, etc.), et l'*Histoire du Dépôt des Archives des Affaires Étrangères*, d'Armand Baschet (p. 74), j'ai pu, par l'étude de ces registres et par quelques autres recherches, ajouter des détails précis<sup>1</sup>, et tout d'abord, établir son nom. « Léonard de Mousseau, écuyer, seigneur du Fresne, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage de Loudun », c'est ainsi qu'il est désigné dans des pièces notariées<sup>2</sup>.

Il avait débuté comme secrétaire de Manassès de Pas, marquis de Feuquières, envoyé en Allemagne comme ambassadeur extraordinaire auprès des princes protestants et des généraux de l'armée suédoise (1633)<sup>3</sup>. En

1. Résumés dans : *Le marquis de Pomponne, ambassadeur et secrétaire d'État* (1911), p. 4, 304, 348, et complétés depuis lors.

2. *Cabinet des Titres, pièces originales*, vol. 2205, fol. 355 et 384 ; et vol. 2206, fol. 686.

3. Un très grand nombre de lettres du Du Fresne, ou à lui adressées, de 1633 à 1642 ont été publiées dans les *Lettres des Feuquières*. Le cardinal de Richelieu le mentionne dans une lettre du 1<sup>er</sup> octobre 1634 (*Lettres...*, t. IV, p. 620).

même temps que son secrétaire il était en quelque sorte son intendant, travaillant avec lui, portant ses messages, chargé de commissions d'ordre diplomatique, correspondant avec ses gens d'affaires, allant à Paris soutenir ses intérêts et ceux des nombreux enfants du marquis, et traité par toute la famille en ami. Il suivit dans ses campagnes Feuquières appelé au commandement d'une armée. Il assistait à la bataille de Thionville où le malheureux général fut battu et fait prisonnier par les Impériaux, le 7 juin 1639. De Metz, où les débris de l'armée s'étaient retirés, il envoyait le 14 juin, à l'abbé de Remefort, l'un des commis du secrétaire d'État Chavigny, une relation de la bataille, soucieux de justifier son maître malgré lui<sup>1</sup>.

Après la mort de Feuquières, qui succomba le 13 mars 1640 aux suites de ses blessures, son fils aîné, Isaac, qui lui succéda dans le gouvernement de Verdun, garda auprès de lui Du Fresne, qui continua à s'occuper des

1. « Il est bien vrai qu'il m'a fait entendre depuis qu'il a su que le sort des armes m'avait voulu plus épargner que je n'avais désiré moi-même, que son intention n'était pas que ses amis s'employassent à le justifier et que cette charité choquerait son esprit, au plus misérable état qu'il saurait tomber » (*Lettres des Feuquières*, t. I, p. 239). Feuquières changea ensuite d'avis. « Je ne doute pas, écrivait-il le 14 décembre à son fils aîné, que le sieur Du Fresne ne se ressouvienne particulièrement de la recommandation que je lui ai faite sur le sort dont il doit faire entendre à M. de Noyers les particularités de ce qui s'est passé au combat où j'ai été pris. Je n'ai pas jugé de moyen plus naïf pour lui faire entendre la vérité de mes actions que de lui envoyer le journal que j'ai accoutumé de faire du jour où je commence les campagnes, sur lequel ma relation sera dressée telle qu'il jugera à propos qu'elle soit donnée au public... Que Du Fresne suive ponctuellement ce que je lui ai dit et en la forme que je lui ai prescrite et qu'il voie M. de Noyers seul parce qu'en de pareilles affaires la compagnie nuit et empêche les hommes retenus comme lui de s'ouvrir » (*Ibid.*, p. 252-254).

affaires de la famille, passant son temps à solliciter auprès des ministres et de leurs commis le paiement d'appointements ou de gratifications, le remboursement de dépenses, ou d'autres grâces : toutes choses alors particulièrement compliquées et qui exigeaient d'incessantes démarches. Il se chargeait aussi de « pourvoir aux affaires de Picardie », c'est-à-dire de diriger la gestion des terres patrimoniales de Feuquières, de correspondre avec les notaires, de prescrire des poursuites contre les fermiers récalcitrants, de négocier des emprunts, etc. En juin 1647, c'est lui qui signa le contrat de mariage du marquis Isaac, dont il avait la procuration, avec Mademoiselle de Gramont. En 1656, il travaillait encore à régler les affaires des Feuquières, mais il allait être appelé à de plus intéressantes fonctions.

Il n'avait pas cessé d'entretenir des correspondances en Allemagne avec les personnages qu'il avait connus ; il traitait officieusement avec la Cour, dès 1647, les affaires d'un prince ecclésiastique qui était destiné à jouer longtemps un rôle important en Allemagne comme l'un des plus fidèles clients de la France, Jean-Philippe de Schönborn, évêque de Wurzburg depuis 1645, puis (en 1648) archevêque de Cologne, Electeur et Archichancelier de l'Empire<sup>1</sup>. Pendant plus de vingt-cinq ans, c'est Du Fresne qui, avec des emplois et des titres variés, tint en sa main tous les fils des négociations menées par le gouvernement français, sous trois ministres, avec ce prélat, et,

1. Voir B. Auerbach, *La France et le Saint-Empire romain germanique*, 1912, p. 55, 57, 60, 109 ; — Mentz, *Johann Philipp von Schönborn, Kurfürst von Mainz*, Iéna, 1899. — J. Valfrey, *Hugues de Lionne, ses ambassades en Espagne et en Allemagne*, 1881, p. 77 et suiv.

par son entremise ou d'accord avec lui, avec les autres princes allemands ; il eut, par conséquent, une part considérable à l'établissement et au maintien d'un système politique aussi glorieux qu'avantageux pour nous, qui constitue une des œuvres les plus brillantes de notre ancienne diplomatie, système trop éphémère mais dont la tradition a plusieurs fois reparu sous des formes diverses : l'alliance de la France et des États rhénans contre le despotisme impérial.

Les Brienne eurent à cœur de s'attacher un collaborateur aussi précieux ; ils lui confièrent plusieurs missions, notamment à Francfort en 1658<sup>1</sup> ; la gloire que Lionne s'acquît dans les négociations menées alors en Allemagne ne doit pas faire oublier de plus modestes agents. Du Fresne revint à Paris en novembre 1658 comme résident de l'Electeur de Mayence à la cour de France<sup>2</sup>. Bientôt après, le jeune Brienne le choisissait comme l'un de ses premiers commis, l'autre étant Pierre Ariste. Tous deux connaissaient à fond les affaires d'Allemagne ; tous deux écrivaient bien, Du Fresne surtout qui, au témoignage de Brienne, « faisait une dépêche aussi bien que Silhon dont le cardinal Mazarin se servait et qui a beaucoup aidé à former M. de Lionne<sup>3</sup> ».

1. Archives des Affaires Étrangères, *Correspondance politique Allemagne*, vol. 141, 142, 143.

2. Lettre du Cardinal Mazarin à l'Electeur, 15 novembre 1658 (*ibid.*, *Mayence*, supplément, vol. 1, fol. 6).

3. Du Fresne accompagna Brienne à Saint-Jean de Luz, lors du mariage du Roi en 1660 ; il prit part aux négociations commerciales de 1662 avec les ambassadeurs hollandais, etc. Voir : Bibliothèque nationale, ms. fr. 22.654, fol. 3 et 56, etc. — M. Jean de Boislisle a publié quelques documents extraits des papiers de Du Fresne, sous le titre : *Addition aux Mémoires du Conseil de 1661*, dans l'*Annuaire bulletin de la Société de l'Histoire de France* (1912, p. 270).

Tous deux appartenèrent au même milieu : ils étaient très liés avec les Arnauld et avec les amis de Port-Royal ; Du Fresne était depuis longtemps en termes familiers avec Arnauld d'Andilly, dont Manassès de Feuquières avait épousé la cousine germaine, ainsi qu'avec son frère l'abbé de Saint-Nicolas, plus tard évêque d'Angers, et avec les deux fils d'Andilly, Antoine, le futur abbé, et Simon, le futur marquis de Pomponne. Ariste était frère d'un curé de Saint-Merry que ses opinions jansénistes avaient fait inquiéter. Ces relations des Arnauld avec les collaborateurs de Brienne méritent d'être notées par les historiens de la colonisation française ; ils furent, en effet, ainsi que leurs parents et leurs amis, du nombre des capitalistes qui, d'accord avec Fouquet et peut-être à son instigation, s'intéressèrent aux entreprises d'outre-mer, dont les deux commis du secrétaire d'État eurent aussi à s'occuper, par goût et par devoir professionnel ; les Brienne avaient dans leur département la marine du Levant, les consulats et certaines affaires commerciales et coloniales. L'ami de Du Fresne, le marquis de Feuquières (Isaac), fut quelque temps, on doit le rappeler ici, vice-roi d'Amérique.

Dans les papiers de Du Fresne, nous trouvons beaucoup de documents sur les questions coloniales ; mais la plupart datent d'une époque où il n'était plus premier commis, ayant naturellement quitté le Secrétariat d'État avec les Brienne en avril 1663.

Lionne, qui depuis longtemps dirigeait les affaires étrangères sans avoir la charge de Secrétaire d'État, et Colbert qui était chargé des affaires commerciales et coloniales, continuèrent à employer Du Fresne avec la plus entière confiance, sans lui attribuer une fonction

déterminée. Sa correspondance montre avec quel intérêt il s'occupait des entreprises économiques dont Colbert protégeait le développement <sup>1</sup>. Il recueillait des renseignements, élaborait des projets, mettait sur pied des affaires. La négociation de traités de commerce, la création de nouvelles industries, l'appel d'ouvriers étrangers en France, l'établissement de relations commerciales directes avec la Russie du Nord par Arkhangel <sup>2</sup>, la colonisation de la Guyane, de la nouvelle France, de Madagascar, l'acquisition des territoires possédés en Gambie par le duc de Courlande <sup>3</sup>, la fondation des compagnies des Indes occidentales, des Indes orientales, du Nord, etc., voilà quelques-uns des sujets dont il entretenait le Contrôleur Général.

Lorsque Colbert fut pourvu, en 1669, d'une charge de Secrétaire d'État et chargé officiellement du département de la Marine qu'il dirigeait déjà, il pensa appeler auprès de lui Du Fresne comme premier commis. Le 20 mars 1669, celui-ci, qui se trouvait alors à Mayence, lui écrivait : « Vous ne trouverez pas mauvaise la hardiesse que je prends de mêler parmi les applaudissements publics les marques de ma gratitude et de vous offrir en cette occasion un méchant copiste qui doit à votre protection une partie de son patrimoine qu'il avait fourni à son

1. Voir : L. Lévêque, *Le comte de Brienne* (*Revue historique*, 1910, t. 104, p. 249-253).

2. *Un projet d'établissement commercial français à Arkhangel*, par L. Delavaud (*Revue des sciences politiques*, novembre 1912).

3. Il était entré en correspondance avec ce prince en vue d'acheter en Courlande du bois et d'y faire construire des vaisseaux pour notre marine. Il eut affaire en cette occasion au célèbre marin Gargot dont il parle plusieurs fois et qui a incidemment cité son nom dans ses *Mémoires* (p. 128).

cahier de frais <sup>1</sup> ; vieux garçon mais désintéressé et de bien petit talent, mais pour votre service capable de toutes les choses où l'affection et la fidélité peuvent atteindre <sup>2</sup>. » Pomponne, ambassadeur à La Haye, et Charles Colbert, ambassadeur à Londres, avaient annoncé déjà comme faite la nomination de Du Fresne, et ses amis l'en complimentaient : « J'ai eu bien de la joie à l'apprendre », lui écrivait Bernarts <sup>3</sup>, secrétaire de Pomponne. Et de Londres, Mignon (secrétaire de Charles Colbert et plus tard premier commis des Affaires Étrangères) écrivait le 5 avril : « J'ai été le premier qui ai reçu cette bonne nouvelle, laquelle est depuis confirmée par M. Faille <sup>4</sup>. Je ne vois aucune personne de celles qui ont l'honneur de vous connaître qui n'ait de la joie de vous voir remplir un si beau poste ; voici l'avantage que reçoivent ceux qui, comme vous, ont la facilité de gagner le cœur de tout le monde <sup>5</sup>. » Ce projet fut abandonné sans que nous sachions pourquoi ni comment, peut-être simplement parce que l'œuvre diplomatique de Du Fresne était trop importante pour pouvoir être interrompue.

Du mois d'août 1664 au mois de mars 1665, il avait rempli une mission très intéressante auprès de l'Électeur

1. C'est-à-dire qu'il avait avancés.

2. Volume 2435, folio 105.

3. Traducteur, puis secrétaire interprète de l'ambassade (J. de Boislisle, *Mémoriaux du Conseil de 1664*, t. I, p. 218, et t. III, p. 62). Il y a beaucoup de lettres de lui dans les papiers de Du Fresne ; on y trouve quelques détails sur les expéditions maritimes des Hollandais.

4. Secrétaire de Charles Colbert lorsque celui-ci était intendant d'Alsace ; il s'occupait surtout des affaires privées de son maître ; il fut greffier du Conseil souverain d'Alsace, puis trésorier de France à Caen.

5. Volume 2435, fol. 47 et 76.

de Mayence <sup>1</sup>. C'est de ce voyage qu'il rapporta les restes de Childéric I<sup>er</sup> et le trésor trouvé jadis à Tournay dans le tombeau de ce prince, transporté à Vienne ; l'Empereur Léopold, sur les instances de l'Électeur <sup>2</sup>, consentit à restituer à Louis XIV, successeur lointain du roi mérovingien, ces reliques dont quelques débris, après de nouvelles aventures, sont gardés dans notre Cabinet des Médailles. Le prélat avait profité du séjour de Du Fresne à sa cour pour l'entretenir d'un grand projet politique, la conclusion d'un accord entre le Roi et l'Empereur pour régler le partage de la succession d'Espagne au cas où, comme cela se produisit trente-cinq ans plus tard, le roi d'Espagne viendrait à mourir sans enfants. Les papiers de Du Fresne nous donnent des détails sur ce curieux projet <sup>3</sup>. Ils nous en révèlent aussi un autre, plus inattendu. L'Électeur, qui louait fort le Roi de protéger les entreprises d'outre-mer, avait formé le dessein, auquel il avait décidé l'Électeur Palatin à s'associer, de fonder en Guyane des colonies peuplées d'émigrants allemands et qui seraient placés sous la protection du roi de France. Le projet, dont je désirerais faire l'objet d'un prochain article, fut poussé assez avant, mais abandonné sans avoir reçu un commencement d'exécution <sup>4</sup>.

Au mois d'août 1668, Du Fresne partait de nouveau

1. Archives des Affaires Étrangères, *Correspondance politique, Mayence*, 3 ; *Mecklembourg*, 1 ; *Brunswick*, 1. — Bibliothèque nationale, *Mélanges Colbert*, ms. 122 et suivants. — Emile Magne, *Madame de Châtillon*, 1910, p. 208-211.

2. J'ai raconté cette négociation dans mon article : *Le trésor de Childéric* (*Revue de Paris*, 15 septembre 1911).

3. Volume 2129 ; voir aussi, dans les Archives des Affaires Étrangères, la *correspondance politique, Autriche*, volume 23.

4. Volumes 2129, 2131, 2134 et 2135. — Bibliothèque nationale, *Mélanges Colbert*, 123 bis, 127 bis, 128, 128 bis et 129.

pour l'Allemagne, appelé par l'Électeur qui avait décidé de faire de lui son conseiller : l'exercice de ces fonctions ne se fit pas sans grandes difficultés. Deux ans plus tard, Du Fresne rentra à Paris, désigné officiellement comme Ministre de l'Électeur de Mayence à la cour de France. Il put ainsi continuer à suivre les affaires d'Allemagne, d'accord avec Lionne, puis avec Pomponne, tous deux ses amis.

Pomponne, nommé Secrétaire d'État en 1671, avait pensé à le désigner comme premier commis<sup>1</sup>. Avant d'avoir pris possession de ses fonctions, il écrivait, de Stockholm où il était ambassadeur, à son cousin Feuquières<sup>2</sup>, le 31 octobre 1671 : « Je vous ai déjà mandé mon sentiment sur M. Du Fresne et qu'il n'y a personne sans exception que je crois plus capable des affaires étrangères et que je souhaitasse plus d'y employer. Ce dont je doute seulement est que j'aie de quoi l'occuper comme il le mériterait<sup>3</sup>. » Le projet n'eut pas de suite, Pomponne ayant gardé les deux premiers commis de Lionne, MM. Pachau et Parayre, auxquels il adjoignit son secrétaire M. de Tourmont. Mais il ne renonça pas à prendre les conseils que Du Fresne se plut à lui donner tant sur les affaires diplomatiques que sur l'organisation des bureaux.

L'ancien collaborateur de Brienne, de Lionne et de Colbert semble avoir conservé jusqu'à la fin de sa vie

1. Qu'il me soit permis de renvoyer à mon article : *Changement de ministre* (*Revue de Paris*, 15 juillet 1911) ; j'y ai publié un mémoire adressé par Du Fresne à Pomponne.

2. Du Fresne encourageait Feuquières à rechercher un emploi diplomatique. « Je lui sais bon gré, écrivait Pomponne, de vous mettre le cœur au ventre pour les emplois du dehors. » Feuquières fut ambassadeur à Stockholm de 1672 à 1680, puis à Madrid en 1688.

3. *Lettres des Feuquières*, tome II, p. 36.

l'habitude d'entretenir une correspondance suivie avec ses amis du dehors et n'avoir pas cessé de venir prendre l'air des bureaux. Friand des nouvelles qu'il consignait dans des notes en forme de journal <sup>1</sup>, il aimait peut-être autant à causer qu'à écrire ; il fréquentait la cour et racontait volontiers des anecdotes du passé <sup>2</sup>. Il mourut en 1679 ou au début de l'année 1680 ; ses papiers, mis sous scellés suivant l'usage, furent examinés par Bergetret, l'un des premiers commis de Colbert de Croissy, chargé de retirer ceux qui concernaient le service de l'État ; on ignore pourquoi les registres récemment recouverts échappèrent à ce prélèvement, d'autant plus utile que Croissy s'efforçait alors de recueillir les documents diplomatiques qui ont formé le premier fonds de nos archives des affaires étrangères et que son attention, comme celle de son collaborateur le bibliothécaire Nicolas Clément, s'était portée particulièrement sur les papiers des commis de Brienne <sup>3</sup>.

1. Deux fragments de cet intéressant journal ont été publiés (*La cour de Louis XIV en 1674 ; Madame de Montespan, Colbert et Louvois*, dans les *Feuilles d'histoire*, 1<sup>er</sup> novembre 1912, p. 385-397).

2. Après avoir habité à Paris, rue Saint-Honoré en face des Pères de l'Oratoire, il avait été loger rue de Richelieu, en face l'hôtel de Crussol (qui était sur l'emplacement du n<sup>o</sup> 41 actuel de cette rue).

3. Léopold Delisle, *Origine des archives du ministère des Affaires Étrangères (Extrait de la Bibliothèque de l'École des Chartes, 1874)*, p. 16. « M. d'Autiège, qui a été à feu M. de Brienne, n'a rien gardé de ce qui était de sa commission, écrivait Nicolas Clément (le 13 janvier 1684), et m'a renvoyé comme les autres aux papiers de M. Du Fresne qui sont encore sous le scellé du greffier du Chatelet en deux ou trois coffres. J'attendrai, en conséquence, les ordres qu'il vous plaira me donner pour les retirer, et MM. Le Camus (Lieutenant civil) et de Riants (procureur du Roi) qui les ont vus avec M. Parayre ne feront pas difficulté de vous les faire

Nous avons pensé que cela intéresserait les lecteurs de la *Revue* de lire quelques documents extraits des papiers de Du Fresne et relatifs à deux entreprises coloniales qui ne sont pas sans avoir entre elles quelques liens : un projet d'occupation des « terres australes » formé en 1663 par l'abbé Paulmyer, qui aspirait à être évêque dans la future colonie, et l'expédition de Mondevergue à Madagascar en 1668.

Du Fresne parle de ces deux affaires dans une sorte de memento destiné à Colbert et dont l'on doit fixer la date au mois de juin 1664<sup>1</sup> ; sur cette pièce qu'il a appelée *agenda*, il a inscrit quelques affaires dont il devait entretenir le Contrôleur Général. On y lit : « Lui reparler de la compagnie australe qui désire se former pour envoyer des missions chrétiennes aux terres du Midi<sup>2</sup>, y établir des colonies et quelque commerce, avoir des entrepôts à Madagascar. »

remettre. » Puisque Parayre a été chargé de voir ces papiers, c'est sans doute que la mort de Du Fresne, dont je n'ai pu retrouver la date, est antérieure à la retraite de ce commis de Pomponne, qui quitta son emploi le 13 avril 1680. L'ordre commettant Bergeret pour l'examen des papiers serait, d'après Baschet (p. 74) daté du 26 juin 1681 ; cet ordre n'a pu être retrouvé dans les archives des Affaires Étrangères, où il me semblait probable que Baschet l'eût vu. Des recherches aux Archives nationales n'ont pas abouti non plus.

1. La pièce ne porte pas de date, mais il y est question du « malheur de la buerie de Garches » que Du Fresne a annoncée à Colbert par une lettre datée du 3 juin 1664 (*Mélanges Colbert*, volume 138, fol. 163), et de négociations menées avec l'Électeur de Saxe qui font l'objet d'une lettre du 4 juin (*ibid.*, fol. 203).

2. De ce projet, on peut rapprocher ce fait qu'en 1661, à la requête de Feuquières, vice-roi d'Amérique, ami de Du Fresne, un édit avait été rendu, annonçant que l'intention du Roi était de favoriser par la fondation de colonies l'expansion de la doctrine de l'évangile et le développement du commerce, et invitant tous les concessionnaires d'entreprises coloniales à soumettre à Brienne les originaux de leurs lettres et titres (*Mémoriaux du Conseil de 1661*, publiés par J. de Boislisle, t. I, p. 77).

Dans ce même document, on lit la note suivante qui se rapporte à la campagne de Mondevergue : « La compagnie des Indes Orientales de Hollande a trouvé si mauvaise la réception honnête que le Gouverneur de Taffelbaye a faite aux vaisseaux français allant à Madagascar qui y avaient arrêté pour prendre des rafraîchissements qu'elle l'a révoqué et envoyé un autre à sa place avec de rudes instructions pour de semblables occasions <sup>1</sup>. »

## II. LA FRANCE AUSTRALE.

MÉMOIRES PRÉSENTÉS A COLBERT PAR L'ABBÉ PAULMYER (1667)

Ni l'abbé Paulmyer ni ses projets de colonisation et d'évangélisation ne sont tout à fait inconnus des historiens. Jean Paulmyer, chanoine de la cathédrale de Saint-Pierre de Lisieux, appartenait à une famille de Honfleur, qui, sous le nom de Paulmier ou de Le Paulmier, s'est divisée en plusieurs branches. L'une d'elles a produit au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle un illustre navigateur, « le capitaine de Gonnevillle », Binot Paulmier, qu'il faut, dit-on, appeler exactement Robinet Paulmier, seigneur du Bucquet en la paroisse de Gonnevillle<sup>2</sup>. Parti de Honfleur en 1503, il découvrit un vaste continent sur l'identification duquel les savants ont longtemps discuté ; à son retour, il fit devant la Table de marbre de Rouen, le 19 juillet 1505,

1. Volume 2131, fol.95. — Sur le séjour fait par l'escadre au Cap et dans la baie de Saldagne, voir H. Froidevaux, *Reconnaisances et projets d'établissements français sur la côte occidentale de l'Afrique australe sous le règne de Louis XIV* (Extrait de la *Revue coloniale*, 1899). Cf. H. Deherain, *Le Cap de Bonne-Espérance au XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 140-141.

2. Charles Bréard, *Notes sur la famille du capitaine Gonnevillle, navigateur normand au XVI<sup>e</sup> siècle* (Rouen, E. Cagniard, 1885, 12 p.).

une déclaration contenant le récit détaillé de son voyage<sup>1</sup>. Il avait ramené avec lui un jeune Indien, nommé Essomeric, fils d'un grand chef ; il le fit baptiser et lui servit de parrain, et quelques années plus tard, il le maria à une de ses parentes. « Il lui procura, a écrit l'abbé Paulmyer, un mariage qui le rendit son allié et dont sortirent plusieurs enfants, l'un desquels a été mon aïeul paternel » (ou plutôt bisaïeul).

Fier de cette origine, l'abbé avait envoyé en 1659 à André Duchesne, historiographe du Roi, une copie d'un rapport de mer de son illustre parent, copie qui est actuellement à la Bibliothèque nationale. En 1663, il publia ce rapport dans un ouvrage<sup>2</sup> intitulé : *Mémoire touchant l'établissement d'une mission chrétienne dans le troisième monde, autrement appelé la terre australe, méridionale, antarctique et inconnue, dédié à notre Saint-Père le Pape Alexandre VII par un ecclésiastique originaire de cette même terre*. Paris, chez Claude Cramoisy, 1663, 214 pages. La dédicace (qui a vingt pages) est signée : *J. P. D. C. prestre ind. et chanoine de l'église cathédrale de S. P. d. L.*, c'est-à-dire : *Jean Paulmyer de Cortonne, prêtre indigne* (formule d'humilité bien connue)<sup>3</sup> *et chanoine de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Lisieux*. L'ouvrage paru, l'abbé prétendit, nous ne savons pour quelle cause, qu'il n'en était pas l'éditeur ; qu'il avait prêté son manuscrit à Picques, curé de Saint-

1. Paul Gaffarel, *Histoire du Brésil français* (1878), p. 34-54. — Charles de La Roncière, *Histoire de la marine française*, tome II, p. 132-137.

2. Il n'en existe, dit-on, que cinq exemplaires, dont un dans la réserve de la Bibliothèque nationale.

3. De Brosses, dans son *Histoire des navigations aux terres australes* (1756) a, par une erreur plaisante, traduit : *prêtre indien*.

Josse, qui l'aurait communiqué à Vincent de Paule et à Féret, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, celui-ci à un autre, de sorte que quelqu'un l'aurait copié et fait imprimer. Il n'aurait pu, lui, qu'accepter le fait accompli en protestant : sa protestation remplit 6 pages qui sont dans certains exemplaires<sup>1</sup>. Il y déclare que le continent découvert par son illustre parent était une nouvelle partie du monde, l'Australie, et annonce l'intention d'aller la coloniser.

On sait qu'après de longues discussions<sup>2</sup>, les historiens ont reconnu que la terre de Gonneville n'était ni l'Australie ni Madagascar, comme on l'avait aussi soutenu, mais le Brésil. En 1847, Pierre Margry a retrouvé dans les Archives de la Marine une copie de la relation déjà publiée, copie ne contenant pas les fautes qui déparent le texte de l'abbé Paulmyer ; elle avait été remise en 1783 au maréchal de Castries, ministre de la marine, par un certain baron de Gonneville, étranger à la famille Paulmier, mais qui prétendait descendre du prince indien Essomeric que, dans une généalogie fantaisiste, il mariait non pas à une parente, mais à une fille du capitaine Gonneville<sup>3</sup> : Margry communiqua la copie découverte par lui à M. d'Avezac qui, le premier, en déduisit que la terre mystérieuse n'était autre que le

1. D'Avezac, *Campagne du navire l'Espoir* (Extrait des *Nouvelles annales des Voyages*, 1869), p. 13-17 ; — Deschamps et G. Brunet, *Supplément au Manuel du libraire*, 1880, t. II, p. 185 ; — Gabriel Gravier, *Examen critique de l'histoire du Brésil français au XVI<sup>e</sup> siècle* (extrait du *Bulletin de la Société de géographie*, novembre 1878).

2. Gaffarel, p. 31-33.

3. Bréard, *op. cit.* On trouve, dit-il, aux archives de la Marine, des lettres de ce baron de Gonneville, datées de 1783, 1786 et 1789. — Gravier, p. 8 et 14.

Brésil (dans ses *Considérations géographiques sur l'histoire du Brésil, rapport fait à la Société de géographie, extrait du Bulletin de la Société, 1857*). On sait aussi que, complétée par Margry lui-même en 1867 dans son livre : *Les navigations françaises et la révolution maritime du XIV<sup>e</sup> siècle*, la démonstration fut parachevée en 1869 par d'Avezac qui, sous le titre : *la campagne de l'Espoir, relation authentique du voyage du capitaine Gonneville*, édita la déclaration faite en 1505 devant la Table de marbre par le navigateur, retrouvée à la Bibliothèque de l' Arsenal<sup>1</sup>.

Il résulte de la description qui est faite du pays où abordèrent les Français et des habitants qu'ils y rencontrèrent, qu'ils avaient atteint la côte méridionale du Brésil et qu'au retour ils touchèrent à Bahia.

Mais au xvii<sup>e</sup> siècle, l'assertion de l'abbé Paulmyer revendiquant pour son aïeul l'honneur de la découverte des « terres australes » ne trouva pas de contradicteurs. Les privilèges concédés par la Déclaration royale d'août 1664 à la Compagnie des Indes orientales « du cap de Bonne-Espérance jusque dans les Indes et mers orientales, même depuis le détroit de Magellan et Le Maire dans toutes les mers du Sud » ne découragèrent pas l'abbé, comme le montrent plusieurs pièces qui suivent : je les ai trouvées dans les papiers de Du Fresne qui, dès le mois de juin 1664, note avoir entretenu Colbert de ce projet<sup>2</sup> et qui s'y intéressait encore en 1667. Paulmyer rêvait de trouver dans l'accomplissement de cette œuvre un titre

1. Gravier, p. 8-11.

2. Dans l'*agenda* qui est mentionné plus haut, dans ma notice sur *Du Fresne et ses papiers* (*Revue de l'histoire des colonies, 1917, p 397*).

épiscopal, il l'avouait sincèrement. Ce ne fut qu'un rêve. Les mémoires présentés au Roi en 1667 n'aboutirent pas à l'octroi des privilèges demandés : du moins n'en avons-nous trouvé aucune trace.

Entre temps l'abbé avait cherché fortune dans la carrière diplomatique. Il s'était lié avec l'ambassadeur du Danemark, l'illustre Hannibal Sehested ; celui-ci, quittant Paris en novembre 1663 sans y laisser de résident, lui confia le soin d'entretenir la correspondance avec le gouvernement danois<sup>1</sup>. Les rapports adressés par Paulmyer en 1663-1664 à la cour de Copenhague sont conservés dans les Archives royales danoises (fonds *France*, 56-58). Une lettre qu'il écrivit à Louis XIV par ordre de son gouvernement en avril 1664 au sujet du commerce du sel et où il s'intitule « celui qui est pour les affaires de Danemark » se trouve dans nos Archives des Affaires Étrangères (*Correspondance politique, Danemark*, volume 12), ainsi que deux lettres adressées à Lionne et deux destinées à Sorbière, historiographe de France<sup>2</sup>. Après l'arrivée du résident Gjoe, puis après le retour de Sehested, il continua d'assister les représentants du Danemark comme secrétaire. C'est lui qui, le 24 septembre 1666, annonça au gouvernement danois, par une lettre adressée au Conseiller d'État Bierman, la mort de l'Ambassadeur, survenue la veille ; il exposa

1. *Hannibal Sehested, en beretning efter trykte og utrykte kilder*, par Thyra Sehested, Copenhague, 1886, tome I<sup>er</sup>, p. 297.

2. Ces deux lettres et la réponse de Sorbière, qui est dans le même volume, ont trait à la publication du livre de celui-ci intitulé : *Relation d'un voyage en Angleterre* (Paris, chez Louis Billaine) et dont un passage, consacré à l'éloge du comte et de la comtesse Ulfeldt, exilés de Danemark, avait choqué les susceptibilités du roi Frédéric III.

aussi, dans deux longues lettres envoyées le 5 et le 12 novembre au Roi de Danemark, les idées politiques de Sehested, affirmant que celui-ci en avait souvent discouru avec lui et l'avait chargé de les soumettre à son souverain comme un testament politique <sup>1</sup>. On peut sans doute lui attribuer aussi des *Mémoires de diverses choses dont il semble que la connaissance ne sera pas inutile en ce qui pourrait être à négocier en Danemark pour les intérêts de la France, recueillis de ce qu'on a entendu dire à feu M. Hannibal Sehested*, et conservés dans la bibliothèque royale de Copenhague <sup>2</sup>.

La table des papiers de du Fresne mentionne deux lettres de l'abbé Paulmyer, outre celle qui est relative à la Compagnie des terres australes ; toutes deux se trouvaient dans le volume D qui ne fait pas partie de la série des registres parvenus au ministre des Affaires Étrangères. Elles étaient datées, l'une du 17 mai 1667, « sur la Triple alliance » et l'autre, « concernant l'affaire du Jansénisme et autres », du 13 octobre 1668 <sup>3</sup>.

I

MÉMOIRE POUR SA MAJESTÉ

(1667).

Le Roy ayant eu la bonté de s'expliquer favorablement sur les assistances qu'il veut bien donner dans les choses temporelles à l'entreprise de la découverte et habitations des

1. Ces deux lettres, ainsi que les deux lettres envoyées à Bierman le 24 septembre et le 8 octobre, ont été publiées dans l'ouvrage de Th. Sehested (tome II, p. 442-449 et 453-471).

2. Publiés par Th. Sehested, t. II, p. 472-509.

3. M. Bréard (*op. cit.*) a signalé une vieille maison canoniale de Lisieux qui pourrait avoir appartenu à l'abbé Paulmyer.

terres australes, ceux qui l'ont proposée attendent de sa piété qu'il ne leur refusera pas ses grâces royales pour l'avancement de ce qui regarde le spirituel de la même entreprise.

Sa Majesté est donc très humblement suppliée par l'auguste titre du fils aîné de l'Église et de Roi Très chrétien et par tant de grâces extraordinaires dont Dieu comble son règne et sa personne, de ne refuser pas l'honneur qui lui est offert d'être le premier qui fonda l'Église de Dieu dans l'un des trois premiers continents de l'Univers et la seule des parties du monde où jusques à présent l'Évangile n'a point été annoncé.

Ce sera une entreprise digne du ciel et du Roi, et de l'histoire, dont l'exécution se rencontre facile étant seulement besoin à cet effet.

I. Que Sa Majesté agrée que les ecclésiastiques français puissent accepter la mission apostolique que Sa Sainteté leur donnera pour aller travailler à planter la foi dans les terres australes.

II. Qu'il lui plaise trouver bon qu'un de ses sujets d'entre les prêtres qui font cette compagnie soit honoré d'un évêché titulaire pour passer dans les dites terres australes et y régler la mission qui doit y être envoyée, suivant la pratique de l'Église primitive qui consacrait toujours pour évêque quelqu'un de ceux qu'elle envoyait aux nouvelles missions, outre que la présence d'un évêque dévoué à ce dessein servira beaucoup dans le voyage et dans les colonies à étouffer les dissensions, peste ordinaire des nouveaux établissements dans les pays éloignés et surtout parmi les Français qui ne peuvent être bien gouvernés par des égaux et qui veulent en ceux qui les dirigent quelque chose capable d'imprimer du respect.

III. A cela il n'y aura pas de difficulté à Rome pourvu qu'il plaise à Sa Majesté d'accorder une pension modique sur quelque bénéfice à cet évêque pour soutenir sa dignité et lui servir de dot.

Cette pension n'étant qu'à vie ne sera en rien dissemblable à celles que le Roy donne journallement à divers particuliers, excepté que Sa Majesté ne peut jamais en accorder pour une

cause plus méritoire devant Dieu ni plus glorieuse devant les hommes, puisque c'est pour donner le premier évêque à ces vastes régions, qui font la 3<sup>e</sup> partie du monde et qui se devra nommer la FRANCE AUSTRALE, et s'acquérir autant d'intercesseurs auprès de Dieu et même de sujets comme il y aura d'âmes amenées à la foi dans les terres australes.

IV. Et parce qu'avec un Évêque on ne peut pas moins avoir qu'une demi-douzaine de prêtres pour travailler aux conversions avec lui et aux autres ouvrages de la moisson chrétienne pour assurer la subsistance de ces prêtres dans les premiers temps deux mille livres de pensions ou bénéfices y suffiraient.

C'est à quoi Sa Majesté est très humblement suppliée de pourvoir par sa bonté paternelle, comme aussi aux ordres nécessaires de cour de Rome pour en obtenir les expéditions de bonne heure, afin qu'il n'y ait pas de retardement à l'affaire par les longueurs ordinaires de la dite Cour qui feraient bien perdre du temps si l'on attendait que la paix d'Angleterre fût faite<sup>1</sup> pour en commencer les poursuites et cela principalement aujourd'hui que l'on y trouve une favorable disposition de la part du Saint-Siège.

(Arch. des A. E., *Mémoires et documents*, France, vol. 2131, fol. 52-53. Écriture d'un copiste.)

## II

### MÉMOIRE POUR SA MAJESTÉ

(janvier 1667).

Quelques ecclésiastiques et autres personnes de qualité ayant projeté l'établissement d'une mission évangélique dans les terres australes inconnues et d'une habitation française pour l'y soutenir commencèrent il y a quelques mois cette affaire par la demande de l'agrément et protection de Sa Majesté qui, sur le rapport qui lui en fut fait par M. Colbert, l'accorda.

1. Paix de Bréda (31 juillet 1667).

La Compagnie des Indes orientales avec laquelle Sa Majesté avait trouvé bon que l'on concertât ce pieux dessein y donna les mains et l'approuva d'autant plus qu'il ne lui en pouvait revenir que de l'utilité par les découvertes qui se feront.

La guerre seule qui se fait à la mer, a retenu les suppliants pour ne pas exposer à ses risques les fonds qu'ils prétendent y employer et qu'ils ne peuvent amasser et maintenir qu'avec beaucoup de peine.

Cependant, pour ne point perdre de temps, ils ont voulu pressentir du côté de Rome si Sa Sainteté agréerait de leur départir les grâces et facultés qui dépendent de son pouvoir spirituel pour la promotion de cette affaire, qui a pour but la propagation de la foi.

Ils ont heureusement rencontré Sa Sainteté très bien intentionnée, non seulement à leur accorder sa bénédiction et mission apostolique, mais même à consentir à la création d'un évêque français pour travailler plus efficacement à fonder cette nouvelle Église pourvu toutefois qu'il lui fut assigné en France un revenu convenable et solide, donnant l'exclusion par ce terme de solide aux revenus qui pourraient être assignés sur les héritages des particuliers, comme sujets à diverses coertions (*sic*) et susceptibles de plusieurs hypothèques, et s'étant expliquée qu'elle admettrait volontiers à Rome quelque pension sur bénéfice pour servir de dotation à cet Évêque destiné pour la terre australe.

Mais les suppliants ne devant accepter de grâces de cette qualité que sous le bon plaisir et ne le pouvant qu'avec l'aide de Sa Majesté, prennent la liberté de lui représenter très humblement que de doter ou fonder le premier Évêque dans les terres australes, qui sont une nouvelle partie du monde, est une action digne de la piété de Sa Majesté qui lui peut tourner à beaucoup de gloire, qui n'est pas sans utilité et qui est pleine d'une entière facilité.

Il est digne de la piété d'un monarque, d'un roi très chrétien, d'un fils aîné de l'Église, d'un descendant de Saint Louis et de tant d'autres Rois qui ont fait des exploits si mémorables pour soutenir et accroître le nom chrétien, et c'est mériter à bon droit ces augustes titres que de procurer l'éta-

blissement du *christianisme dans ce troisième continent de l'Univers et dans la suite de toutes les parties de la terre où Jésus-Christ n'a point été encore annoncé.*

Il sera glorieux au nom de Sa Majesté d'avoir donné le premier Évêque à cette troisième partie du monde par la fondation qu'il lui plaira de donner à cette mission apostolique qui lui acquerra autant d'intercesseurs devant Dieu et de fidèles sujets qu'elle fera de chrétiens et qui de cette sorte ira étendant son empire au plus juste titre qui se puisse jamais imaginer, ou l'éclat du nom du Roi très chrétien suivra la gloire du nom du sauveur du monde en ces pays-là comme l'ombre fait le corps, dont l'histoire ecclésiastique ne pourra parler aux autres contrées sans parler avec honneur de la piété et munificence de Louis Dieudonné, auquel la chrétienté se trouvera redevable d'un établissement très considérable en ses commencements, et dans les heureux progrès qu'il plaira au Saint-Esprit d'y donner, en étant le moteur et le guide par le désir qu'il a inspiré aux suppliants.

Que si en cette sainte entreprise on venait à regarder à l'utile, les histoires des colonies que les Castillans et les Portugais ont transportées dans les Indes nous font foi que celles où l'on a fait passer des évêques se sont tenues en grande paix et union, par le respect que les colons y conservèrent pour les prélats de qui les conseils allaient toujours à les entretenir dans le respect et dans l'obéissance dus à leurs princes et à les empêcher de suivre les emportements des brouillons et des ambitieux qui étaient autant de pestes à ces nouvelles peuplades et à ceux du pays qui s'y trouvèrent soumis ou qui s'y étaient agrégés en embrassant la foi chrétienne.

Et cette raison a eu sans doute lieu en la conduite que tenait l'Église primitive de n'envoyer annoncer l'Évangile dans les pays éloignés parmi les peuples polices que par des évêques afin que l'autorité du caractère put maintenir la paix et chacun en son devoir tant envers Dieu qu'envers le prince. Ce qui doit avoir son effet encore plus certain parmi des colonies déjà toutes chrétiennes pour les bien contenir entre elles et en diriger les esprits à la conversion des autres.

Et c'est sur cette union et bonne intelligence que l'on pourra dans la suite fonder des établissements d'un grand et utile amour entre la France et les terres australes autant que celles-ci pourront le rendre profitable, riche et avantageux aux sujets de Sa Majesté.

Quant à sa facilité, elle y est entière, Sa Majesté pouvant exécuter la chose par la concession d'une pension qui sera créée en cour de Rome sur quelque gros bénéfice ou plutôt sur le port d'iceluy que bénéficiaire est obligé en conscience d'employer en œuvres charitables. Cette pension, d'ailleurs, sera pour un sujet du Roi et par lui choisi. Et Sa Majesté qui accorde journellement des pensions de cette espèce n'en peut octroyer aucune qui tourne davantage à sa gloire particulière ni par laquelle elle puisse mieux reconnaître tant de bénédictions que Dieu a versées sur son règne et sa personne.

Ainsi donc, puisque Sa Majesté peut fonder la première Église dans les terres australes et y doter le premier Évêque avec tant de facilité, à savoir par la concession d'une pension modérée sur quelque bénéfice, l'on espère de la piété d'un si grand monarque, né pour les actions héroïques et extraordinaires qu'il ne refusera pas cette grâce pour faire réussir une œuvre dont l'exécution sera très glorieuse et avantageuse à Sa Majesté.

(*Ibid.*, fol. 59 et 62.)

### III

L'ABBÉ PAULMIER A COLBERT

(7 janvier 1667).

Monseigneur,

Depuis qu'il vous a plu favorablement rapporter au Roi et faire répondre de même par Sa Majesté il y a quelques mois les mémoires des ecclésiastiques et autres qui ont projeté d'établir une mission chrétienne et une habitation française dans les terres australes, cette affaire est restée dans quelque

sorte de surséance, en partie à cause de la guerre contre l'Angleterre qui rend le temps malpropre pour l'exécution du dessein, et en partie par la tendresse de conscience de quelques-uns qui contribuent de notables sommes pour en soutenir la dépense, lesquels ont cru que, s'agissant d'une entreprise qui a pour but la propagation de la foi, il était nécessaire d'obtenir auparavant la bénédiction et la mission du Saint-Siège apostolique.

Ayant donc fait pressentir à Rome ce qu'on s'en pouvait promettre, l'on a trouvé Sa Sainteté disposée à accorder non seulement cela, mais même la création d'un Évêque français pour les pays austraux. Sur quoi ne voulant rien avancer que de l'expresse permission du Roi, l'on a pris la liberté de dresser le placet ci-joint pour Sa Majesté que vous êtes très humblement supplié, Monseigneur, d'avoir la bonté de lui vouloir rapporter et appuyer de vos offices.

Encore que la présente guerre maritime semble éloigner l'exécution du projet, vous jugerez aisément, Monseigneur, selon votre grande expérience, que cela ne doit aucunement retarder ce que Sa Majesté voudra bien faire en ceci que les longueurs extrêmes et inévitables de tout ce qu'il convient faire expédier à la cour romaine, de manière qu'on ne peut commencer trop tôt à donner les consentements et brevets attendus de la piété du Roi si Sa Majesté daigne agréer l'affaire afin qu'on la puisse cependant consommer à Rome et la mettre en état de sa parfaite exécution lorsqu'il plaira au Roi.

En cela et en tout, Monseigneur, il n'en sera usé que selon ce que vous trouverez bon de prescrire. Ceux qui méditent cette entreprise australe, en m'en commettant la sollicitation, ne m'ayant rien plus fortement recommandé que de suivre entièrement vos ordres et commandements, eux ne voulant d'autre patron, ni directeur, ni protecteur auprès du Roi que vous, Monseigneur, et se confiant que si vous avez agréable de favoriser leur dessein, il réussira et deviendra par son succès l'un des plus beaux, glorieux et utiles événements qui signaleront à la postérité votre ministère outre que Dieu en sera récompensé.

J'exécuterai avec d'autant plus de soin ce qui m'est prescrit que je suis avec zèle et un très profond respect, Monseigneur, votre très humble, très obéissant et très acquis serviteur,

L'abbé de Paulmyer.

A Paris, le 7 janvier 1667.

(*Ibid.*, fol. 60. Copie de la même main que les deux pièces précédentes.)

#### IV

##### MÉMOIRE POUR LA FONDATION DE LA COMPAGNIE DES TERRES AUSTRALES.

La Compagnie des terres australes que des personnes de piété ont projetée pour y aller annoncer l'Évangile et y faire des habitations et planter des colonies pour ce dessein sans prétendre en exclure les compagnies de commerce qui se pourraient former pour ces pays-là, ayant proposé de faire toute la dépense nécessaire pour les équipages, voyages et entretien de ses colonies, pourvu qu'elle y fut assistée dans les commencements de la part du Roi, il a plu à Sa Majesté<sup>1</sup> leur faire dire qu'elle agréait et approuvait ce dessein et que pour les y aider :

1. Elle leur prêterait deux vaisseaux, chacun d'environ 200 tonneaux, équipés de leur rechange d'artillerie, barques, chaloupes, et même d'une grosse barque en fagot. Et cela pour faire le premier voyage.

2. Qu'elle agréerait que l'un des deux vaisseaux restât durant trois ans dans le pays pour travailler à la découverte des terres, le long des côtes.

3. Qu'elle donnerait 7 à 8 petites pièces de canon avec les munitions de guerre pour le premier fort qui serait construit dans le pays pour la sûreté de la colonie.

4. Ce n'est pas un acte de concessions faites par le gouvernement ; en réalité ce sont les demandes de la Compagnie.

4. Qu'elle se porterait à octroyer à la compagnie 20.000 écus à prendre une fois sur une moitié des frais des prélatures vacantes en règle.

5. Que de même elle inclinera à lui donner 15 lettres de noblesse ou 15 réhabilitations ou rétablissements de pareil nombre de nouveaux anoblis supprimés pour en disposer par ladite compagnie en faveur de ceux qui voudraient contribuer à ce pieux dessein, à l'exemple de ce qui fut ainsi pratiqué pour le Canada par Louis XIII.

6. Qu'elle prêterait à la Compagnie une somme de 10.000 écus dont Sa Majesté se rembourserait sur les denrées que les vaisseaux apporteraient des terres australes.

7. Qu'en cas que les dits vaisseaux fissent le tour de la terre, comme il se peut faire en faisant cette découverte et ce que jamais aucun vaisseau français n'a fait, en ce cas les deux vaisseaux prêtés appartiendraient à la compagnie et lui serait en outre donné 20.000<sup>l</sup> par Sa Majesté.

8. Que les denrées et marchandises dont les deux vaisseaux seraient chargés pour ce premier voyage demeureraient déchargées de tous droits de sortie, du moins jusques à la concurrence de 6.000 fr. des dits droits.

9. Que la dite compagnie jouirait des mêmes privilèges que les autres compagnies des Indes notamment l'Orientale, dont l'Australe serait comme un membre privilégié, sans prétendre néanmoins exclure par son privilège l'Orientale d'envoyer aux terres australes y établir ses colonies et son commerce ; mais plutôt d'y concourir avec elle, qu'elle regarde comme l'appui solide de son pieux dessein sans aucun préjudice de son commerce. Aussi n'y cherche-t-elle principalement que la gloire de Dieu, la propagande de la foi et de l'Empire français sous l'autorité de son grand monarque.

Elle se disposera donc sur ces principes à faire partir nombre d'hommes suffisant pour une colonie, l'établir, l'entretenir et la soutenir avec les choses nécessaires à un long voyage pour ensuite la renforcer de temps en temps, l'étendre et la multiplier avec la grâce et l'aide de Dieu, afin qu'il soit

reconnu et adoré par les peuples méridionaux sous la protection et souveraineté du Roi.

(*Ibid.*, fol. 112-113. Copie<sup>1</sup>.)

V

ARTICLES PRÉSENTÉS POUR LA FONDATION DE LA COMPAGNIE AUSTRALE

[C'est la minute d'un très long mémoire qu'il serait inutile de reproduire intégralement, expliquant et justifiant chacune des demandes de la Compagnie. Il occupe les fol. 97 à 102 du même volume. Voici quelques extraits] :

« Sa Majesté permettra à ceux de la Société australe de former une ou plusieurs habitations françaises..., sans prétendre néanmoins priver la compagnie orientale d'y faire tant et telles habitations qu'elle désirera, pourvu toutefois qu'elle n'en construise point qui soient plus proches des deux principales habitations de la société australe que d'une journée ou de deux pour ne les incommoder point dans les moyens de leur subsistance...

« Qu'il plaise à Sa Majesté d'octroyer aux associés la liberté de trafiquer dans les terres australes, tant afin que par le commerce ils puissent mieux s'insinuer parmi les peuples qu'ils désirent attirer à la foi qu'à fin de trouver dans le négoce de quoi subvenir aux frais de l'envoi des navires,

1. Aux fol. 148 et 149, se trouve une première rédaction de cette pièce, intitulée : Sommaire des choses que Sa Majesté a témoigné vouloir bien faire en faveur de l'entreprise de la découverte et habitation des terres australes par une compagnie française qui se propose d'y établir la foi. Du Fresne a corrigé de sa main ce projet ; il a esquissé le préambule, qui n'y figurait pas : « Cette compagnie composée de personnes de piété qui ne cherchent en leur entreprise que de découvrir le pays, y faire des habitations et y annoncer l'Évangile... » Il a fait aux articles suivants des corrections de détail ; il a refait complètement la fin de l'article 9 depuis les mots : « comme un membre privilégié », et a rédigé toute la phrase. Le texte définitif ci-dessus reproduit est donc (à quelques mots près) son œuvre.

entretien des missions et autres dépenses... Pour marquer à la compagnie orientale que l'Australe cherche dans ce trafic bien moins le gain que le moyen de continuer la dépense de son entreprise, l'on ne répugnera point à ce qu'on limite le nombre et le port des vaisseaux que les associés pourront faire mettre en mer annuellement.

« Si l'établissement que les suppliants se proposent venait à réussir, ils croient que la correspondance se pourrait conserver entre l'Europe et les terres australes s'ils tenaient deux ou trois médiocres vaisseaux qui, de temps en temps, iraient des pays austraux à l'île Dauphine de Madagascar et réciproquement et qu'au surplus on pourrait se servir de la commodité des navires que la Compagnie orientale enverrait de France à Madagascar et ferait revenir de Madagascar en France. Sur ce fondement, ils demandent trois choses. La première, qu'il leur fût permis de se servir de la commodité des vaisseaux de la compagnie orientale pour passer ou repasser des hommes et des denrées de ce royaume dans l'île Dauphine et respectivement lorsque cela se pourrait faire sans incommodité pour cette compagnie orientale et en lui payant un fret modéré et raisonnable. La seconde, que ceux de la Société australe pussent négocier dans Madagascar, pourvu que ce fussent choses qui seraient consommées ou dans les terres australes ou dans leurs vaisseaux et sans pouvoir rien apporter en Europe. Et la troisième, de tenir dans Madagascar une personne par eux proposée qui puisse recevoir tout ce qui y viendra pour eux....

Que les associés ne soient tenus payer autre redevance à la compagnie orientale, sinon un devis pour cent de toutes les marchandises et denrées qu'ils feront venir des terres australes par deçà, dont néanmoins ils demeureront exempts pour les deux premiers voyages ou retours....

Comme l'usage du Saint-Siège n'est point de donner mission à plusieurs ecclésiastiques pour travailler à la propagation de la foi sans leur proposer un chef ou supérieur, Sa Sainteté a choisi à cet effet M<sup>re</sup> Jean de Paulmyer, prêtre, chanoine en l'église cathédrale de Lisieux, issu d'un originaire de ces mêmes terres australes, qu'un navire normand qui y

avait abordé dans le siècle passé en avait alors ramené, et lequel a le premier proposé cette entreprise, a travaillé continuellement depuis plusieurs années à la promouvoir, mais n'ayant accepté cette supériorité que sous le bon plaisir de Sa Majesté, et d'abondant Sa Sainteté s'étant gracieusement déclarée de vouloir honorer celui qui sera chef de cette mission d'un vicariat apostolique et de caractère épiscopal, si le Roi l'agrée ainsi, il plaira à Sa Majesté déclarer ses intentions sur ceci afin que les suppliants s'y puissent conformer. Elles sont attendues favorables de la part d'un si digne héritier et descendant de Saint Louis.

....La Société s'obligera de faire célébrer annuellement dans la principale église qu'elle aura en sa possession dans les terres australes trois services solennels aux jours choisis par Sa Majesté pour implorer les bénédictions du Ciel sur sa personne sacrée et son auguste famille....

Il y a en Béarn et en quelques autres lieux du royaume des bénéfices usurpés et dont aucun n'est pourvu ; il y a aussi des héritages appartenant à des bénéficiers qui sont semblablement usurpés et détenus, sans titre valable par des particuliers incapables de les posséder. La raison veut que ces biens soient restitués à l'Église ; les édits, les déclarations de Sa Majesté en faveur du clergé et les arrêts de son Conseil l'ordonnent très expressément. Plaise à Sa Majesté accorder aux suppliants pour employer à l'œuvre de la mission australe, la faculté de revendiquer tels bénéfices vacants et ces héritages usurpés et non réclamés par un long temps comme de vingt années pour demeurer unis pendant 50 ou 60 ans à cette mission <sup>1</sup>.

### III. LES FRANÇAIS A FORT-DAUPHIN EN 1668.

Un sieur Renault, embarqué sur la *Marie*, l'un des navires de l'expédition du marquis de Mondevergue à Madagascar, a adressé de Fort-Dauphin, en février 1668,

1. Deux autres articles sollicitent des faveurs pécuniaires du même ordre, en signalant l'usurpation de certains biens ecclésiastiques.

à Du Fresne, la lettre suivante. Ce document, qui confirme quelques détails déjà connus d'autre part, indique l'intérêt particulier que l'ancien commis de Brienne, devenu le collaborateur de Colbert, portait à cette entreprise.

RENAULT A DU FRESNE

A bord du navire *La Marie*, en rade devant le fort Dauphine dans l'Isle Dauphine, le dernier février 1668.

Monsieur,

Après trente mois de voyage et de séjour<sup>1</sup>, dans la plus grande Isle qu'il y ayt peut estre dans le Monde, tout autre personne que moy auroit tronvé de beaux sujets à employer sa plume et vous représenteroit agréablement tout ce quy se seroit passé durant sa traversée de France en cette Isle, et les mœurs des habitans, des endroits ou il auroit passé et séjourné, mais la faiblesse de mon genie n'estant pas capable d'entreprendre sur une matière ou il convient avoir de la delicatesse pour en faire une belle representation, je crains de n'y pouvoir réussir, dont je me trouve forcé de demeurer dans le silence quy, je croy, me fera plus aisement trouver place dans vostre souvenir, qu'une grande relation quy pourroit estre ridicule, outre que plusieurs s'en sont meslez quy par une si grande quantité il est impossible qu'il n'en tombe quelqu'un entre vos mains, Lesquelz ont eu plus le loisir en main pour s'attacher à faire des observations sur les choses curieuses quy se sont rencontrées n'ayant eu autres exercices que ceux la. Ce n'est pas, Monsieur, que je prétende m'excuser de vous en fournir une. Je scay que je suis trop vostre obligé pour négliger ce devoir, et je croiois bien avoir l'honneur dans le temps que la présente vous sera rendue, vous

<sup>1</sup> Expression inexacte. Si en effet l'auteur de cette lettre est parti de France le 7 mars 1665, il avait exactement trente-six mois « de voyage et de séjour » à la date du 29 février 1668 ; s'il est parti avec M. de Montdevergue le 14 mars 1666, il n'en avait que vingt-quatre.

en remettre une entre les mains, de l'aler et retourner, de tout ce quy se seroit passé à ma connaissance, tant dans les navires qu'à terre, de mon voyage. Et ce navire avoit esté résolu de retourner en France au premier temps propre des le mois d'octobre, n'ayant pu faire le voyage des Indes manque de riz <sup>1</sup> et on eut bien de la peyne de faire partir des ce temps là le *Saint-Jean*, admiral de la flotte, du port de 600 thonneaux ou environ <sup>2</sup>, aveq deux cens hommes tant pour le commerce que pour manœuvrer le dit navire, ayant aveq peyne peu fournir les victuailles necessaires <sup>3</sup>, et par ce moyen desgarny de toutes provisions ce navire et les autres de la flotte. Depuis ce temps là on a fait ce que l'on a jugé nécessaire. On a envoyé trois petits navires autour de l'Isle aveq des marchandises y traiter du rys et des poix, quy ne reviennent point <sup>4</sup>, lesquelz pourtant on ne desespere pas, y en ayans envoyé par cy devant pour le mesme sujet qui y ont demeuré quatre mois. Mais alors nous avions des vivres,

1. Cette assertion de Renault est confirmée par Souchu de Rennefort, qui écrit formellement, dans son *Histoire des Indes Orientales* (p. 243 de l'édition in-4<sup>o</sup> de 1688) : « Un peu après, le houcre *S. Robert* fut mis à la voile pour France. Le navire *la Marie*, qu'on y destinoit, n'ayant pû estre suffisamment pourvû de vivres... »

2. Tel est bien le titre donné au *Saint-Jean* par Souchu de Rennefort : « Le S. Jean, amiral de ces dix bâtiments [des dix bâtiments envoyés aux Indes par la Compagnie en mars 1666 avec le marquis de Mondevergue], et qui le doit estre des Mers du Midy » (*Histoire des Indes Orientales*, p. 191 de l'édition citée). A la page précédente, le même auteur avait donné au *Saint-Jean* « le port de 600 tonneaux » et 36 pièces de canon. — C'est le 27 octobre 1667 que ce navire quitta Fort-Dauphin à destination de Surate (*Id.*, *ibid.*, p. 242-243).

3. On trouve dans Souchu de Rennefort un bref commentaire de ce passage ; le voici : « On fit des salaisons de bœuf par petites tranches deux fois sallées de sel neuf et exposées au soleil et à la fumée, car dans les pays chauds il est difficile d'empêcher la putréfaction des viandes, et chaque bœuf ainsi préparé n'en rendoit pas soixante livres à embarquer » (*Histoire des Indes Orientales*, p. 242-243).

4. Souchu de Rennefort a donné (p. 247) les noms de ces petits bâtiments ; c'était le navire *la Couronne* et les deux houcres le *Saint-Denys* et le *Petit-Saint-Jean*.

et à present il n'y en a point du tout<sup>1</sup>, si ce n'est trois milliers et demy de pain que l'on met dans un petit bastiment avec 40 ou 50 hommes y porter nouvelles de ce pays et représenter a la Chambre generale que, si on n'envoie du secours en bref, que l'Isle est perdue. Il a desja esté mis deux navires à la coste<sup>2</sup>, et s'il ne vient du secours entre cy et deux mois pour mettre les autres en estat de naviguer, Il sera bien forcé de les perdre par l'impossibilité de les sauver, à cause que les cables sont quasy usez, et que les vers perçant les doublages, on ne pourra les garantir de couler bas, dont il seroit grand d'hommage. Mais à ce il n'y a point de remède s'il ne vient de France, où j'espère, Dieu aydant, retourner avec ce navire au mois de septembre ou octobre prochain<sup>3</sup> si la direction generale nous envoie des vivres, a moings que je ne leur sois utile aux Indes, ou j'isray si j'en suis convié, esperant par là avoir Cent livres de gages par mois et qualité de marchand. Messieurs les Directeurs generaux quy passerent sur cette flotte ont eu la bonté de m'augmenter ceux

1. Cette disette, dont les autres documents confirment la réalité, tenait à l'impossibilité de tirer du riz du pays de Matitanana, dont les chefs, irrités contre les colons du Fort-Dauphin, « s'étaient accordez de ne plus rien traiter avec les François » (Souchu de Rennefort, *ouvr. cité*, p. 246). Elle tenait aussi et plus encore au gaspillage des vivres ; Souchu de Rennefort le dit formellement. « Les journaux font foy (écrit-il à la p. 230) que pendant dix-neuf mois que le sieur de Faye est resté au Fort-Dauphin, il y en a esté déchargé six cens mil livres ou trois cens tonneaux (de riz) ; mais *ménagé avec si peu de conduite*, qu'il y a manqué en quatre temps différens, qu'il y a esté pillé par des gens que la faim désespéroit, et qu'il ne s'est pas tenu de Conseil tant de fois pour toutes les autres parties du Gouvernement que pour celle de sa subsistance. »

2. Nous connaissons par Souchu de Rennefort le nom de l'un de ces navires ; c'était *le Terron*, de 350 tonneaux et 24 canons (*ouvr. cité*, p. 225).

3. Ce n'est pas *la Marie* qui est partie de Madagascar pour la France en 1668, mais bien le *Saint-Jean*, après l'arrivée des deux navires *l'Aigle d'Or* et *la Force*, qu'avait envoyés la Compagnie des Indes Orientales (Souchu de Rennefort, *ouvr. cité*, p. 248-249).

quy me furent accordez en France de 20 £, n'ayant que 30 £ alors et a present 50 £ par mois<sup>1</sup>. Je n'ay d'autre ambition. pour m'acquérir vostre estime que de donner satisfaction à la Compagnie en luy faisant voir par mes soins et travaux que j'ay à leur service, m'assurant que c'est le vray moyen de mériter la qualité de,

Monsieur,

Vostre tres humble tres obéissant  
et très obligé serviteur.

Signé : RENAULT<sup>2</sup>.

*Af. Étrang. — Mém. et Docum., France, vol. 2128, f<sup>os</sup> 224-225  
— Original autogr.*

1. Cette augmentation put être décidée en même temps que celles dont parle l'*Histoire des Indes Orientales* et qui furent motivées par l'impossibilité de fournir aux colons leurs vivres en nature. « Le Gouverneur Général et les Directeurs (raconte Souchu de Rennefort à la p. 222 de son livre)... réglèrent la subsistance en argent et ordonnèrent un écu par jour aux Capitaines; 30 sols aux Lieutenans, 18 aux Enseignes, 12 aux sergens, 6 aux soldats. Aux Marchands 40 sols, aux sous-Marchands 25, aux Chefs de Colonie 20, aux commis 15, aux ouvriers 10 et aux colons six sols. »

2. Il serait très intéressant de pouvoir déterminer qui est ce Renault? Faut-il y voir le fondateur de la colonie française de Bourbon? Si séduisante que soit cette identification, nous ne le pensons pas. Le signataire de la lettre qu'on vient de lire ne fait aucune allusion à Bourbon, où Renaud a été débarqué avec 20 colons en juillet 1665; et aucun document ne signale un voyage de ce commis de la Compagnie à Fort-Dauphin. Or il semble bien au contraire, que le correspondant de Du Fresne n'a jamais quitté « la plus grande isle qu'il y ait peut estre dans le monde », et c'est parce qu'il y résidait à Fort-Dauphin qu'il a été gratifié d'une augmentation dont il n'eût pas eu besoin à Bourbon. Nous voyons donc dans notre Renault un homonyme, et peut-être un parent du Renaud de Bourbon, mais nous ne pouvons le confondre avec lui.

---

## LA CARRIÈRE AFRICAINE

# D'ARTHUR RIMBAUD

---

Les Français auxquels la géographie de l'Afrique est redevable de ses progrès sont issus des carrières les plus diverses. A côté d'explorateurs professionnels, des officiers de l'armée de terre, des officiers de marine, des missionnaires catholiques et protestants, des ingénieurs, des professeurs, des commerçants fraternisent sur la liste glorieuse. Il faut encore y faire figurer, si invraisemblable que cela paraisse, un poète, et qui plus est, un poète symboliste, Arthur Rimbaud.

Né le 20 octobre 1854 à Charleville (Ardennes), Arthur Rimbaud arriva à Paris, sur la suggestion de Verlaine, en octobre 1871, et s'introduisit dans les milieux littéraires. Ce fut pendant ses années de prime jeunesse qu'il composa les pièces de poésie et les morceaux en prose (*Les Assis, Le Bateau ivre, Les Voyelles, les Illuminations, Une saison en enfer* par exemple) qui dans certains groupes de lettrés l'ont rendu célèbre et l'ont fait considérer comme un écrivain de génie.

Puis rompant entièrement avec la littérature et les

milieux littéraires, Rimbaud erra à travers le monde. Après sept années d'aventures, il arriva à Aden en août 1880. Sans velléité de retour en Europe, bien qu'il fût dire jadis à son *Bateau ivre* :

Fileur éternel des immobilités bleues,  
Je regrette l'Europe aux anciens parapets,

il passa les onze dernières années de sa vie dans l'Orient éthiopien.

Un essai sur la carrière africaine d'Arthur Rimbaud ne paraîtra pas déplacé dans ce recueil, où l'on cherche à faire revivre les figures des Français qui se sont signalés dans les pays exotiques.

Ces onze années de vie africaine (1880-1891) se partagent en trois périodes : premier séjour à Harar ; voyage au Choa ; deuxième séjour à Harar, auquel mit fin un brusque départ, provoqué par les symptômes de la maladie, dont Rimbaud mourut peu de temps après son retour en France.

## I.

La maison de commerce Mazeran, Viannay et Bardey, qui avait son comptoir principal à Aden et une succursale à Harar, exportait du café, de l'ivoire, des cuirs et importait des cotonnades et des marchandises diverses. Rimbaud y entra comme employé en août 1880 aux appointements de 330 francs par mois, portés en 1883 à 416 fr., plus la nourriture et 2 % sur les bénéfices. Cette maison ayant liquidé, il entra le 1<sup>er</sup> juillet 1884 dans la maison

reconstituée par l'un des associés, Bardey, et il y resta jusqu'en octobre 1885.

Les lettres qu'il adressait à sa famille sont généralement brèves et traitent d'affaires personnelles. Néanmoins on peut y glaner quelques détails sur le Harar, ses habitants et le commerce qui s'y faisait.

« Je suis arrivé dans ce pays après vingt jours de cheval à travers le désert somali. Harar est une ville colonisée par les Égyptiens et dépendant de leur gouvernement. La garnison est de plusieurs milliers d'hommes. Là se trouve notre agence et nos magasins. Les produits marchands de la contrée sont le café, l'ivoire, les parfums, l'or, etc... Le pays est élevé, mais non infertile, le climat est frais et non malsain. On importe ici toutes marchandises d'Europe par chameaux... Je suis dans les Gallas » (13 décembre 1880).

« Il ne faut pas croire que ce pays-ci soit entièrement sauvage. Nous avons l'armée, artillerie et cavalerie égyptienne et leur administration. Et tout est identique à ce qui existe en Europe ; seulement c'est un tas de chiens et de bandits. Les indigènes sont des Gallas, tous agriculteurs et pasteurs ; gens tranquilles quand on ne les attaque pas. Le pays est excellent, quoique relativement froid et humide ; mais l'agriculture n'y est pas avancée. Le commerce ne comporte principalement que les peaux des bestiaux, qu'on traite pendant leur vie et qu'on écorche ensuite ; puis du café, de l'ivoire, de l'or, des parfums, encens, musc, etc... Le mal est que l'on est à 60 lieues de la mer et que les transports coûtent trop » (15 février 1881).

« Vous êtes en hiver à présent, et je suis en été. Les pluies ont cessé ; il fait très beau et assez chaud. Les caféiers mûrissent, d'autres sont en fleurs et ça sent déli-

cieusement bon, un goût qui rappelle tout à fait la fleur d'oranger » (7 novembre 1881) <sup>1</sup>.

Rimbaud recueillit alors sur une région inconnue de l'Afrique, l'Ogaden, des notions qu'il groupa dans un mémoire, qui à lui seul mériterait à l'auteur de figurer sur la longue et belle liste des africanistes français. Ses sources d'information furent multiples. Rimbaud fit lui-même au sud de Harar plusieurs expéditions, dont deux sont mentionnées dans sa correspondance, l'une en mai, l'autre en juin 1881. Le pays où il voyagea est le Boubassa, un plateau situé à 50 kilomètres environ au sud de Harar, d'une altitude maxima de 1764 mètres, qui s'abaisse graduellement vers le sud et qui est coupé par des vallées taillées dans le gneiss, toutes orientées de l'ouest à l'est et aboutissant au Herer, affluent de gauche du Ouabi Chebeli. Le Boubassa est peuplé de nombreux sédentaires qui cultivent le doura. Le village de Boubassa, à l'époque où Rimbaud y séjourna, se composait d'une soixantaine de huttes rondes réunies par groupes de trois à cinq, séparés par des ruelles et par des espaces plantés d'arbres. C'était un marché de grains de doura, où les populations du sud et de l'est, les Ennia et les Ogaden venaient s'approvisionner.

Rimbaud fut certainement le premier Européen qui foula le sol de cette contrée.

D'autres après lui la visitèrent ; les Autrichiens Philip Paulitschke et Dominik Kammel von Hardegger en

1. *Lettres de Jean-Arthur Rimbaud : Egypte, Arabie, Ethiopie*, publiées par Paterné Berrichon. Un vol. in-12, Paris, Société du Mercure de France, 1899, p. 81-82, 90, 108.

1885<sup>1</sup> ; l'Allemand baron Carlo von Erlanger en 1900<sup>2</sup> ; les Français vicomte du Bourg de Bozas, D<sup>r</sup> Brumpt et leurs compagnons en 1901<sup>3</sup>. Mais ces voyageurs ne se doutaient pas qu'ils avaient eu en Rimbaud un prédécesseur, ignorance qui s'explique par le défaut de toute relation écrite de ses expéditions.

« Rimbaud, dit Bardey, son ancien patron, créa des marchés, dans le Boubassa. » Il y achetait principalement de l'ivoire et des cuirs. Ces expéditions n'étaient pas exemptes de péril. « Une petite armée égyptienne occupait le Harar, mais la région qu'elle protégeait ne s'étendait guère au delà des murs de la ville. Les Égyptiens ne sortaient que par colonnes de deux à trois mille hommes. Du fait même de cette occupation militaire une zone extrêmement dangereuse entourait la région occupée et il y avait quelque mérite à en sortir »<sup>4</sup>. Deux Européens, le Français Lucereau et l'Italien Pietro Sacconi furent assassinés, le premier en octobre 1880 près de Harar, le second en août 1883 dans l'Ogaden. Bardey ayant voulu aller remplacer Rimbaud malade

1. Philip Paulitschke : *Reise nach Harar und in den nördlichen Galla Ländern in 1885. Petermann's Mitteilungen*, 1885, p. 369 et 460. — On trouvera des vues des pays explorés par Rimbaud et des portraits des indigènes dans Philip Paulitschke : *Beiträge zur Ethnographie und Anthropologie der Somal, Galla und Harari*. Leipzig, in-f<sup>o</sup>, 1886.

2. Carlo Freiherr von Erlanger : Bericht über meine Expedition in Nordost-Afrika in den Jahren 1899-1901. *Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin*, 1904, p. 89-131. Cet article est accompagné d'une bonne carte de P. Sprigade.

3. *Mission scientifique du Bourg de Bozas. De la mer Rouge à l'Atlantique*, in-4<sup>o</sup>, Paris.

4. Bardey : Notice sur Arthur Rimbaud. *Compte rendu des séances de la Société de Géographie*, 1892, p. 44.

dans le Boubassa, le gouverneur égyptien du Harar ne le laissa pas partir sans difficultés.

Indépendamment de ses propres voyages, Rimbaud en organisait pour le compte de sa maison. « Il dirige toutes nos expéditions du Çomal et des pays gallas, écrivait Bardey le 24 novembre 1883. L'initiative de l'exploration du Ouabi qui coule dans le pays d'Ogaden lui est due <sup>1</sup> ».

Rimbaud apprenait avec une facilité remarquable les langues étrangères. Au lycée de Charleville, il composait des vers latins avec une véritable virtuosité. Au Harar, il ne tarda pas à posséder les langues utiles à ses affaires, le Harari, le Çomali et le Galla. Il l'avouait dans une boutade. « Hélas, à quoi servent ces allées et venues et ces fatigues et ces aventures chez des races étranges, et ces langues dont on se remplit la mémoire et ces peines sans nom?.. <sup>2</sup>. »

Après sa mort, Bardey rappelait avec admiration les facultés de son ancien agent : « Rimbaud absorbait avidement les choses intellectuelles du pays qu'il traversait, apprenait les langues au point de pouvoir les professer dans la langue même (*sic*) et s'assimilait autant que possible les usages et les coutumes des indigènes <sup>3</sup>. » Il avait noué des relations utiles avec l'un des chefs de l'Ogaden, l'*oughaz* des Malingours, qu'il appelle « notre ami Amar Hussein. »

A ses observations personnelles et aux renseignements recueillis dans ses conversations avec les indigènes

1. Bardey : *Compte rendu de la Société de Géographie*, 1883, p. 583.

2. 6 mai 1883. *Lettres de J.-A. Rimbaud*, p. 151.

3. *Compte rendu de la Société de Géographie*, 1892, p. 43.

s'ajoutaient ceux que lui rapporta Constantinu Sottiro, un Grec employé dans sa maison. Ce Sottiro s'était avancé courageusement dans l'Ogaden à 140 kilomètres de Harar jusqu'à un lieu nommé Galdoa, dans les terrains de parcours de la grande tribu des Rer Hersi ; il avait même été retenu captif quinze jours et n'avait été délivré que grâce aux relations que Rimbaud s'était faites dans les milieux indigènes <sup>1</sup>.

Rimbaud groupa ces notions sur l'Ogaden dans un rapport daté du 10 décembre 1883 qu'il adressa à ses patrons et que l'un d'eux, Bardey, eut la bonne idée d'envoyer à la Société de géographie, qui le publia <sup>2</sup>.

Rimbaud trace d'abord les limites de l'Ogaden ; il indique ensuite les pistes qui du Harar y conduisent. Après quelques mots sur le climat, il énumère les rivières qui du Harar se dirigent vers le sud, Herer, Fafan, Dokhta, rivières intermittentes, qui après les pluies roulent des eaux torrentielles et qui ensuite ne contiennent plus dans leurs lits qu'un chapelet de mares.

Rimbaud donne ensuite de l'Ogaden la description suivante :

« L'aspect général de l'Ogadine est la steppe d'herbes hautes avec des lacunes pierreuses ; ses arbres, du

1. L'itinéraire de Sottiro figure sur la carte de Paulitschke, annexée à son mémoire : Uebersichtskarte von dem Gebiet der Ejssa-Somal, von Harar und den nördlichen Gallaländern, *Petermann's Mitteilungen*, 1885, Tafel 17. — Paulitschke fait grand état des notes que son « ami » Sottiro lui a communiquées à Harar. Il ne se doute pas que Rimbaud les avait utilisées avant lui.

2. Rapport sur l'Ogadine par M. Arthur Rimbaud, agent de MM. Mazeran, Viannay et Bardey à Harar (Afrique orientale). *Compte rendu de la Société de Géographie*, 1884, p. 99-103. Rimbaud nomme le pays qu'il décrit *Ogadine*, la forme *Ogaden* a prévalu.

moins dans la partie explorée par nos voyageurs, sont tous ceux des déserts somalis : mimosas, gommiers, etc. Cependant aux approches du Ouabi la population est sédentaire et agricole. Elle cultive d'ailleurs presque uniquement le doura et emploie même des esclaves originaires des Aroussis et autres Gallas d'au delà du fleuve. Une fraction de la tribu des Malingours, dans l'Ogadine supérieur, plante aussi accidentellement du doura et il y a également de-ci de-là quelques villages de Cheikhaches cultivateurs. Comme tous les pasteurs de ces contrées, les Ogadines sont toujours en guerre avec leurs voisins et entre eux-mêmes. »

Les Ogadens sont divisés en tribus, qui ont chacune à leur tête un chef nommé *oughaz*, qui rend la justice. Le plus puissant chef de l'Ogaden supérieur était l'oughaz des Malingours, Amar Hussein, avec qui Rimbaud, nous l'avons dit, avait des rapports personnels.

Il donne ensuite sur les indigènes les détails ethnographiques suivants :

« Les Ogadines, du moins ceux que nous avons vus, sont de haute taille; plus généralement rouges que noirs ; ils gardent la tête nue et les cheveux courts, se drapent de robes assez propres, portent à l'épaule la *sigada*, à la hanche le sabre et la gourde des ablutions, à la main la canne, la grande et la petite lance, et marchent en sandales.

« Leur occupation journalière est d'aller s'accroupir en groupe sous les arbres à quelque distance du camp, et, les armes en main, de délibérer indéfiniment sur leurs divers intérêts de pasteurs. Hors de ces séances et aussi de la patrouille à cheval pendant les abreuvements et des razzias chez leurs voisins, ils sont complètement inac-

tifs. Aux enfants et aux femmes est laissé le soin des bestiaux, de la confection des ustensiles de ménage, du dressage des huttes, de la mise en route des caravanes. Ces ustensiles sont les vases à lait connus du Çomal et les nattes des chameaux qui, montées sur des bâtons, forment les maisons des *gacias* (villages) passagères.

« Quelques forgerons errent par les tribus et fabriquent les fers de lances et poignards.

« Les Ogadines sont musulmans fanatiques. Chaque camp a son Iman qui chante la prière aux heures dues. Des *wodads* (lettrés) se trouvent dans chaque tribu ; ils connaissent le Coran et l'écriture arabe et sont poètes improvisateurs. Les familles ogadines sont fort nombreuses. »

Rimbaud signale aussi qu'au milieu des Ogadens vivent des tribus de Mitganes, regardées comme inférieures. Les Mitganes s'occupent de la chasse des éléphants et des autruches ; ils servent en temps de guerre d'espions et d'alliés. Ils se conforment à certains rites somptuaires : « L'Ogadine mange l'éléphant, le chameau et l'autruche et le Mitgan mange l'âne et les animaux morts, ce qui est un péché. »

Rimbaud donne enfin des détails sur la faune domestique et sauvage de l'Ogaden et insiste notamment sur l'élevage des autruches.

« Chaque village possède quelques douzaines d'autruches qui paissent à part, sous la garde des enfants, se couchent même au coin du feu dans les huttes et mâles et femelles, les cuisses entravées, cheminent en caravane, à la suite des chameaux, dont elles atteignent presque la hauteur. »

Cette notice est succincte et sa composition manque

parfois un peu de rigueur, mais elle est pleine de détails pittoresques. A l'époque où elle fut publiée, en 1884, il n'existait dans la littérature géographique aucune description aussi complète de l'Ogaden.

Tel fut bien l'avis des géographes et non seulement le secrétaire général de la Société de Géographie de Paris, Maunoir, l'inséra dans le *Compte rendu des séances*, mais encore classant d'emblée Rimbaud parmi ses émules, il lui demanda le 1<sup>er</sup> février 1884 son portrait pour la belle collection de portraits d'explorateurs et de géographes que la Société possède dans sa Bibliothèque <sup>1</sup>.

## II

Ayant quitté la maison de commerce Bardey « après une violente discussion », en octobre 1885, Rimbaud s'associa avec un négociant français, Pierre Labatut, pour transporter des marchandises au Choa.

Établi au Choa depuis une dizaine d'années, Labatut avait, en août 1885, reçu de Ménélik, du ras Govana et d'autres grands une commande d'armes, de munitions, d'outils et d'objets variés. Quelques avances en marchandises d'exportation lui avaient été faites <sup>2</sup>. Rimbaud mit dans l'affaire la plus grande partie des économies réalisées depuis cinq ans.

« Les marchandises que nous importons, écrivait-il à sa famille le 3 décembre 1885, sont des fusils (vieux

1. Paterne Berrichon : *La vie de Jean-Arthur Rimbaud*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Société du Mercure de France, 1898, p. 161.

2. Lettre de Rimbaud du 15 avril 1886 adressée au Ministre des Affaires étrangères, publiée par Paterne Berrichon dans son article : Rimbaud et Ménélik. *Mercure de France*, 16 février 1914, p. 721.

fusils à piston réformés depuis 40 ans) qui valent chez les marchands de vieilles armes, à Liège ou en France, 7 ou 8 francs la pièce. Au roi du Choa Ménélik, on les vend une quarantaine de francs ; mais il y a dessus des frais énormes, sans parler des dangers de la route aller et retour. Les gens de cette route sont les Dankalis, pasteurs bédouins et musulmans fanatiques : ils sont à craindre. Il est vrai que nous marchons avec des armes à feu et les bédouins n'ont que des lances. Toutes les caravanes cependant sont attaquées <sup>1</sup>. »

Dans une lettre adressée au Ministère des Affaires Étrangères le 15 avril 1886, Rimbaud précise la composition du chargement de la caravane (2.040 fusils à capsule, 60.000 cartouches Remington, des outils) et les bénéfices qu'il escomptait :

« La valeur totale de la caravane à la livraison est de 40.000 dollars (Marie-Thérèse). Ajoutant 50 % au retour, c'est-à-dire le bénéfice de la vente à Aden des marchandises (ivoire, musc, or) données en paiement au Choa par le Roi, nous établissons que cette opération doit nous procurer une somme nette de soixante mille dollars dans un délai de un an à dix-huit mois (soixante mille dollars au change moyen d'Aden, francs 4,30, égalent deux cent cinquante mille huit francs). »

Pendant que Labatut recevait les marchandises à Aden, Rimbaud organisa la caravane à Tadjoura, lieu situé sur la rive nord du golfe du même nom et à l'ouest d'Obock. Il y séjourna en décembre 1885 et pendant la plus grande partie de 1886 : « Ce Tadjoura-ci, écrivait-il, est annexé depuis un an à la colonie française d'Obock.

1. *Lettres de Jean-Arthur Rimbaud*, p. 196.

C'est un petit village dankali, avec quelques mosquées et quelques palmiers. Il y a un fort, construit jadis par les Égyptiens et où dorment à présent six soldats français sous les ordres d'un sergent commandant le poste. On a laissé au pays son petit sultan et son administration. C'est un protectorat <sup>1</sup>. »

Sur cette côte de la mer Rouge, Rimbaud eut à souffrir : « Ceux qui répètent à chaque instant que la vie est dure devraient venir passer quelque temps ici pour apprendre la philosophie ! A Tadjoura, on n'entretient qu'un poste de six soldats et un sergent français. On les relève tous les trois mois pour les expédier en congé de convalescence vers la France. Aucun poste n'a pu passer trois mois sans être entièrement pris par les fièvres. Or c'est la saison des fièvres dans un ou deux mois et je compte bien y passer <sup>2</sup>. »

Il se consolait en se représentant l'Abyssinie, but de son voyage, sous des couleurs enchanteresses : « Dans un mois ou six semaines, écrivait-il, le 28 février 1886, l'été va recommencer sur ces côtes maudites. J'espère ne pas en passer une grande partie ici et me réfugier dans quelques mois parmi les monts de l'Abyssinie, qui est la Suisse africaine, sans hivers et sans étés : printemps et verdure perpétuelle, et l'existence gratuite et libre <sup>3</sup>. »

Pendant son séjour à Harar, Rimbaud avait appris les langues du pays. Partant pour l'Abyssinie, il voulut posséder des notions d'amharique qui en est la langue

1. 3 décembre 1885. *Lettres de Jean-Arthur Rimbaud*, p. 195.

2. 6 janvier 1886, *ibid.*, p. 201.

3. *Ibid.*, p. 204.

commune, et il se procura le *Dictionnaire de la langue amarinna*, publié par Antoine d'Abbadie en 1881.

Dès la fin de février 1886 ses marchandises de traite étaient débarquées à Tadjoura, mais son départ fut encore contrarié par les circonstances.

Le 12 avril 1886 le gouverneur d'Obock vint lui annoncer qu'une dépêche du gouvernement français interdisait toutes les importations d'armes au Choa, et qu'ordre était donné au sultan de Tadjoura d'arrêter la formation de la caravane.

Rimbaud adressa le 15 avril une longue lettre au Ministère des Affaires Étrangères pour prouver la parfaite régularité de son opération et protester contre le tort qu'on lui faisait : « Nous sommes bien en règle avec tous les règlements... Nous pouvons prouver que nous n'avons jamais vendu, donné ou même confié une seule arme aux indigènes en aucun temps et lieu. Nos armes doivent être livrées à Ménélik dans leur emballage au départ de France et il ne peut jamais en être rien distrait, soit à la côte, soit à l'intérieur. »

Il donne ensuite sur le commerce des armes tel qu'il se pratiquait au Choa il y a trente ans, des détails qui méritent d'être rapportés intégralement.

« Les gens au courant de ces opérations savent qu'un capital triple de la valeur réelle des armes est immédiatement consommé à la côte par le débarquement, les vivres et salaires de toute une population de servants abyssins et de chameliers assemblés pour la caravane, les bakchich considérables en argent et cadeaux aux notables, les extorsions des Bédouins du voisinage, les avances perdues, le paiement du loyer des chameaux, les droits de racolage et les taxes de passage, les frais

d'habitation et de nourriture des Européens, l'achat et l'entretien d'une masse de matériel, de vivres, d'animaux de transport par une route de cinquante jours dans le plus aride des déserts ! A la formation d'une caravane à Tadjoura la population en subsiste tout entière, pendant les trois, six et même dix mois que l'on se trouve inévitablement retardé dans ce lieu...

« Il se comprend que l'on n'entreprend des affaires aussi lentes, dangereuses et fastidieuses que dans la perspective assurée de gros bénéfices. Les prix payés de ces armes au Choa, où elles sont d'ailleurs peu nombreuses jusqu'ici, sont en effet extraordinairement élevés, d'autant plus que les paiements se font en marchandises cédées par le roi au prix du Choa et laissant au retour un bénéfice d'environ 50 % sur la place d'Aden. Cela explique que des négociants français opèrent au Choa avec des fonds empruntés à 50,75 et même 100 % d'intérêt annuel <sup>1</sup>. »

Ces raisons convinquirent-elles le ministère ? se déterminait-il par d'autres motifs ? l'autorisation de départ fut accordée à Rimbaud, mais d'autres mécomptes survinrent. Son associé Labatut tomba malade à Aden, rentra en France et y mourut. Il pensa alors faire le voyage avec Paul Soleillet, qui avait acquis parmi les africanistes une certaine notoriété par ses explorations du Sénégal et du Soudan. Mais Soleillet succomba le 9 septembre 1886 à Aden : mort préjudiciable et à la France, car il avait été l'un des pionniers de notre expansion en Afrique, et à Rimbaud, car pendant un long séjour en Abyssinie, de janvier 1882 à octobre 1884, il

1. Lettre citée, *Mercur de France*, 16 février 1914, p. 723-724.

s'y était instruit des usages, avait obtenu la faveur de Ménélik et serait devenu vraisemblablement pour son compagnon de route un conseiller informé <sup>1</sup>.

Rimbaud partit donc seul pour le Choa à la fin de septembre ou au début d'octobre 1886. Le 9 février 1887 il atteignit Ankober, l'ancienne capitale du Choa, délaissée par Ménélik à la fin de son règne, mais encore assez vivante il y a trente ans.

Il y rencontra un Français, Jules Borelli, qui a fait d'intéressants voyages en Abyssinie de 1885 à 1888 et avec lequel il ne tarda pas à se lier.

Borelli écrit dans son journal à cette date du 9 février 1887 : « M. Rimbaud, négociant français, arrive de Toudoura avec sa caravane. Les ennuis ne lui ont pas été épargnés en route. Toujours le même programme : mauvaise conduite, cupidité et trahison des hommes ; tracasseries et guet-apens des Adal ; privation d'eau ; exploitation par les chameliers. » Le nouveau venu donna une impression d'énergie à Borelli, qui ajoute : « Il sait l'arabe et parle l'amharigna et l'oromo. Il est infatigable. Son aptitude pour les langues, une grande force de volonté et une patience à toute épreuve le classent parmi les voyageurs accomplis <sup>2</sup>. »

Rimbaud séjourna au Choa trois mois et demi, de février à mai 1887. Financièrement son expédition échoua. « Mon affaire a très mal tourné, et j'ai craint quelque temps de redescendre sans un thaler », écrivait-il à Bardey le 26 août 1887. D'une part les créanciers de

1. Cf. Gabriel Gravier : Paul Soleillet. *Bulletin de la Société normande de géographie*, sept.-oct. 1886, p. 319.

2. Jules Borelli : *Ethiopie méridionale*, in-4°. Paris, 1890, p. 201.

Labatut ne laissèrent pas échapper l'aubaine d'un associé, qui, bonnement, montait jusqu'à eux. « Je me suis trouvé assailli là-haut par une bande de faux créanciers de Labatut et en tête Ménélik, qui m'a volé en son nom 3.000 thalaris <sup>1</sup>. »

D'autre part il ne paraît pas avoir su employer à l'égard des chefs abyssins les procédés propres à se les concilier. Le vice-consul de France à Aden, M. E. de Gaspary, lui en faisait discrètement la remarque dans une lettre du 6 novembre 1887 : « J'ai constaté... que vous n'aviez pas hésité à sacrifier vos propres droits pour satisfaire les nombreux créanciers de feu M. Labatut ; mais j'ai dû reconnaître aussi, en m'en rapportant à la délibération des Européens venus du Choa et dont vous aviez invoqué le témoignage, que vos pertes auraient peut-être été moins sensibles, si, comme les autres négociants appelés à trafiquer avec les autorités abyssines, vous aviez su ou pu vous plier à des exigences particulières à ces pays et à leurs chefs <sup>2</sup>. »

De cette expédition qui fut si peu favorable aux intérêts particuliers de Rimbaud, il résulta un avantage général : l'ouverture d'une voie nouvelle du Choa à la côte, dont le mérite lui appartient. Les caravanes qui se rendaient du golfe de Tadjourà ou de Zeila au Choa, ou qui redescendaient à la côte, traversaient toujours le dangereux désert dankali par Adda Gallé et Errer.

Rimbaud résolut de faire étape à Harar. Le régime en avait changé depuis qu'il l'avait quittée. Évacuée par les Égyptiens en 1885 et abandonnée au bon plaisir d'un

1. P. Berrichon : *La vie de J.-A. Rimbaud*, p. 192.

2. *Ibid.*, p. 189.

sultan musulman fanatique, la ville avait été conquise en janvier 1887 par Ménélik. Rimbaud avait précisément à traiter d'affaires avec le nouveau gouverneur abyssin, le dedjaz Makonnen. Du Choa à Harar l'itinéraire à suivre était entièrement nouveau. Rimbaud accepta la compagnie de Jules Borelli, mais le voyage accompli, il revendiqua le mérite de son initiative. « Ce n'est que quand j'eus demandé à Ménélik de passer par cette route, que M. Borelli eut l'idée de se joindre à moi. »

Son expédition terminée, Rimbaud alla séjourner quelque temps au Caire pour se remettre de ses fatigues. Il donna des impressions de voyage au *Bosphore Égyptien*, un journal français, qui en ce temps-là y était publié<sup>1</sup>. Du Caire aussi il adressa à Bardey, son ancien patron, le 26 août 1887, une lettre dans laquelle il a décrit très brièvement son itinéraire. Communiquées par Bardey à la Société de Géographie, ces notes furent publiées dans le *Compte rendu des séances* (1887, p. 416-417)<sup>2</sup>. Jules Borelli enfin a raconté le voyage avec beaucoup de détails dans son *Éthiopie méridionale* (p. 221-236). Tels sont les documents que nous possédons sur cette période importante de la carrière africaine de Rimbaud.

Partis d'Entotto, où résidait alors Ménélik, le 1<sup>er</sup> mai 1887, ils arrivèrent à Harar, Rimbaud qui força la der-

1. Nous n'avons pas réussi à nous procurer cet article du *Bosphore Égyptien*. Nous ne le connaissons que par une analyse qu'en fit H. Wichmann dans les *Petermann's Mitteilungen*, 1887, p. 370. Wichmann donne comme référence *Bosphore Égyptien, 26 und 27 april 1887*, mais à la fin d'avril 1887, Rimbaud était encore au Choa. Ne faudrait-il pas lire plutôt : *26 und 27 august 1887* ?

2. La lettre adressée à Bardey figure in extenso dans *La vie de J.-A. Rimbaud*, p. 191-198.

nière étape le 21 mai, Borelli le 22. La longueur de leurs étapes quotidiennes fut de 20 à 35 kilomètres.

Ils traversèrent d'abord le Mindjar, « pays magnifique en pleine culture, l'une des provinces les plus riches du Choa, écrit Borelli... Dans le Mindjar, les routes sont tracées et bordées parfois de haies de cassis, d'euphorbes et d'acacias ».

Cette première partie du voyage jusqu'au 6 mai s'effectua en plateau. Pendant les cinq jours suivants, du 7 au 11 mai, Rimbaud et Borelli traversèrent les vallées du Kassam et de l'Aouache ; ce fut la période pénible du voyage. « On est en pays bédouin, en kouolla ou terre chaude, note Rimbaud. Broussailles et bois de mimosas, peuplés d'éléphants et de bêtes fauves. »

Cette région, le Careyou, est semi-désertique : végétation caractéristique de plantes épineuses, acacias, mimosas, gommiers, agaves ; halliers hantés par les fauves, les buffles et les éléphants. Peu d'eau. « Le lit du Kassam est encombré de galets : en certains endroits il mesure plus de cent trente mètres, mais en cette saison, les eaux n'occupent qu'un quart de cette largeur. » L'Aouache, dont le lit est très encaissé, n'avait que 80 centimètres d'eau.

La dernière partie du voyage de l'Aouache à Harar, qui s'effectua par l'Itou et le Tchercher, fut beaucoup plus facile. « Nous remontons rapidement à l'Itou par des sentiers ombragés. Beaux pays boisés, peu cultivés. Nous nous retrouvons vite à 2.000 mètres d'altitude », écrit Rimbaud.

Les deux compagnons de voyage suivirent la crête du Tchercher, chaîne de montagnes, longue d'une centaine de kilomètres et sur les pentes de laquelle coulent des

rivières qui grossissent, celles du versant nord l'Aouache, celles du versant sud l'Ouabi Chebeli.

Durant cette marche, ils jouirent de paysages admirables. « Les lianes s'entrecroisent, écrit Borelli le 15 mai, et forment des guirlandes de verdure qui se balancent aux branches de zygbas magnifiques, d'oliviers séculaires, de mûriers et d'euphorbes aux proportions colossales. Nous suivons la crête. Nous dominons des hauteurs boisées, de grandes vallées et des vallons cultivés ou couverts de pâturages. La végétation est incomparablement belle. » Rimbaud écrit plus laconiquement deux jours plus tard : « Herna. Splendides vallées couronnées de forêts, à l'ombre desquelles on marche. Caféiers. »

Tout le pays parcouru était nominalemeut sous l'autorité de Ménélik. Cependant dans le Careyou, Rimbaud et Borelli n'obtinrent aucun concours des fonctionnaires abyssins.

A Tadetcha malka il leur fallut même user de violence pour se procurer un guide. « Malgré ses résistances et les vociférations des habitants du voisinage, hommes et femmes, nous nous emparons d'un indigène sur le seuil de sa maison. » Ailleurs ils furent généralement bien reçus par les fonctionnaires. Dans le Mindjar, le 4 mai, l'hospitalité du Choum Ato Tcherinet alla presque jusqu'à l'indiscrétion. « Il nous force à accepter du *Tedj* (boisson fermentée) en telle quantité, que je finis par gagner un violent mal de tête, écrit Borelli. Il nous présente l'hôte chez lequel nous devons passer la nuit et lui adresse des recommandations minutieuses au sujet des provisions qu'il doit nous fournir. »

Même bon accueil dans le Tchertcher, le 12 mai au

poste abyssin de Galamso et le 14 à celui de Boroma. En ce dernier point le ras Dargué, oncle de Ménélik, avait fait construire une *katama*, c'est-à-dire « un groupe de huttes entourées de palissades où habitent en pays conquis ou tributaire le chef abyssin avec ses soldats et ses serviteurs ». Mille soldats abyssins tenaient garnison à Boroma <sup>1</sup>.

L'hospitalité du dedjazmatch Becha-Becha, qui gouvernait au nom du ras, ne fut d'ailleurs pas désintéressée : « Il m'accueille bien et me retient à dîner, écrit Borelli. Il sait que je dois revenir et m'accable de demandes. Il veut des étoffes, des objets de toute espèce et surtout des liqueurs ; il a pris un goût extrême à ces boissons depuis la prise de Harar. »

Les voyageurs furent conduits par des guides officiels ou *kalatiers* qui s'acquittaient de leur mission souvent contre leur gré et se hâtaient, l'étape finie, de les confier à un collègue. Ce changement de guide a été narré d'une façon assez pittoresque par Borelli dans son journal, le 19 mai 1887.

« Ces agents se succèdent assez rapidement ; il m'est arrivé d'en changer deux fois dans la même journée. A chaque *kalatier* nous disons : « Tu nous présenteras comme les hôtes du roi Ménélik ; tu demanderas pour nous ce que le pays fournit de meilleur et suivant que tu réussiras à nous faire bien ou mal héberger, tu recevras une récompense ou tu n'auras rien. » C'est merveille de les voir faire leur boniment. Celui qui nous accompagne

1. Cf. H. Dehérain : Les Katamas dans les provinces méridionales de l'Abyssinie pendant le règne de l'empereur Ménélik, *Bulletin de la Section de Géographie du Comité des travaux historiques*, 1914, p. 225.

aujourd'hui n'est cependant pas enchanté de sa mission. Aussi, du plus loin qu'il aperçoit son successeur immédiat, manifeste-t-il une joie bruyante. « Les voilà ! je te les amène ! Donne-leur des bœufs, des moutons, du miel, du lait, du pain. » Il est ravi de se débarrasser de nous et de passer la main à un autre. Tranquillement assis devant sa porte et causant avec ses amis, notre nouvel hôte est ahuri. Avec un geste qui exclut toute cordialité, il répond à son enthousiaste collègue : « Tu n'es qu'un imposteur, un exécrationnable menteur. Je ne les connais pas, ces hommes-là. » L'aimable réception. Cependant tout finit assez bien ; on s'entend et on nous apporte le pain quotidien de doura qui nous donne à la longue d'horribles douleurs d'entrailles ».

Rimbaud fit encore pendant ce voyage d'autres remarques. Des projets divers d'entreprises dans les régions traversées par lui étaient alors agités. Rimbaud chercha à en décourager les auteurs. Les bords du lac Assal, situé à l'ouest de la mer Rouge, sont couverts de sel, que les indigènes ramassent en quantité ; cent cinquante tonnes en sont annuellement transportées au Choa. Des industriels français avaient pensé à exploiter ces salines en construisant un petit chemin de fer de l'Assal au golfe de Tadjoura. Rimbaud insista sur l'obstacle que les montagnes qui s'élèvent entre le lac et la mer opposeraient à la construction de la voie. De même il contredit l'opinion des deux voyageurs Soleillet et Longbois, qui avaient affirmé que l'Aouache est navigable.

Ce voyage de Rimbaud d'Antotto à Harar fut en son temps un petit événement géographique. On était alors dans la période de ferveur des découvertes africaines, qui

caractérisa le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, et aucune nouvelle sortant d'Afrique ne passait inaperçue.

Les *Petermann's Mitteilungen* (1887, p. 370) et *Das Ausland (Eine neue Strasse von Antotto nach Harar)*, 1888, p. 416) signalèrent donc au public géographique allemand la découverte de Rimbaud, de même que le firent au public anglais les *Proceedings of the R. Geographical Society* (1888, p. 32). En Italie, le *Bollettino della Societa geografica italiana* compara son itinéraire à celui de Vincenzo Ragazzi qui, en 1886-1887, avait accompagné comme médecin militaire l'armée abyssine pendant la campagne du Harar. Ragazzi avait, de Rogge près d'Antotto, marché droit au sud vers l'Aouache, l'avait franchi sur son cours supérieur, puis avait traversé la région montagneuse du Gugu. C'était seulement à Goro dans le Tchertcher que les deux itinéraires se réunissaient. Le mérite de l'exploration du Mindjar, du Careyou et de l'Itou ne pouvait donc être contesté à Rimbaud et à Borelli<sup>1</sup>.

Si la voie directe de la côte de la mer Rouge au Choa et inversement par le désert Danakil ne fut pas délaissée, celle que Rimbaud et Borelli avaient inaugurée jouit d'une grande faveur. Elle fut suivie notamment, pour citer quelques exemples de marque, par la mission anglaise Rennell Rodd en 1897, par la mission Marchand en 1899 (elle figure très apparente sur la carte au 1 : 1.000.000 dressée par le capitaine, aujourd'hui général Baratier), par la mission allemande Friedrich Rosen en 1905.

1. Il viaggio del Dott. V. Ragazzi da Antotto ad Harar. *Bollettino della Societa geografica italiana*, 1888, série III, vol. 1, p. 61. Le *Bollettino* revient encore plus loin sur le voyage de Rimbaud, même volume, p. 764.

### III

Malgré l'échec financier de son entreprise, Rimbaud ne renonça pas immédiatement à faire des affaires au Choa. Du Caire il écrivait à Bardey que s'il avait été muni de thalaris, il aurait pu acheter de l'ivoire, du musc et de l'or à Ménélik, au ras Govana, qui « seul a pour plus de quarante mille thalaris et veut vendre », ainsi qu'à « beaucoup d'autres détenteurs d'ivoire de qui on peut acheter <sup>1</sup> ».

Il projeta de fournir à Ménélik les matières et l'outillage nécessaires à la fabrication des fusils et des munitions. D'Aden où il était revenu, il demanda le 15 décembre 1887 au Ministère des Colonies l'autorisation de débarquer sur la côte française de la mer Rouge, tout le matériel nécessaire à cette entreprise : « Je m'adresserai pour le tout à des capitaux français et à l'industrie française, et l'établissement de cette industrie au Choa devra être confié à un personnel français. Il s'agit de l'essai d'une entreprise industrielle française à 700 kilomètres des côtes, au profit d'une puissance chrétienne, intéressante, amie des Européens et des Français en particulier, et l'autorisation demandée doit simplement accorder et protéger le transit de ladite caravane à la côte, où le commerce des armes et des munitions est d'ailleurs défendu. »

Si éloigné qu'il fût de France, Rimbaud n'en ignorait pas les mœurs administratives et il eut soin de faire passer sa demande au Ministère par l'intermédiaire d'un

1. P. Berrichon : *La vie de Jean-Arthur Rimbaud*, p. 196.

député, son compatriote des Ardennes, M. Fagot. La doctrine du Ministère sur la question manquait de fermeté. Il refusa l'autorisation le 18 janvier 1888, puis le 2 mai il l'accorda, finalement le 15 mai, il la refusa <sup>1</sup>.

Mais alors Rimbaud ne pensait plus à cette entreprise. Il était retourné à Harar. Le 15 mai 1888, il écrivait à sa famille :

« Je me trouve réinstallé ici pour longtemps. J'établis un comptoir commercial français sur le modèle de l'agence que je tenais dans le temps, avec cependant quelques améliorations et innovations. Je fais des affaires assez importantes qui me laissent quelques bénéfices. »

Rimbaud ne fit plus lui-même d'expéditions au sud de Harar; son travail consistait, dit-il, à expédier et à recevoir des caravanes. Il décrit ainsi, le 4 août 1888, la vie monotone qu'il menait :

« Le gouvernement est le gouvernement abyssin du roi Ménélik, c'est-à-dire un gouvernement négro-chrétien ; mais, somme toute, on est en paix et en sûreté relatives, et pour les affaires, elles vont tantôt bien, tantôt mal. On vit sans espoir de devenir tôt millionnaire. Enfin ! puisque c'est mon sort de vivre dans ces pays ainsi. Il y a à peine une vingtaine d'Européens dans toute l'Abyssinie y compris ces pays-ci. Or, vous voyez sur quels immenses espaces ils sont disséminés. A Harar c'est encore l'endroit où il y en a le plus, environ une dizaine. J'y suis le seul de nationalité française. Il y a aussi une mission catholique avec trois pères, dont l'un français comme moi, qui éduquent des négrillons.

« Je m'ennuie beaucoup toujours ; je n'ai même jamais

1. P. Berrichon : Rimbaud et Ménélik. *Mercure de France*, 16 février 1914, p. 727.

connu personne qui s'ennuyât autant que moi. Et puis n'est-ce pas misérable cette existence sans famille, sans occupation intellectuelle, perdu au milieu des nègres dont on voudrait améliorer le sort et qui, eux, cherchent à vous exploiter et vous mettent dans l'impossibilité de liquider des affaires à bref délai. Obligé de parler leurs haragouins, de manger de leurs sales mets, de subir mille ennuis, provenant de leur paresse, de leur trahison, de leur stupidité !

« Le plus triste n'est pas là. Il est dans la crainte de devenir peu à peu abruti soi-même, isolé qu'on est et éloigné de toute société intellectuelle.

« On importe des soieries, des cotonnades, des thalaris et quelques autres objets ; on exporte du café, des gommes, des parfums, de l'ivoire, de l'or qui vient de très loin, etc...<sup>1</sup> »

Pendant les trois années qu'il séjourna encore à Harar, Rimbaud s'y fit, comme l'on dit familièrement, une situation.

Il était bien vu des indigènes : contrairement à beaucoup de blancs, il traitait les hommes de couleur en hommes et qui méritent des égards : ce fut la raison de sa popularité. Il a exposé sa méthode, brièvement comme toujours, dans cette lettre du 20 février 1890 :

« Je jouis dans le pays et sur la route d'une certaine considération due à mes procédés humains. Je n'ai jamais fait de mal à personne. Au contraire je fais un peu de bien quand j'en trouve l'occasion, et c'est mon seul plaisir.

« Les gens du Harar ne sont ni plus bêtes, ni plus

1. *Lettres de J.-A. Rimbaud*, p. 226-228.

canailles que les nègres blancs des pays dits civilisés, ce n'est pas du même ordre voilà tout. Ils sont même moins méchants, et peuvent dans certains cas, manifester de la reconnaissance et de la fidélité. Il s'agit d'être humain avec eux <sup>1</sup>. »

Borelli, qui l'avait vu à l'œuvre, décrit ainsi sa manière d'être avec les indigènes :

« Je vois encore Rimbaud s'occuper de ses affaires très rondement, très simplement. Les indigènes (Rimbaud les préférait aux Européens) venaient volontiers vers lui, parce que, comme il connaissait leur langue, ils pouvaient causer ; et ils étaient sûrs de le trouver d'un esprit égal. Il était très curieux à observer cependant, quand, après une affaire faite, il congédiait son homme en le regardant narquoisement puis riant à demi en me jetant un coup d'œil amusant. Certainement, il ne faisait pas ce métier par amour ; mais sa nature d'élite faisait que, sans le vouloir, il avait tout de suite compris la manière de faire avec les indigènes <sup>2</sup>. »

Rimbaud fut en relations pendant ces années 1888-1891 avec la plupart des Européens qui s'arrêtèrent à Harar, en montant au Choa ou à leur retour : avec l'ingénieur suisse Alfred Ilg, ministre d'Etat de Ménélik ; avec des Français qui faisaient des affaires au Choa, Chefneux, Savouré, Brémond, Bidault ; avec des explorateurs tels que l'Autrichien comte Téléki et les Italiens Ugo Ferrandi et Bricchetti-Robecchi. Il n'était pas indifférent aux notions géographiques nouvelles que ces derniers rapportaient.

1. *Lettres de J.-A. Rimbaud*, p. 237.

2. Lettre de Borelli, sans date, citée par P. Berrichon : *La vie de Jean-Arthur Rimbaud*, p. 183-4.

Il écrivait par exemple à Borelli le 25 février 1889 :

« Nous avons eu il y a quelques jours la visite du comte Téléki, qui a fait un important voyage dans les régions inexplorées au N.-O. du Kénia : il dit avoir pénétré jusqu'à dix jours sud du Kaffa. Il nous répète ce que vous dites du cours du Djibié, c'est-à-dire que ce fleuve, au lieu d'aller à l'Océan Indien, se jette dans un grand lac vers le S.-O. <sup>1</sup>. Selon lui le Sambourou des cartes n'existe pas. »

Rimbaud exerçait largement l'hospitalité et rendait des services.

Dans cette même lettre il écrit : « M. Savouré logeait ici chez moi ; il m'avait même laissé en dépôt une vingtaine de chameaux de marchandises que je lui ai adressés au Choa, il y a une quinzaine de jours par la route de Harar. J'ai procuration de toucher pour lui à la caisse du Harar une cinquantaine de mille thalaris pour le compte de ses fusils, car il paraît qu'il n'a pas reçu grand chose du roi Ménélik... M. Ilg est arrivé ici de Zeila, fin décembre 1888, avec une quarantaine de chameaux, d'engins destinés au roi. Il est resté chez moi un mois et demi environ <sup>2</sup>. »

De même Rimbaud avait reçu son ami Borelli et lui avait facilité son voyage jusqu'à Zeila. Celui-ci écrit dans son journal à la date du 25 septembre 1888 : « A Harar, M. Rimbaud m'offre une cordiale hospitalité », et à celle du 3 octobre : « Arrivé à Gildessa, grâce aux mesures prises par M. Rimbaud, je trouve des chameaux prêts à partir <sup>3</sup>. »

1. Vue très juste ; le Djibié ou Guibé est le cours supérieur de l'Omo, lequel se jette dans le lac Bassonarok ou Rodolphe.

2. *Lettres de J.-A. Rimbaud*, p. 29 et 32.

3. *Ethiopie méridionale*, p. 406-407.

Bardey a rappelé en termes touchants la pitié de Rimbaud pour ces audacieux et ces imprudents qui sont attirés par l'Orient et ses mirages, qui courent vers la fortune et ne rencontrent que déboires :

« Il était très serviable et charitable surtout envers ces pauvres expatriés partis à l'aventure dans l'espoir d'une fortune rapide et qui, complètement déçus et brisés, ne demandent plus qu'à rentrer le plus vite possible au pays. Sa charité, très discrète et large, fut probablement une des bien rares choses qu'il fit sans ricaner ou crier à l'écœurement <sup>1</sup>. »

Bien que serviable et obligeant, Rimbaud ne comptait pas à Harar des amis seulement. D'abord il était peu communicatif, il ne recherchait pas la société des Européens. Alfred Ilg, qui, on l'a vu, avait été reçu chez lui et à qui nous avons demandé de préciser ses souvenirs, nous le décrivait ainsi : « Je regrette de ne pas pouvoir vous donner de bien amples renseignements sur M. Arthur Rimbaud. Je l'ai connu peu, mais il m'est resté dans la mémoire comme un homme taciturne, renfermé, qui ne cherchait aucune compagnie <sup>2</sup>. »

Et puis, il ne s'était pas défait de son penchant inné à la moquerie : « Son esprit caustique et mordant lui fit beaucoup d'ennemis, écrivait encore Bardey dans la lettre citée. Il ne sut jamais se débarrasser de ce pauvre et méchant masque satirique qui cachait cependant les réelles qualités de son cœur. Il égratignait beaucoup, et ne fit jamais grand mal, si ce n'est à lui-même par

1. Lettre du 10 juillet 1897. P. Berrichon : *La vie de J.-A. Rimbaud*, p. 182.

2. Lettre datée de Zurich, 14 juillet 1913. Alfred Ilg est décédé à Zurich au début de février 1916.

répercussion de ses cruelles moqueries, dont certains voyageurs du Choa et du Harar paraissent conserver encore le mauvais souvenir. »

Caustique, mordant, prompt à saisir les ridicules et à les dépeindre, tel il était dans sa jeunesse. Qu'on se rappelle les morceaux intitulés *Assis* et *A la musique*, où il a bafoué si cruellement les habitants de Charleville, ses compatriotes.

Caustique et mordant, tel il demeura à Harar. En revanche il avait dépouillé complètement l'homme de lettres. La littérature n'a été pour Rimbaud que la distraction fugitive de son adolescence. Au Harar il fut un homme d'affaires uniquement, ne cherchant dans « ces satanés pays » qu'à gagner de l'argent et à amasser une petite fortune ; il y aurait très probablement réussi, s'il n'était tombé malade. Mais de sa vie à Paris où il séjourna d'octobre 1871 à juillet 1872, de l'hospitalité qu'il avait reçue chez Théodore de Banville, de Verlaine et de leurs voyages, pas la moindre allusion dans ses lettres. Pendant qu'il parcourait la brousse du Mindjar et du Tchercher, seul avec Jules Borelli, jamais il ne se livra. Celui-ci soupçonnait un passé chez son compagnon de route, mais jamais il n'en reçut confidence : « Malgré les longues heures passées ensemble, jamais je ne lui ai rien demandé ayant trait à sa vie antérieure, jamais il ne m'en a rien dit <sup>1</sup>. »

Assurément aucun des Européens qui voyaient Rimbaud dans sa factorerie de Harar acheter aux indigènes de l'ivoire, du musc et des peaux, et qui l'entendaient

1. Lettre de Borelli, citée par P. Berrichon : *La vie de Jean-Arthur Rimbaud*, p. 183.

en débattre le prix avec eux en galla ou en harari n'aurait pu soupçonner dans ce traitant l'auteur des *Illuminations* et de la *Saison en enfer*.

\*  
\* \*

Rimbaud passa dans la souffrance les derniers mois de sa vie. Dans les premières semaines de 1891, il commença à éprouver dans la jambe droite des douleurs très vives, qu'il attribua d'abord à des varices et à des rhumatismes. Il décrit ainsi son état dans une lettre du 20 février 1891 : « Il y a aujourd'hui quinze nuits que je n'ai pas fermé l'œil une minute à cause de ces douleurs dans cette maudite jambe. Je m'en irais bien et je crois que la grande chaleur d'Aden me ferait du bien, mais on me doit beaucoup d'argent, et je ne puis m'en aller parce que je le perdrais... Cette infirmité m'a été causée par de trop grands efforts à cheval et aussi par des marches fatigantes. Car nous avons dans ce pays un dédale de montagnes abruptes, où l'on ne peut même se tenir à cheval. Tout cela sans routes et même sans sentiers. Les varices n'ont rien de dangereux pour la santé, mais elles interdisent tout exercice violent... Avec cela j'ai une douleur rhumatismale dans ce maudit genou droit qui me torture, me prenant seulement la nuit. Et il faut se figurer qu'en cette saison qui est l'hiver de ce pays, nous n'avons jamais moins de 10 degrés au-dessus de zéro (non pas au-dessous). Mais il règne des vents secs, qui sont très insalubres pour les blancs en général. Même des Européens jeunes, de 25 à 30 ans, sont atteints de rhumatismes après 2 ou 3 ans de séjour. La mauvaise nourriture, le logement malsain, le vêtement trop léger, les soucis de toutes

sortes, l'ennui, les tracas continuels au milieu des nègres canailles par bêtise, tout cela agit très profondément sur le moral et la santé en très peu de temps. Une année ici en vaut cinq ailleurs. On vieillit très vite comme dans le Soudan<sup>1</sup>. »

Ses douleurs augmentant et provoquant une insomnie constante, aucun médecin européen d'autre part n'exerçant à Harar, Rimbaud décida de liquider ses affaires (il perdit plusieurs milliers de francs dans l'opération) et de partir. Comme il était incapable de monter à mulet ou même à chameau, il fit fabriquer une civière couverte d'un rideau et embaucha seize nègres porteurs pour le transporter jusqu'à la côte.

Le 8 avril 1891 il quitta cette ville de Harar, où s'étaient écoulées, somme toute, les meilleures années de sa vie. La traversée du désert somali qui dura une quinzaine de jours fut très pénible : le second jour du voyage, Rimbaud ayant devancé son bagage « fut surpris dans un endroit désert par une pluie sous laquelle il resta étendu seize heures sous l'eau, sans abri et sans possibilité de se mouvoir ». Quand il fut rentré en France, il rappelait ainsi ses misères : « En route, je ne pus jamais me lever de ma civière. On étendait la tente au-dessus de moi à l'endroit même où l'on me déposait. Le matin on enlevait la tente au-dessus de moi ; puis on m'enlevait<sup>2</sup>. »

Arrivé à Zeïla « éreinté, paralysé », il fut hissé à bord d'un bâtiment qui partait pour Aden. « Jeté sur le pont sur son matelas, il dut souffrir trois jours de mer sans manger. »

Le médecin anglais de l'hôpital européen d'Aden diag-

1. *Lettres de J.-A. Rimbaud*, p. 244-246.

2. *Lettres de J.-A. Rimbaud*, p. 268.

nostiqua « une tumeur synovite arrivée à un point très dangereux », et lui conseilla de partir pour la France. Rimbaud arriva le 22 mai à Marseille et entra à l'hôpital de la Conception. Les médecins jugèrent l'amputation de la jambe absolument nécessaire.

La plaie cicatrisée, Rimbaud partit à la fin de juillet pour Roche dans les Ardennes où habitait sa famille. Mais son état ne cessa de s'aggraver. Il était atteint d'une maladie générale dont l'inflammation crurale n'avait été qu'une manifestation locale. Bien qu'il lui fût presque impossible de se mouvoir, il avait « l'idée fixe de retourner à Harar ». Après moins d'un mois de séjour à Roche, le 23 août il repartit pour Marseille. Malgré les soins que lui prodigua sa sœur Isabelle, qui l'accompagnait, le voyage fut atroce. Il rentra à l'hôpital de la Conception. Il y languit deux mois et demi, et mourut le 10 novembre 1891, à Marseille, au seuil de cette Afrique qu'il aspirait à revoir et dont il ne pouvait se déprendre

HENRI DEHÉRAIN.

---

# COMPTES RENDUS

## ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

---

### I

#### COMPTES RENDUS

Gouvernement général de l'Afrique occidentale française.

**Annuaire et Mémoires** du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française, 1916. Gorée, imprimerie du Gouvernement Général, 1916, in-8 de 519 pages.

La *Revue de l'Histoire des Colonies françaises* a annoncé en son temps (t. IV, 1916, p. 124-129) la constitution en A. O. F., sur l'initiative de M. le Gouverneur général Clozel, d'un Comité d'Etudes historiques et scientifiques « chargé (aux termes de l'art. 1<sup>er</sup> de l'Arrêté constitutif) de coordonner les recherches entreprises sous le patronage du Gouvernement général et d'en centraliser les résultats ». Dans la circulaire, en date du 11 décembre 1915, par laquelle il annonçait aux lieutenants gouverneurs et aux commissaires du Gouvernement placés sous sa haute autorité la création de ce Comité, M. Clozel débutait ainsi : « Bien connaître l'histoire, l'ethnographie, la géographie physique et l'histoire naturelle est essentiellement utile à la bonne organisation et à la bonne administration de ce pays. Ces études, indépendamment de leur intérêt scientifique et pratique, doivent être fécondes en résultats pratiques. » Pensée très juste, dont Bonaparte a donné la première application dans son célèbre Institut

d'Égypte et dont, après lui, se sont successivement inspirés les fondateurs de la Commission d'Exploration scientifique de l'Algérie et de tant de belles missions d'ensemble dont M. Clozel a très légitimement évoqué le souvenir. C'est elle qui a poussé le Gouverneur général de l'A. O. F. à offrir au regretté général Galliéni la présidence d'honneur du Comité d'Etudes, et qui a de même déterminé celui-ci à l'accepter. Elle en fournit la preuve, la phrase de sa lettre où le général Galliéni parle de « donner toute leur valeur aux noms, aux beaux exemples d'hommes comme les Caillié et les Faïdherbe ».

Aussitôt constitué, le nouveau Comité a commencé de travailler. Il a d'abord, comme il était naturel, élaboré son règlement intérieur et recherché les meilleurs moyens de donner satisfaction aux besoins scientifiques qui avaient déterminé sa constitution. Il a, pour répondre aux vues de son fondateur, résolu de poursuivre simultanément deux buts : 1° de constituer au Gouvernement général une bibliothèque capable de servir au développement des études historiques et scientifiques en A. O. F., et 2° d'entreprendre lui-même la publication de travaux scientifiques de disciplines variées, mais se rapportant tous aux territoires de l'Afrique occidentale soumis à la domination française. Ces publications seront de deux sortes. Les unes seront des ouvrages étendus : monographies d'histoire naturelle, travaux ethnographiques, recueils de documents originaux indigènes, études historiques, etc.<sup>1</sup> ; les autres consisteront dans la série des

1. Déjà sont annoncés comme devant paraître prochainement sous le patronage du Comité d'études historiques et scientifiques de l'A. O. F. le premier volume d'un travail de M. Monteilhet sur *la Politique coloniale de la France en Afrique occidentale française* (l'Échec du projet de colonisation, 1816-1830) ; une *Histoire des Empires bambara de Ségou et du Kaarta*, d'après les traditions indigènes, par M. Charles Montcil ; des *Documents relatifs à l'histoire des pays maures* (textes arabes et traduction française), par M. Paul Marty, etc. Il y aura certainement beaucoup à prendre dans d'autres volumes, dont la prochaine apparition est également annoncée, en particulier dans celui du Dr P. Jouenne, médecin de l'Assistance indigène, sur *les Monuments mégalithiques du Sénégal*.

volumes annuels portant le titre d'*Annuaire et Mémoires du Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'Afrique Occidentale française*.

Nous avons sous les yeux le premier tome de cet *Annuaire*, celui de l'année 1916. Il se présente fort bien : c'est un volume qui a du corps, avec ses 520 pages ; l'impression, faite à Gorée, à l'imprimerie du Gouvernement général, avec de beaux caractères, est correcte, lisible et agréable à l'œil, le papier très convenable. Matériellement parlant, la nouvelle publication est vraiment digne d'éloges.

Elle en paraît plus digne encore, quand on va jusqu'au fond des choses et qu'on se préoccupe de l'ordonnance même de l'*Annuaire*, de son plan général et de la valeur des travaux qu'il contient. A côté des documents de nature invariable que doit contenir tout *Annuaire*, celui-ci doit, conformément aux termes du règlement intérieur (art. 6), réunir « une bibliographie des ouvrages parus sur l'Afrique occidentale française dans le courant de l'année précédente, et, le cas échéant, des travaux de dimensions restreintes et des analyses de travaux manuscrits ». C'est bien là, en effet, ce que renferme l'*Annuaire... du Comité... pour l'année 1916*. Dix-huit mémoires plus ou moins étendus et relatifs, les uns à l'archéologie et à l'histoire (p. 27-214), d'autres à l'ethnographie et au folklore (p. 215-362), un encore, accompagné de deux belles planches, à la parasitologie agricole (p. 363-436) sont réunis dans la seconde partie de l'*Annuaire*, dont la troisième partie est tout entière constituée par une bibliographie analytique (p. 439-516). A cette bibliographie, nous n'adresserons qu'un reproche : elle n'est pas ordonnée dans un ordre logique. Finir par la Géographie physique, et débiter par l'Ethnographie et le Folklore, avant même d'avoir parlé de l'Anthropologie, nous paraît un regrettable défaut de classement. Du moins sera-t-il facile de remédier dès l'année prochaine à cette distribution des matières <sup>1</sup>, et avons-nous plai-

1. Voici comment nous proposons de les classer, en adoptant les têtes de chapitre de l'*Annuaire* : Géographie physique ; Géologie ; Minéralogie ; Météorologie ; Botanique et Agronomie ;

sir à reconnaître par ailleurs que l'établissement de cette partie de l'*Annuaire* est très sérieusement fait, au double point de vue des références et des analyses. C'est un travail utile, qui ne saurait manquer d'être bien accueilli.

On n'accueillera pas moins favorablement les mémoires très variés groupés dans la seconde partie de l'*Annuaire*. Il en est d'archéologiques, traitant des monuments mégalithiques du Sénégal (MM. P. Jouenne et M. Boutonnet) et de cette question de Ghana, qu'a travaillé à résoudre M. Bonnel de Mézières au cours de sa dernière mission. M. Maurice Delafosse, de qui l'*Annuaire* contient encore un catalogue sommaire des Manuscrits arabes acquis en 1911 et en 1913 par M. Bonnel de Mézières dans la région de Tombouctou-Oualata, est loin d'accepter sans réserve toutes les conclusions dont nous avons déjà indiqué les principales données (t. III, 1915, p. 125-127, 380-381 et 565-567); nous aurons occasion de revenir un peu plus tard sur son mémoire, comme sur les documents inédits publiés par M. J. Monteilhet et relatifs au Sénégal français du xix<sup>e</sup> siècle, sur le plan de colonisation de 1802 et sur les trois textes se rapportant à l'époque de Louis XVIII mis ici au jour pour la première fois. Tous ces travaux sont d'un grand intérêt pour l'historien, qui trouvera encore à glaner dans les études d'ethnographie et de folklore; il y a quelques pages d'histoire dans la monographie de M. G. Chéron sur les Bobo-Fing, une importante tribu du peuple Bobo dont nous eussions aimé à trouver l'habitat indiqué avec précision, comme celui des autres tribus bobos, sur un croquis ethnographique du Soudan français; il y en a de même dans le travail consacré par M. A. Kane à l'histoire et à l'origine des familles du Fouta-Toro.

Nous n'avons, naturellement, signalé ici que les mémoires de l'*Annuaire* rentrant dans le cadre de notre *Revue*; ce n'est

Zoologie; Anthropologie, Médecine et Bactériologie; Géographie humaine, Ethnographie et Folklore; Histoire; Linguistique et Littérature. Il sera facile d'intercaler successivement dans cette liste, chacune à sa place, d'autres rubriques, qui ne figurent pas dans l'*Annuaire* de 1916, la Géographie économique par exemple.

pas à dire que les autres présentent un moindre intérêt, et peut-être aurons-nous, un jour ou l'autre, à citer quelqu'un d'entre eux. Aujourd'hui notre seul but était de faire connaître l'existence de l'*Annuaire* du nouveau Comité d'Etudes historiques et scientifiques, d'en indiquer l'ordonnance et la valeur. Nous croyons en avoir assez dit pour montrer son grand intérêt et pour justifier les félicitations que nous sommes heureux d'adresser en terminant au promoteur de l'entreprise, M. le Gouverneur général Clozel, comme à ses directeurs, M. l'administrateur en chef Maurice Delafosse et M. Georges Hardy qui, en l'absence de M. Claude Faure, a assumé avec succès la tâche de grouper tous les éléments de l'*Annuaire* et d'en faire une œuvre bien coordonnée et utile.

Henri FROIDEVAUX.

\*  
\* \*

Archives de l'Inde française. **Correspondance du Conseil supérieur de Pondichéry avec le Conseil de Chandernagor.** Tome I<sup>er</sup> (du 30 septembre 1728 au 5 octobre 1737), publié par Edmond GAUDART; tome II (1738-1747), publié avec une introduction par Alfred MARTINEAU. Pondichéry, *Société de l'Histoire de l'Inde française*, 2 vol. in-8 de 520 et xii-440 pages.

La *Société de l'Histoire de l'Inde française* vient de faire paraître les deux premiers volumes de la correspondance du Conseil supérieur de Pondichéry avec le Conseil de Chandernagor, du 30 septembre 1728 au 2 février 1747 <sup>1</sup>.

Cette correspondance est extraite des registres 89 et 90 des *Archives de Pondichéry*, d'après des manuscrits recopiés

1. PUBLICATIONS ANTÉRIEURES : *Lettres et conventions des Gouverneurs de Pondichéry avec les divers princes Indous*, de 1666 à 1793. In-8° de 402 pages. — *Procès-verbaux des délibérations du Conseil supérieur de Pondichéry* (1<sup>er</sup> février 1701-31 décembre 1730), 3 volumes in-8 de 420, 426 et 276 pages. — *Inventaire des anciennes archives de l'Inde Française*. In-8 de 38 pages.

dans le cours du xix<sup>e</sup> siècle sur les documents originaux, aujourd'hui disparus on ne sait pourquoi ni comment. Les copies, faites par des scribes peu instruits, n'ont pas toujours été exécutées avec une intelligence parfaite, et il n'a pas été facile aux éditeurs de ces publications (M. Edmond Gaudart pour le premier volume, M. A. Martineau pour le second) de reconstituer avec certitude le texte original, surtout pour les noms propres. Certains d'entre eux ont des orthographe très différentes sans qu'il soit possible, en raison de leur illustration éphémère, de déterminer quelle fut la véritable.

Ce sont là de médiocres inconvénients. On éprouve au contraire plus de chagrin à apprendre que la contre-partie de la correspondance publiée, c'est-à-dire les réponses du Conseil de Chandernagor, ne se trouve nulle part ; à moins du hasard d'une découverte, ces réponses sont perdues à tout jamais.

Ce chagrin s'accroît encore si l'on songe que les volumes édités englobent toute l'administration de DUPLEIX à Chandernagor de 1732 à 1741. Les critiques dirigées contre cette administration par le Conseil supérieur de Pondichéry rendent la perte encore plus sensible.

Nous analyserons sommairement le contenu de ces deux volumes, d'après une introduction commune, faite par M. Martineau et publiée en tête du second, au mois de juillet 1916.

I. Au moment où commence le premier volume, c'est-à-dire le 30 septembre 1728, M. LENOIR est Gouverneur de Pondichéry et M. de la BLANCHETIÈRE, chef du Comptoir de Chandernagor.

M. Malescot, qui gérait notre loge de Cassimbazar, avait été victime d'humiliations ou d'insultes de la part des officiers du Nabab de Moxoudabad. M. de la Blanchetière envoya pour demander raison de ces injures un employé, M. de la Croix, avec une escorte de douze hommes. C'était trop peu de monde pour produire l'impression désirable : nous n'obtinmes aucune satisfaction.

M. de la Blanchetière mourut le 27 août 1729. En attendant que la Compagnie elle-même désignât son successeur, Dupleix revendiqua l'intérim des fonctions. Dupleix, destitué de son poste de conseiller par délibération de la Compagnie du 3

décembre 1727, venait à peine d'y être réinstallé (3 juillet 1729). Le gouverneur Lenoir lui préféra M. Dirois, après une sorte de consultation où chacun des conseillers fut appelé à se prononcer sur la valeur ou plutôt sur les droits des candidats. MM. Delorme, Legou et Dulaurens s'en rapportèrent au choix du Gouverneur. M. Vincens soutint au contraire la candidature de Dupleix (3 octobre 1729).

M. Dirois, à la suite de mauvais temps dans le golfe du Bengale, ne put s'embarquer que le 2 mars 1730 ; avant son arrivée, les affaires courantes furent expédiées par M. Guillaudeau.

L'intérim de M. Dirois dura jusqu'au mois de septembre 1731. Il fut troublé par de nouvelles insultes faites à notre agent de Cassimbazar, M. Pigeon. Le Conseil de Pondichéry examina un instant la possibilité de tirer vengeance de ces mortifications répétées par une intervention armée ; il recula devant le danger de l'entreprise et se contenta d'envoyer à Moxoudabad (on écrira plus tard Mourchidabad) M. Burat et deux employés pour assoupir le différend. Cette mission coûta 22.000 roupies.

A Chandernagor même, M. Dirois se trouva engagé dans un conflit assez vif avec les Jésuites qui prétendaient exercer exclusivement la cure et l'aumônerie de la ville. L'affaire fut portée devant le Conseil de Pondichéry, et celui-ci, par délibération du 6 juillet 1731, écarta les prétentions des Jésuites, sauf ratification par la Compagnie. Il est remarquable qu'en cette discussion MM. Dupleix et Vincens prirent nettement parti contre l'interprétation donnée par M. Lenoir.

Il y avait décidément deux fractions dans le Conseil et Dupleix était le chef de l'opposition. Cette opposition devint presque de la révolte lorsque, sur la désignation faite par la Compagnie, celui-ci fut nommé Directeur titulaire de Chandernagor. Dans ses premiers actes comme dans son attitude générale, Dupleix semble n'avoir eu d'autre but que de désober le mieux possible à M. Lenoir. Dans l'affaire des Jésuites notamment, il soutint ouvertement le maintien en fonctions du P. Pons, jésuite, désigné par l'évêque de Meliapour, contre le P. Anselme, capucin, désigné par le Conseil supérieur. Il

semble au surplus que la Compagnie lui ait donné raison ; car, en 1736, l'église Saint-Louis devint la seule église paroissiale de Chandernagor et, comme curés ou vicaires, nous trouvons seulement des jésuites. Ces curés continuaient d'être nommés par l'évêque de Meliapour, et leur désignation était ratifiée par le Conseil supérieur.

Dans un autre ordre d'idées, Dupleix crut devoir cesser, dès 1732, d'envoyer à Pondichéry le double de la correspondance qu'il expédiait en France. Il était manifestement fort éloigné de l'esprit de subordination. « Nous sommes fâchés de vous dire, lui écrivit le Conseil supérieur, le 8 octobre 1734, que nous remarquons dans toutes vos lettres une étude particulière à chercher de l'impossibilité à l'exécution des ordres que nous vous donnons. »

On ne saurait trop regretter que nous n'ayons pas les réponses de Dupleix. Si l'histoire même de Chandernagor ne présente pas un vif intérêt à cette époque, le nom de Dupleix lui donne un certain lustre, et, dans les débuts du Grand Homme, un écrivain curieux se plairait sans doute à rechercher s'il est toujours vrai de dire que qui ne sut pas obéir ne doit pas commander.

On pensera peut-être que l'état d'esprit où se trouvait Dupleix, — nullement influencé par la Begum, qui ne devint sa femme qu'en 1741 — tenait à l'opposition mise par Lenoir à son envoi à Chandernagor ; Dupleix était en effet très rancunier. Mais lorsque, le 9 octobre 1735, Dumas fut devenu Gouverneur à la place de Lenoir, l'insubordination subsista. Cependant ni Lenoir ni Dumas ne furent sans valeur ; ils comptent au contraire parmi les hommes les plus éminents de notre administration coloniale au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Il ne paraît pas que, dans ses rapports commerciaux avec le Conseil supérieur, Dupleix se soit jamais écarté très sensiblement des indications qui lui furent envoyées de Pondichéry. Aussi bien, en matière commerciale, son initiative était-elle très limitée. Elle dépendait uniquement des fonds qu'il recevait de Pondichéry, comme l'initiative du Conseil supérieur était elle-même subordonnée à la réception des fonds envoyés de France. Toutes les opérations, on le sait,

se faisaient au comptant. Pas d'argent, pas de commerce. Les emprunts, lorsqu'on y recourait, ne devaient être en principe qu'une avance de trois ou quatre mois sur les fonds attendus d'Europe et dont les premiers devaient arriver en juin.

La Compagnie, dans ses envois, réservait ordinairement une somme allant de 1.200.000 à 1.400.000 roupies pour le commerce de Chandernagor. On pouvait ainsi faire le chargement de trois navires, le chargement moyen d'un navire étant de 475.000 roupies. On envoya exceptionnellement des sommes plus élevées, en demandant de charger quatre navires; mais alors on se heurta toujours à de grosses difficultés. On pouvait aisément charger deux ou trois bateaux avec des marchandises fines, sur lesquelles les courtiers réalisaient de gros bénéfices; pour en charger quatre, il fallait des marchandises plus grossières et plus volumineuses sur lesquelles on gagnait moins.

La paix ayant régné sans interruption en Europe, à la Côte Coromandel et au Bengale pendant la période qui nous intéresse, le commerce fut en général très prospère. Les années 1732 et 1737 furent les plus favorisées. En 1732, le Conseil de Chandernagor put expédier en France quatre vaisseaux et en 1737 il fit pour plus de 2.300.000 roupies d'opérations, en raison d'une disette qui régnait à la Côte Coromandel et qui obligea le Conseil supérieur à transférer au Bengale une partie de ses disponibilités.

Ces opérations se faisaient avec des matières d'argent venues de France et transformées en roupies à la monnaie de Moxoudabad; à partir de 1734, le Conseil de Pondichéry commença l'introduction au Bengale de roupies de la Côte Coromandel, fabriquées à Alemparvé dans les États du Nabab d'Arcate.

La fin de l'Administration de Dupleix fut, sinon troublée, du moins gravement inquiétée par la révolution qui s'accomplit à Delhi en 1738, alors que Nadir Cha, l'usurpateur du trône de Perse, s'empara également de Delhi et faillit se substituer à la dynastie mogole. Les cruautés qui signalèrent le passage de Nadir Cha dans l'Inde inspirèrent des craintes

pour leur propre existence à tous les établissements européens formés au Bengale. Dupleix sollicita des instructions de Pondichéry. Un Français, nommé de Volton, se trouvait alors fixé à Delhi ; on songea un instant à utiliser son influence, soit pour maintenir notre crédit auprès du Grand Mongol s'il survivait à l'orage, soit pour conserver et même accroître nos privilèges auprès de Nadir Cha, si celui-ci restait définitivement le maître de l'Inde, comme semblaient l'indiquer les premières nouvelles. Des roupies furent même frappées à son effigie à la monnaie de Moxoudabab. Mais Nadir Cha fut un sage ; il se contenta de piller, autant qu'il le put, les richesses du Mongol et rentra en Perse au bout de quelques semaines, ne laissant derrière lui qu'un effroyable souvenir. Notre établissement de Chandernagor en fut quitte pour les craintes qu'il avait conçues.

Dupleix eut également à redouter les conséquences d'autres révolutions moins terribles, mais plus inquiétantes, parce qu'elles s'accomplissaient en quelque sorte sous ses yeux. En 1739, le Soubab du Bengale, Sujah Khan, mourut et fut remplacé par son fils Safras Khan. Lorsqu'il y avait transmission de pouvoir, il était d'usage, dans les factoreries européennes, d'envoyer au nouvel investi une députation et de riches cadeaux. Mais, avant l'accomplissement de cette formalité, Safras Khan était déjà détrôné par Mirza Mohamed, Gouverneur du Béhar, qui, en arrivant au trône, prit le nom devenu célèbre d'Aliverdi Khan.

La révolution de Delhi, comme celle du Bengale, ne donnèrent au fond que de grandes inquiétudes à Chandernagor ; elles ne troublèrent point notre établissement, et Dupleix put en développer la prospérité en toute sécurité. Cette prospérité atteignit son maximum en 1740, époque où les Marates menacèrent la ville même de Pondichéry. Le Gouverneur Dumas, ne pouvant plus tirer de marchandises de la côte de Coromandel, fit passer à Chandernagor la majeure partie des fonds qu'il avait reçus de France et Dupleix put ainsi faire pour l'Europe des chargements très importants. Les fonds mis à sa disposition avaient dépassé 2 millions de roupies. Ce fut la période héroïque de Chandernagor.

Quant aux rapports mêmes de Dupleix avec le Conseil de Pondichéry, ils continuèrent d'être aussi mauvais que possible. En 1736, le Gouverneur Dumas avait obtenu du Nabab d'Arcate et du Soubab du Décan l'autorisation de fabriquer des roupies à Pondichéry. Il comptait écouler ces roupies avec bénéfice non seulement à la côte Coromandel, mais encore au Bengale. Or, au moment même où il obtenait cette concession, Dupleix travaillait de son côté à obtenir la même faveur du Nabab du Bengale, et il l'obtint en effet à la fin de 1737. Dumas lui fit à cet égard les plus vives remontrances. Il se trouvait en effet obligé, par suite de cette concession, d'envoyer au Bengale non plus des roupies frappées à Pondichéry, mais des matières d'argent venues de France. De là, entre Dupleix et Dumas, une correspondance des plus vives et des plus discourtoises : Dumas, en plusieurs de ses réponses, se plaint très nettement des termes peu mesurés dont Dupleix se servait à son égard ; il finit même par lui dire que, si la sujétion le gênait, il pourrait à l'avenir faire ce qui lui conviendrait ; la Compagnie apprécierait.

Les querelles relatives à la roupie n'ont pas, semble-t-il, duré plus tard que l'année 1740, mais les mauvais rapports subsistèrent jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au départ de Dumas pour la France, le 15 octobre 1741. On lit en effet dans une lettre du 15 septembre 1740 le passage suivant :

« La façon dont vous avez pris depuis longtemps toutes les  
« observations que nous vous avons faites sur vos différentes  
« observations, nous a déterminés à ne plus vous en faire  
« aucune, pour nous éviter réciproquement tout sujet de dis-  
« cussion, pensant bien que tout ce que nous aurions pu  
« vous marquer eût été peine et temps perdus et ne vous  
« eût point empêché d'en faire toujours à votre volonté,  
« comme vous avez fait en toute occasion. »

II. Lorsque Dupleix fut appelé, à la fin de 1741, à remplacer Dumas comme Gouverneur de Pondichéry, il fut remplacé lui-même à Chandernagor par M. Dirois, alors chef de la loge de Mahé.

L'Administration de M. Dirois au Bengale dura de mars 1742 à la fin de l'automne 1743. Cette période assez courte

fut particulièrement troublée. Les Marates, qui venaient de prendre Trichinopoly (26 mars 1741) et de menacer Pondichéry, remontèrent vers le nord et, dès le début de l'année 1742, envahirent le Bengale. Moxoudabad fut un instant en danger. Dans cette occurrence, le Conseil de Pondichéry fit immédiatement passer 200 hommes à Chandernagor sous les ordres du capitaine Méder, en même temps que le Conseil même de cette ville prenait, par délibération du 11 mai, l'initiative de quelques travaux de défense, parmi lesquels la construction du fort d'Orléans. Le Conseil supérieur n'approuva point cette construction, qu'il fallut interrompre sur ses ordres réitérés (février 1743) ; il pensait que l'érection de deux bastions et le creusement d'un fossé circulaire suffiraient, soit pour contenir l'ennemi, soit pour rassurer la population.

Aliverdi Khan acheta la retraite des Marates ; mais ceux-ci revinrent en 1743. Toutefois, cette année-là, leur activité se tourna du côté du Béhar et de Patna plutôt que du côté du Gange et de Moxoudabad. M. Dirois conclut néanmoins un accord avec les Hollandais de Chinsura en vue de la défense commune ; les deux nations avaient déjà fait un accord de même nature pour Patna en 1737.

Ces invasions, ou les menaces qui en résultaient pour les factoreries, paralysèrent les affaires de toutes les nations européennes ; mais comme, dans le même temps, les fonds envoyés de France furent moins nombreux que d'habitude, notre commerce fut plus gravement atteint que celui de nos concurrents. Pour le maintenir, M. Dirois dut emprunter en 1742 plus de 1.250.000 roupies à plusieurs sérafs (banquiers) ou particuliers ; le Conseil de Pondichéry n'avait pu à grand peine lui en envoyer qu'un million. Ces emprunts pesèrent lourdement sur nous durant les années qui suivirent.

Cependant, à part la restriction des affaires, l'administration fonctionna dans des conditions normales ; les quelques observations que l'on peut extraire de la correspondance ne s'appliquent point à des questions importantes.

M. Burat, qui remplaça M. Dirois, était un ancien serviteur de la Compagnie : il avait été chef du Comptoir de Moka

de 1727 à 1730 et il était chef de la loge de Cassimbazar depuis 1734. Soit fatigue, soit incapacité, il ne fut pas à la hauteur de sa mission. L'autorité indispensable à tout chef lui fit défaut : tout le monde commandait à Chandernagor. L'anarchie fut telle à un certain moment qu'on dut interdire l'exercice de leurs fonctions à deux conseillers, MM. Allezon et Boutet. Un autre, M. Ladhoue, mourut laissant 50.000 rs. de dettes envers la Compagnie. Le courtier indigène Dipchon ne devait pas moins. Quatre officiers, plusieurs soldats et quelques employés désertèrent en 1744 à Banquibazard, chez les Allemands, sans que M. Burat se soit ému de cette situation. Les ordres du Conseil supérieur n'étaient pas exécutés et Dupleix envoyait constamment des admonestations aussi désobligeantes que superflues. M. Burat, honnête homme pourtant, paraît avoir été terrorisé par les événements qui s'accomplissaient autour de lui et par leur répercussion sur les opérations commerciales.

Ce fut d'abord, au début de 1744, une nouvelle incursion des Marates. Ils prirent cette fois le chemin de la côte d'Orissa, s'emparèrent de Catec et de Balassor. Nous dûmes évacuer notre loge. Aliverdi Khan ne se débarrassa de cette invasion qu'en attirant dans un piège le général marate, sous prétexte de négociations et en le faisant assassiner. Puis il mit en fuite les envahisseurs.

Les Marates revinrent exaspérés à la fin de 1745 et pénétrant dans le Bengale par le nord, menacèrent Burdouan et Moxoudabad.

Le commerce de toutes les factoreries européennes souffrit profondément de ces incursions répétées. Nous étions presque sans défense à Chandernagor. La garnison comprenait 320 hommes et 2 compagnies en 1738 et eut même un excédent de 63 hommes en 1742, à la suite de la première invasion marate. Mais, pour diverses raisons, elle ne comptait plus, en 1744, que 116 soldats blancs, formant une seule compagnie, et il était impossible au Conseil de Pondichéry d'envoyer des renforts.

La guerre venait en effet d'être déclarée entre la France et l'Angleterre (15 mars 1744). La première nouvelle en fut

apportée à Madras le 16 septembre par un brigantin parti de Londres le 23 avril. S'appuyant sur un traité conclu en 1728 à Tellichéry avec les Anglais, le Conseil supérieur put maintenir la paix à la côte malabare ; mais il fut moins heureux à la côte Coromandel. Dès le 4 décembre, le commodore Peyton saisit en rade d'Achem le vaisseau français le *Favori*. Espérant encore que la guerre ne s'étendrait pas à l'Inde, Dupleix écrivit au Conseil de Madras pour obtenir la restitution de ce navire ; il lui fut répondu qu'on attendrait des ordres supérieurs, et ce fut la fin des rêves pacifiques. Quant au Bengale, où le sort de toutes les factoreries dépendait des caprices du Nabab, Dupleix suggéra au conseil de Chandernagor l'idée d'intervenir auprès d'Aliverdi Khan pour le décider à user de son autorité, afin d'obliger toutes les nations européennes à respecter la liberté commerciale du Gange, même après son embouchure, jusqu'à dix lieues en mer au delà de la pointe des Palmiers. Aliverdi Khan donna en effet des ordres en ce sens et, à quelques exceptions près, ils furent exécutés. Anglais, Français et Hollandais redoutaient également le courroux du maître. Mais à Balassor même, les Anglais saisirent au début de 1746 deux petits vaisseaux français, l'*Heureux* et le *Dupleix*. On sait d'autre part, qu'en octobre 1746 ils formèrent le premier projet de s'emparer de force de Chandernagor ; dans leur esprit, cette opération devait être une réponse à la prise toute récente de Madras par La Bourdonnais.

Dans le golfe du Bengale, c'était l'insécurité : on ne pouvait y naviguer qu'en courant certains risques. Les navires venus de France n'en continuèrent pas moins, comme à l'ordinaire, à remonter au Bengale ; mais, en raison de la guerre, la Compagnie en envoya un plus petit nombre et leur confia aussi moins de numéraire.

Ce fut la cause principale de la misère où tombèrent peu à peu nos établissements. M. Burat ne recevant plus assez de fonds dut ou restreindre ses achats ou emprunter. Les emprunts ne faisaient qu'aggraver le mal ; on comptait en effet rendre l'argent sur le bénéfice des opérations ultérieures, mais ces opérations furent chaque année aussi mau-

vaises. Cependant, en 1746, on put à peu près relever la situation en vendant une partie des produits qui se trouvaient en magasin et dont la valeur atteignait près de 2 millions de roupies. Ce n'était toutefois qu'un expédient tant que durait la guerre ou que les invasions marates étaient à redouter. L'horizon ne s'éclaircissait pas lorsque M. Burat fut relevé de ses fonctions par lettre du 11 octobre 1746 et remplacé intérimairement par M. de Saint-Paul, en attendant l'arrivée de M. Duval de Leyrit, chef de la loge de Mahé, successeur désigné par la Compagnie.

III. Plusieurs factoreries dépendaient, comme on le sait, de Chandernagor, comptoir principal. C'était d'abord Balassor, non loin de la côte, un peu après l'embouchure du Gange, où l'on prenait des pilotes pour le fleuve ; l'établissement n'avait pas d'autre but que de pourvoir à ce besoin. Vers 1730, le poste était occupé par M. Jourdan, qui mourut en 1735 ; depuis 1734, il était tenu par M. Collé.

La loge de Cassimbazar, sur un des bras de l'Hougly, à très peu de distance de Moxoudabad avait été fondée en 1716. C'était tout à la fois un poste d'observation politique et un centre d'achat pour les soies. De 1734 à 1746 il fut tenu successivement par M. Burat, puis par M. Fournier. En 1746, la situation commerciale empirant chaque jour, M. Fournier reçut l'ordre formel de laisser la loge à la garde d'un simple agent et de repasser à Chandernagor. Cet ordre fut exécuté comme à regret et avec la plus mauvaise grâce. La loge de Cassimbazar avait cette particularité d'être sans cesse menacée par les déplacements du fleuve, qui rongait ses rives. De 1730 à 1732, on entreprit d'importants travaux de consolidation des terres ; il fallut les reprendre après 1740.

Le poste de Patna, créé en 1734, moyennant un don de 8.000 roupies au Nabad de la ville, fut tenu successivement par M. Groiselle jusqu'en 1742, M. Guillaudeu jusqu'en 1745 et enfin par M. Renault. On y achetait surtout du salpêtre et on y vendait des draps de France. Ce poste paraît avoir le moins souffert des troubles du pays. Les opérations s'y poursuivirent jusqu'en 1746 dans des conditions assez favorables. Les marchandises descendaient ou remontaient la rivière au

moyen de flottilles spéciales ; en 1743, nous perdîmes un bateau, l'*Hélivant*.

Il n'est question qu'une fois de Dacca, en 1743. Cette année, le Conseil de Chandernagor y envoya pour 5.857 roupies de marchandises.

En dehors de ces comptoirs, tous situés au Bengale, le Conseil de Chandernagor était encore en rapports directs avec Mahé, Surate, le Golfe Persique et Moka. Tout en restant subordonné à Pondichéry pour l'ensemble des opérations, il pouvait dans les détails déployer de l'initiative. Les lois de la navigation lui en faisaient d'ailleurs une obligation ; car, en raison des moussons ou des vents, il était souvent impossible aux navires partis de Chandernagor de toucher à Pondichéry et par conséquent d'y recevoir des instructions. Les rapports avec le Golfe Persique étaient les plus importants. En 1737 nous y avons, à Bassora, un établissement où le supérieur des Carmes faisait fonctions de Consul ; ce supérieur était un Italien, peu dévoué à nos intérêts. En 1738, le Conseil de Pondichéry, d'accord avec la Compagnie, confia les fonctions consulaires à l'un de ses agents ; Dupleix s'y opposa autant qu'il put. Ce fut toutefois l'avis du Conseil de Pondichéry qui prévalut et M. Jogues de Martinville, second de la loge de Cassimbazar, fut désigné pour occuper le poste. En même temps, on fonda à Bender Abbas un établissement dont la gestion fut confiée à M. de Beaumont. Ces deux créations furent d'ailleurs de courte durée ; MM. de Beaumont et Martinville moururent l'un en 1740, le second en 1741, et dès 1743, on revint à l'ancien état de choses.

IV. Les questions de personnes jouant toujours un grand rôle en administration, il n'est pas sans intérêt de relever, d'après la correspondance, les noms de quelques officiers ou employés, qui, en dehors des chefs, s'illustrèrent ou se firent connaître dans la suite. Parmi les officiers, il suffira de citer MM. Courtin et d'Héry. M. Courtin était, on le sait, chef de la loge de Dacca lorsqu'elle tomba aux mains des Anglais en 1757 ; il était arrivé à Chandernagor comme enseigne en 1740 et avait été nommé sous-lieutenant en 1741 ; plus tard, il entra dans les services civils de la Compagnie et fut nommé conseiller

en 1751. M. d'Héry, qui, au début de 1760, rendit Karikal aux Anglais sans opposer la moindre résistance, arriva au Bengale au mois de novembre 1744 en qualité de lieutenant ; auparavant il servait à Mahé. Parmi les nombreux employés civils, Law de Lauriston, plus tard Gouverneur de nos Établissements, mérite seul d'être cité. Arrivé dans l'Inde en 1742 comme commis, il passa à Chandernagor le 26 mai 1744 en qualité de sous-marchand. On sait qu'il était l'un des deux neveux du célèbre financier de la Régence.

Les noms indigènes nous sont moins familiers. Il convient cependant de citer le nom d'Indinaram, qui fut pendant près de cinquante ans le courtier de la Compagnie et qui lui rendit de grands services.

V. Tels sont les principaux faits de toute nature relatés dans les deux volumes publiés, sous les auspices de la Société de l'Histoire de l'Inde française, par MM. Gaudart et Martineau. L'historien curieux de les mieux connaître rencontrerait encore des indications utiles dans la correspondance du Conseil supérieur avec la Compagnie. Cette correspondance, qui contient aussi parfois les réponses de la Compagnie, s'étend, avec certaines lacunes, de 1726 à 1767 ; là se trouvent jusqu'en leurs moindres détails, parfois futiles, tous les éléments d'une histoire à peu près définitive de nos établissements. Mais cette correspondance, groupée dans les tomes 5, 6, 7, 8, 9 et 10 des Archives de Pondichéry, n'est pas encore publiée. La Société de l'Histoire de l'Inde française assumera certainement un jour cette tâche ; dès maintenant une partie des documents est copiée en vue de leur future publication. L'histoire de Chandernagor et celle de Duplex y trouveront des précisions nouvelles, intéressantes tout à la fois pour le psychologue et pour l'écrivain.

## II

### NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

**Le rôle du capitaine Daumas à Mascara (novembre 1837-octobre 1839).** — Parmi les officiers qui ont dû à la conquête de l'Algérie d'accomplir une brillante

carrière et de s'élever jusqu'aux plus hauts grades de l'armée française se place un homme dont, beaucoup plus que les historiens, les géographes prononcent encore le nom, le général Melchior-Joseph-Eugène Daumas. Ses ouvrages géographiques et ethnographiques sont en effet d'un observateur sagace et très attentif et demeurent, aujourd'hui même, instructifs à plus d'un titre. Daumas que ses goûts naturels portaient à s'intéresser beaucoup à la vie et aux mœurs des indigènes, a commencé de bonne heure à réunir les matériaux de ces volumes. Il a pu le faire assez facilement, grâce à une connaissance « familière » de la langue arabe, grâce aussi à diverses circonstances favorables dont la première, ou du moins l'une des premières a été un séjour de deux années consécutives à Mascara, en qualité de Consul de France, depuis le mois de novembre 1837 jusqu'à la veille du jour où Abd-el-Kader, sur le point de recommencer la guerre sainte, rompit avec le gouvernement français (octobre 1839).

Combien ce séjour lui a été utile, Daumas lui-même le reconnaissait le premier. Le jour où, dans la dédicace de son *Sahara algérien* au Maréchal Bugeaud (Paris, 1845, in-8); il exposait ce qu'il appelle « les titres de garantie » de son travail, il n'avait garde d'omettre de mentionner « huit années passées au milieu des Arabes, dont deux en qualité de résident de France à Mascara auprès d'Abd-el-Kader » (*Le Sahara algérien*, p. xi). Il pouvait le faire sans redouter aucun reproche, car il avait pleinement répondu, à Mascara, à l'attente de celui qui l'y avait envoyé, et qui se connaissait en hommes, de Bugeaud lui-même. C'est ce dont on se rend compte en étudiant les pièces émanées du capitaine Daumas qu'a réunies M. Georges Yver, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger et qui forment le premier volume de la « Collection de Documents inédits sur l'Histoire de l'Algérie après 1830 », dont, dès ses tout premiers numéros, la *Revue de l'Histoire des Colonies françaises* a annoncé la publication (t. I, 1913, p. 253-254).

A Mascara, le brillant et intrépide cavalier, l'arabisant distingué, capable de traiter les affaires sans recourir aux offices des interprètes, enfin le patient et curieux observateur de la

vie et des mœurs des indigènes qu'était Daumas, devait remplir une double mission. Il devait, au lendemain du traité de la Tafna conclu par Bugeaud le 30 mai 1837, surveiller l'exécution de cet accord, en particulier celle des clauses relatives aux relations des sujets français (européens et indigènes) avec les Musulmans soumis à l'autorité de l'Emir ; il devait d'autre part fournir à ses chefs hiérarchiques tous les renseignements qu'il pourrait recueillir sur l'État dont Abd-el-Kader était officiellement tenu pour le chef par le Gouvernement français. Comment le capitaine instructeur au 2<sup>e</sup> Régiment de dragons qu'avait jusqu'alors été Daumas s'est acquitté de cette tâche délicate, on s'en rend compte en étudiant les 119 dépêches publiées par M. Georges Yver avec quelques autres documents dans sa *Correspondance du capitaine Daumas, consul à Mascara* <sup>1</sup>. Sans doute M. Yver n'a-t-il pas retrouvé toute la correspondance officielle de notre représentant, depuis le 30 novembre 1837 jusqu'au 14 octobre 1839 ; aucune dépêche adressée directement par Daumas au Gouvernement Général, ce qui amène l'éditeur à penser que le consul de France à Mascara « se bornait à communiquer avec son chef immédiat, qui transmettait ensuite à Alger les ordres reçus » (p. xxiv) ; aucune dépêche non plus de Daumas au commandant supérieur d'Oran. Comblera-t-on un jour ces lacunes ? et verrons-nous paraître dans l'avenir un supplément à la correspondance de M. Yver ? On peut dès maintenant, dans tous les cas, apprécier la manière dont Daumas a rempli ses fonctions de consul, et aussi l'importance, l'intérêt et l'utilité de ses lettres et de ses mémoires documentaires.

Il serait instructif de suivre Daumas dans l'exercice de ses fonctions consulaires ; mais peut-être le lecteur y prendrait-il peu d'intérêt. Ce sont, en effet, affaires délicates, mais de bien piètre importance le plus souvent que celles dont s'oc-

1. Gouvernement général de l'Algérie. *Collection de Documents inédits sur l'Histoire de l'Algérie après 1830*, II<sup>e</sup> série, Documents divers. I. *Correspondance du capitaine Daumas, Consul à Mascara (1837-1839)*, par Georges Yver. Alger, Adolphe Jourdan ; Paris, Paul Geuthner, 1912, gr. in-8 de xxviii-686 pages, avec 3 cartes et plans.

cupe l'agent français à Mascara : il doit intervenir en faveur de sujets français qui ont été dévalisés par les sujets d'Abd-el-Kader et qui demandent justice, ceux-ci pour le vol de leurs chevaux, celui-là pour la perte de son burnous, etc. Parfois, au contraire, Daumas doit écouter les plaintes d'Arabes victimes d'escroqueries dont les auteurs sont quelques-une de ces Européens peu recommandables qui foisonnèrent en Algérie et pénétrèrent jusque dans le haut personnel administratif, dans les années immédiatement consécutives à la conquête d'Alger<sup>1</sup>. Quelques extraits de la correspondance du Consul suffiront à montrer en quoi consistait la partie administrative de la besogne de Daumas. « M. le colonel Dubarrail, écrit-il par exemple à la date du 7 janvier 1838 au maréchal de camp Auvray (p. 59), m'a envoyé un Douer de Mostaganem, dont le cheval a été pris par les Hachem Daro. Je me suis occupé sur le champ de son affaire et m'empresse de vous annoncer que le califfa m'a promis que justice serait rendue. Cet homme ne savait où aller à Mascara, où les Douers ne sont pas en odeur de sainteté. Je l'ai pris dans ma maison, lui et son cheval, et il ne partira que quand il aura celui qu'il réclame. Je sais qu'ils me traîneront en longueur, mais je les tiens par une réclamation qu'ils font eux-mêmes et que je ne vous transmettrai que lorsqu'ils se seront exécutés. » — Autre affaire, où les rôles sont intervertis, quelques jours plus tard. « Un Juif de Mascara, nommé Doublon, réclame à un Juif d'Oran, Salomon Ansaïem, une somme de 300 douros, qu'il prétend lui avoir été ainsi soustraite. » Et un exposé sommaire de la cause succède aussitôt à ce préambule (lettre du 15 janvier 1838, p. 73-74). — Voici encore autre chose, un peu plus tard. « Pendant votre absence, écrit le 12 février suivant Daumas au lieutenant général Rapatel, M. le colonel de Maussion m'a écrit pour m'annoncer la condamnation d'un Garaba convaincu de tentative d'assassinat et de vol à main armée. Cette affaire était déjà connue à Mascara. J'ai fait tous mes efforts pour faire comprendre que tout individu

1. G. Esquer : *Les débuts de l'Administration civile à Alger : le personnel*) *Revue africaine*, 1912, 3<sup>e</sup> trimestre, p. 301-338, *passim*).

reconnu coupable de crime commis sur notre territoire appartenait à notre justice et à nos lois, mais tout a été inutile. Le califfa a dû vous écrire et me prie de le faire aussi... Malgré que je sois intimement convaincu qu'il n'y a plus à revenir là-dessus, je n'en ai pas moins cru devoir faire acte de complaisance, en vous soumettant leur réclamation » (p. 115).

Ces quelques exemples permettent de faire comprendre ce qu'était la besogne professionnelle, si l'on peut dire, imposée à Daumas <sup>1</sup>. A côté de celle-ci, le capitaine de dragons devait en accomplir une autre qui convenait beaucoup mieux à cet esprit curieux et pénétrant, et c'est là ce qui remplit la majeure partie de sa correspondance consulaire, ce qui la rend très variée en même temps que très intéressante : le Consul de Mascara enregistre dans ses lettres, fidèlement et en quelque sorte journellement, tous les faits, tous les bruits dont il parvient à avoir connaissance. « Je ne négligerai (avait-il promis à Auvray dès le 21 décembre 1837) aucun moyen de savoir ce qui se passe dans le pays » (p. 39). Il tient scrupuleusement sa parole. Mais Daumas ne se contente pas de collectionner les nouvelles ; il les transmet toutes à ses chefs, il ne s'interdit nullement d'en faire la critique. C'est ce qu'il annonce à Auvray, dix jours après lui avoir fait la promesse qu'on vient de lire : « Dans la masse de nouvelles que je vous donne, écrit-il le 31 décembre 1837 (p. 55), il y a sans doute beaucoup d'absurdités, mais je crois de mon devoir de ne vous rien laisser ignorer de ce qui circule dans Mascara. *J'emploierai toujours la forme dubitative pour tout ce qui ne mérite pas votre confiance et j'appellerai votre attention*

1. Cette besogne comportait d'autres devoirs encore. « J'ai passé toute la semaine, écrit Daumas le 7 juillet 1839 (p. 502), à détruire et à faire détruire tous les bruits incroyablement absurdes que l'on colporte ici sur notre compte et qui nous font le plus grand tort dans l'intérieur des terres, où les Arabes n'ont aucun moyen de savoir la vérité... Il est aujourd'hui reçu partout que les Français veulent s'emparer des enfants des Douers. Le pouvoir sait très bien à quoi s'en tenir, mais, en accréditant cette opinion, il réchauffe le fanatisme, pare aux défections, et voilà son unique but. »

*sur ce qui nous paraîtra vrai*<sup>1</sup>. » Daumas, — la lecture de sa correspondance le montre — s'est toujours conformé aux règles qu'il a ainsi formulées.

Il ne l'a pas fait seulement avec un soin extrême ; il y a encore apporté une perspicacité toujours en éveil et une confiance que l'on ne saurait trop louer. « Je voulais, écrit-il le 30 juin 1838 (p. 238), vous envoyer un courrier hier ; mais, comme les routes ne sont pas sûres et qu'on peut en profiter pour faire enlever la correspondance, j'ai préféré profiter du retour du soldat du train, qui vous remettra lui-même cette lettre. » Daumas avait raison de recourir à cette mesure de prudence que l'on peut qualifier d'élémentaire<sup>2</sup>. Quelle eût été sa situation, déjà bien difficile, auprès d'Abd-el-Kader, si l'on avait pu lire les dernières lignes de cette même dépêche ! Une foule d'autres missives ne sont pas moins et sont même souvent plus compromettantes encore. Voici, par exemple, ce que contient la lettre écrite à Rapatel le 4 mars 1838 : « Il circule [à Mascara] mille contes, tous plus absurdes les uns que les autres. Les uns prétendent qu'Abd-el-Kader, gorgé d'or, veut se retirer dans le désert avec toutes ses richesses, suivant en cela l'exemple d'un sultan qui, jadis, s'enrichit aux dépens des Arabes et ne reparut plus. Les autres disent que, les tribus ne lui inspirant plus aucune confiance, depuis notre entrée à Mascara, il met seulement ce qu'il a de plus cher à l'abri de leur rapacité. *Quoi qu'il en soit, tout ceci prouve* que, si l'Emir a gagné en puissance réelle, il a beaucoup perdu de l'influence religieuse qu'il exerçait sur les Arabes » (p. 125-126). Daumas est là tout entier, avec des qualités de prudence autrement profonde que celle dont nous parlions un peu plus haut, de finesse et de pénétration, d'ingéniosité et de critique. Non content de recueillir des renseignements, des bruits,

1. Ici comme plus bas, c'est nous qui soulignons les mots imprimés en italiques.

2. Cf. plus bas, à la date du 16 avril 1839 : « Les dépêches, n'ont pas été perdues, parce que *je n'avais, comme aujourd'hui donné qu'une fausse lettre au cavalier* et remis la véritable aux hommes du train » (p. 456).

des rumeurs contradictoires souvent et parfois invraisemblables, il fait de son mieux pour aider ses correspondants à discerner le vrai du faux, comme aussi à tirer de prémisses inexactes quelques conclusions positives. Mais il ne le fait qu'à bon escient, et parfois il se garde de conclure, le 20 mai 1838, par exemple. Après avoir annoncé à Rapatel qu'Abd-el-Kader doit se rendre sous peu à Takdemt, où sont déjà groupés et où se rassemblent encore des contingents de soldats, Daumas ajoute (p. 195) : « On ne connaît pas le véritable but de cette réunion et l'on fait courir une foule de bruits contradictoires » ; il les énumère et termine par ces mots « Aussitôt que la vérité me sera *bien connue*, je m'empresserai de vous en instruire. » Quel remarquable agent d'information que cet officier de cavalerie ! Comme il excelle à tirer parti des moindres renseignements !

Qu'il est précis, d'autre part, dès qu'il sent possible de l'être ! Voyez, par exemple, dans sa lettre du 27 mai 1838, le passage où il expose la situation exacte de l'armée d'Abd-el-Kader (p. 200-201) et celui où il décrit Takdemt (p. 204-206). Méditez cette conclusion : « Tout nous porte à croire que cette ville n'est qu'une plaisanterie pour les fortifications, tandis que sa véritable force consiste dans son éloignement et le monde fou que l'Émir peut réunir sur ce point. » Ce sont là mots profonds, et d'un excellent psychologue. Au reste, que de fois Daumas se révèle tel dans ses lettres ! Peut-être ne l'a-t-il jamais été davantage que le 6 juillet 1838, quand il analyse avec précaution — « en tremblant », écrit-il — l'état d'esprit d'Abd-el-Kader, prouve la précarité de la situation créée par le traité de la Tafna et annonce à Rapatel la guerre future. Il débute par un aveu prouvant à la fois sa probité et son intelligence : « Quand, écrit-il (p. 241), l'Émir a fait la paix avec la France, j'ai cru pendant longtemps que, devançant son peuple par la profondeur de la pensée, il avait enfin senti qu'il ne serait jamais rien que par elle, et qu'heureux de son appui autant que de la part qu'il s'était faite, il n'allait désormais songer qu'à parcourir la voie du progrès en nous prenant pour modèles. *Je me suis trompé.* » Voici maintenant la conclusion : « Je ne puis.... »

mieux comparer l'Etat dans lequel nous vivons qu'à un édifice dont toutes les pierres se détachent les unes après les autres sans qu'on y fasse la moindre réparation. Il doit inévitablement s'écrouler, mais quand tombera la dernière ? » (p. 243).

Pour se faire une idée complète de la valeur de Daumas, on peut, on doit rapprocher de ces citations bien d'autres passages que nous ne pouvons reproduire ici, — celui, notamment où, dans une lettre du 3 septembre 1838, le Consul de France à Mascara répond à une question que lui a posée le colonel de Montpezat. « La convention de la Tafna, qui a sanctionné le pouvoir de l'Emir, a-t-elle affermi sa domination ? » avait demandé à Daumas son correspondant, très probablement au nom du gouverneur général de l'Algérie, le maréchal Valée ; rien de plus remarquable, de plus digne d'attention que la longue et prudente réponse du Consul de France à Mascara. Les historiens de la conquête y trouveront beaucoup à prendre, ...et à méditer. Et quel intérêt prendront-ils à lire la reproduction, « mot à mot », de la conversation qu'eut le 15 octobre 1838, à Mascara, Daumas avec l'Emir Abd-el-Kader (p. 551-554) !

Eminemment instructive au total, est l'étude de la correspondance publiée par M. Yver ; elle l'était, à l'époque même où elle arrivait dans les bureaux d'Alger et de Paris, pour les officiers du Gouvernement Général et du Ministère de la Guerre ; elle l'est, encore aujourd'hui, pour les historiens et pour les géographes. Aussi convient-il de remercier M. Georges Yver de l'avoir reconstituée, publiée et annotée avec un soin scrupuleux, pour le très grand honneur de Daumas. Avec toutes ses qualités de conscience, d'intelligence, de méthode et de savoir, Daumas y apparaît vraiment comme l'homme de la mission dont Bugeaud l'avait chargé, *the right man in the right place*.

Henri FROIDEVAUX.

\*  
\* \*

**Un emporium tunisien de la Petite Syrte : Gigthis.** — A 30 kilomètres au Nord du ksar troglodytique de Medenine, sur la côte méridionale du Golfe de Gabès, au

fond d'un petit port offrant un asile sûr aux barques venues de Djerba, une masse considérable de ruines a depuis 1850 appelé à plusieurs reprises l'attention des archéologues. Là, au lieu dit aujourd'hui Sidi-Salem-bou-Ghara, existait dans l'antiquité une ville importante, Gigthis, qui fut un des *emporia* des Syrtes.

C'est sous la protection et au Sud d'un bordj carré, établi au point culminant de la falaise escarpée par laquelle se termine en ce point le plateau intérieur, que se développe sur une superficie d'une cinquantaine d'hectares le champ de ruines de Gigthis. Découvert en 1860, superficiellement et partiellement exploré en 1882 et en 1884, méthodiquement fouillé par Paul Gauckler en 1901 et 1906, puis par M. L.-A. Constans, cet ensemble de ruines a fourni au dernier de ses investigateurs un sujet d'études qui sont d'un très puissant intérêt et qui semblent devoir éclairer d'un jour nouveau le passé romain de la côte méridionale de la Tunisie.

De l'examen des ruines de Gigthis auquel il s'est livré, M. Constans estime pouvoir conclure à l'existence d'écoles originales d'architecture et d'arts décoratifs sur les rivages de la Petite Syrte, comme aussi à une influence considérable exercée par l'Égypte sur toute la région des Syrtes. Ce sont d'ailleurs des questions que M. Constans se borne à effleurer dans son récent *Rapport sur une mission archéologique à Bou-Ghara (Gigthis), 1914 et 1915*<sup>1</sup>, se réservant sans doute d'y revenir plus tard avec quelque détail ; il y retrace au contraire d'une manière aussi précise que possible l'histoire de Gigthis. C'est là un sujet qui intéresse directement les lecteurs de cette *Revue*.

« Ce que nous pouvons retrouver de son histoire », pour reprendre les termes mêmes de M. Constans, se réduit en définitive à peu de chose. Comme les autres *emporia* de la Petite Syrte, Gigthis fut vraisemblablement une colonie phénicienne, et l'association des cultes de Liber Pater et d'Her-

1. *Nouvelles Archives des Missions scientifiques et littéraires*, nouv. série, fasc. 14. Paris, Imprimerie Nationale, 1916, in-8 de 116 pages, avec 14 planches hors texte et 3 figures dans le texte.

cule autorise peut-être à voir en elle une colonie de Tyr ; au iv<sup>e</sup> siècle av. J.-C., elle appartenait à Carthage et faisait du commerce avec la Grèce et avec l'Égypte. Passée sous la domination numide après la deuxième guerre punique, Gigthis y demeura pendant plus d'un siècle ; elle en sortit en 46, après la bataille de Thapsus, et obéit dès lors directement aux Romains. Pendant plus de trois siècles, ce fut une des villes de la province proconsulaire d'Afrique ; alors commença bientôt pour elle une période de prospérité contrastant avec la période de malaise par laquelle elle semble avoir passé sous les rois numides. A la suite de la construction de la chaussée romaine d'El-Kantara, unissant l'île de Djerba à la pointe de Zarzis, son golfe fut ouvert au grand commerce ; au lieu de n'être qu'un port de cabotage entre le continent africain et l'île voisine, Gigthis devint un port d'exportation outre-mer, et tandis que la province d'Afrique, un des greniers de Rome, envoyait à Ostie, après la répression de la révolte de Tacfarinas, d'énormes cargaisons de blé et d'huile pour assurer le ravitaillement de l'*Urbs*, Gigthis fut un des ports par où ces richesses passèrent en Italie. Alors, tous les documents géographiques font mention de Gigthis, dont ni Strabon ni Pomponius Méla n'avaient prononcé même le nom au temps des douze Césars ; alors aussi, sous les Antonins, Gigthis devient municipes (pendant le règne d'Antonin le Pieux), puis elle reçoit le *jus Latium majus*. Elle compte tôt après parmi ses enfants un chevalier romain remplissant la fonction de scribe des questeurs, et aussi des personnages de l'ordre sénatorial, avant même que ses citoyens reçoivent de Caracalla, en même temps que tous les habitants de l'Empire, le droit de cité romaine.

Sans doute, de vivants souvenirs de ses origines carthaginoises et des influences grecques qu'elle a subies subsistent toujours à Gigthis ; néanmoins cette ville est bien romaine. Son organisation municipale et son activité économique, telles qu'elles se dégagent de l'examen des inscriptions, tout l'atteste, comme aussi tout atteste sa prospérité. La mention d'un *episcopus Gigthisensis* en l'an 411 ap. J.-C. témoigne aussi de l'importance chrétienne de Gigthis à une époque où cette ville

fait partie (depuis la fin du III<sup>e</sup> siècle) de la petite province de Tripolitaine ; mais peu après, à la suite de l'arrivée des Vandales (vers 430), Gigthis dépérit ; elle tombe dans un abandon presque complet, dont elle ne sort que pour une très courte période aux temps de la domination byzantine, au VI<sup>e</sup> siècle. La voilà alors tirée une fois encore de la décadence ; mais à peine a-t-elle commencé de revivre qu'elle meurt définitivement, à la suite des invasions arabes du VII<sup>e</sup> siècle. Dès lors, c'en est fini de Gigthis, comme de ces autres villes des Syrtes, où florissaient naguère la production et le commerce de l'huile ; dès lors la coquette ville des Antonins demeure abandonnée, délaissée, oubliée, dans un coin désert de la Tunisie méridionale. Elle est ainsi restée perdue jusqu'au jour où, à la suite de l'établissement de la paix française en Tunisie, des archéologues sont venus explorer ses ruines, publier ses inscriptions et reconstituer, comme on vient de le voir, les grandes lignes de son histoire.

\*  
\* \*

**Les souvenirs de la domination portugaise entre Mogador et Mazagan.** — Au cours de ses fructueuses pérégrinations à travers le Maroc occidental, M. Edmond Douité s'est naguère proposé de faire en différents points des rivages de l'Atlantique un départ exact entre les monuments qui attestent indubitablement la présence des Portugais dans le pays, et ceux qui leur sont indûment attribués. La chose n'est pas sans utilité ; par tout le H'oûz, en effet, et même jusqu'au cœur du Grand Atlas, il n'est pas de débris de monuments anciens dont la tradition populaire ne fasse honneur aux Portugais, *El Bortguèz*. Or cette tradition se trouve en complet désaccord à la fois avec l'aspect même de la plupart des ruines et avec les textes relatifs à la domination portugaise sur les rivages occidentaux du Maghreb el Aksa. Le besoin d'une minutieuse vérification se faisait donc sentir.

Il s'imposait d'autant plus que les Portugais, en poussant à l'intérieur de la contrée quelques raids audacieux, — tel

celui qu'ils tentèrent au début du xvi<sup>e</sup> siècle sur la ville de Marrâkech, — contraignirent au paiement d'un tribut certaines populations éloignées du littoral. De là, sans doute, l'origine de la tradition populaire dont M. Doutté a constaté la vitalité en mains endroits, à Taoulouqoult, par exemple, c'est-à-dire au pied même de l'Atlas, et dans le Goundâfi jusqu'à Tîn Mêl, le berceau des Almohades, la ville du célèbre Mahdi Ibn T'oûmert. Sur ces différents points la tradition ne repose sur aucun fondement solide, et, comme l'a constaté M. Doutté, « il n'y a là que des constructions indigènes » (*En Tribu*, p. 260). En est-il de même sur le littoral, d'où les Portugais ont fait dans l'intérieur des incursions dont les indigènes ont d'ailleurs totalement perdu le souvenir? Voilà précisément ce que M. Edmond Doutté s'est efforcé de déterminer en 1901 pendant un voyage, depuis Mogador jusqu'à Mazagan, dont il n'a pas publié les résultats avant 1914 <sup>1</sup>.

C'est à peu de distance au S. de Mogador, sur les bords de l'Oued Diabète, qu'a commencé l'examen critique des ruines portugaises ou attribuées aux Portugais. Un fortin circulaire aujourd'hui détruit par la mer y retint d'abord l'attention du voyageur. Les indigènes de Mogador, — qui n'ont d'ailleurs gardé aucun souvenir précis de la domination lusitanienne, — n'étaient nullement d'accord sur son origine. Pour M. Doutté, ils ont raison, ceux qui attribuent la construction de ce fort à des Musulmans; l'examen des clichés photographiques naguère pris par lui le démontre autant que l'absence de tout document venant étayer l'hypothèse d'une construction portugaise. Il ne faut pas voir davantage dans les deux tours en partie ruinées qui se trouvent près de la porte de Doukkâla ce que l'on en fait à tort trop souvent; ce sont simplement des restes d'anciens

1. Missions au Maroc. *En Tribu*, par Edmond Doutré. Paris, Paul Geuthner, 1914, in-4 de XII-442 pages, avec plans et planches en couleurs et en noir. — On trouvera aux p 351-397 d'*En Tribu*, sous ce titre : « Les débris de l'Empire portugais », les notes de voyage que nous résumons brièvement ici.

moulins à vent qui semblent avoir été construits par les musulmans en un pays où l'alizé souffle pendant des mois en rafale, en un pays propice par conséquent à l'établissement de moulins à vent.

Tout autres sont les ruines de Souïra Qadîma, la vieille forteresse quadrangulaire qui, au Sud de Saffi, se dresse en face de Dar Ah'maïddoûch, l'antique casba musulmane de l'embouchure du Tensift, renforcée d'un méchouar. Au milieu d'un pays où Chrétiens et Musulmans se livrèrent de nombreux combats à la grande époque de la Renaissance religieuse du Maroc, le xvi<sup>e</sup> siècle, Dar Ah'maïddoûch et Souïra Qadîma symbolisent parfaitement les deux adversaires ; l'une est une forteresse de grandes dimensions, dont le réduit ou méchouar est entouré d'un fossé assez semblable au fossé portugais de la forteresse de Saffi ; elle semble toutefois de date postérieure au temps des grandes luttes entre les deux adversaires, et paraît remonter simplement à l'époque de Moulaye Ism'aïl, et non pas aux princes de la dynastie Sa'adienne, comme on le dit dans le H'oûz. Quant au fortin dit « Souïra Qadîma », il couronne des rochers que battent continuellement les flots de l'Atlantique et qui s'avancent dans la mer en formant avec le rivage un petit bassin naturel. Sa situation naturellement forte est renforcée encore par la solidité de la construction, au caractère nettement européen : murs construits en bel appareil moyen et revêtus vers le bas d'un glacis légèrement oblique ; pierres taillées avec soin, particulièrement celles du glacis et celles des angles qui contiennent des scellements en plomb. M. Doutté ne serait pas éloigné d'admettre (p. 375) que, comme le veut la tradition locale, ces pierres aient été apportées toutes taillées du Portugal. Aux deux angles S. E. et N. O., deux tours, qui portaient peut-être des canons. Était-elle isolée de Saffi, Souïra Qadîma pouvait être assez facilement ravitaillée par mer, grâce aux chaloupes portugaises qui apportèrent peut-être d'abord à pied d'œuvre les matériaux de construction de la « vieille forteresse » (tel est le sens de la dénomination actuelle), puis qui transportèrent ensuite aux défenseurs du fortin tout le nécessaire, à une époque où les dunes n'avaient pas

encore envahi les alentours, comme elles l'ont fait aujourd'hui.

Saffi, dont Souïra Qadîma est la forteresse avancée vers le Sud, conserve des vestiges importants de la domination portugaise. Le long de la plage, un mur construit en belles pierres de taille sur lesquelles se trouvent différentes marques d'architecte et sont sculptés ici un poisson et là une croix portugaise, — de petites échauguettes parfaitement conservées, — une vieille porte de ville, — une casba dont les hautes murailles crénelées portent encore des écussons et des armoiries lusitaniennes, voilà ce que M. Doutté a vu et étudié à Saffi, ce qui, aujourd'hui encore, y atteste irrécusablement le passage des Portugais et leur maîtrise sur la cité.

Moins importantes sont les ruines de l'enceinte de Sernou, une petite ville décrite naguère par Jean de Marmol, et celles d'El Mdîna <sup>1</sup>; quant à celles d'Oualidiya, où la nature a ménagé une sorte de petit port sans profondeur, elles sont entièrement musulmanes. Quel contraste entre cette casba aux pierres assez mal taillées ou bien encore les murailles ruinées de T'it, flanquées de tours rondes, carrées, ou polygonales, et les monuments de Mazagan! C'est au détriment de T'it, jadis capitale de la région, et aujourd'hui bien déchuë, que s'est constituée la prospérité, réelle encore, de Mazagan; presque seules, les murailles de T'it témoignent maintenant de l'antique importance d'une ville dont le territoire est demeuré sacré et constitue un *h'orm*, un asile inviolable. Au contraire, Mazagan continue de vivre une vie relativement active dans un cadre plein de souvenirs des siècles passés. Là, en effet, subsistent d'intéressants vestiges de la domination portugaise. Peut-on s'en étonner, si l'on songe que les Chrétiens y sont demeurés pendant 350 ans, jusqu'en 1769? Sans doute ne saurait-on admettre aveuglément, ni même sans de très sérieuses réserves, l'attribution aux Portugais d'une prétendue ancienne église; mais, par ailleurs, que de

1. Ces ruines ont été décrites par M. Doutté, non pas dans *En Tribu*, mais dans un ouvrage antérieur, au tome I, p. 184-198, de *Mârrakech* (Paris, 1905, in-4 de 408 pages).

véritables monuments, et non plus seulement de ruines dignes d'attention ! Voici des remparts énormes entourant la ville de tous les côtés et ne laissant d'issue que par une seule porte, comme à Saffi. Voici le vieux port, encore intact ; sa jetée, qui n'a sûrement pas été réparée depuis l'évacuation de Mazagan par les Portugais, sert maintenant comme naguère au débarquement des passagers et des marchandises. Puis ce sont, au milieu de la ville, d'énormes citernes surmontées par une grosse tour demeurée intacte ; cette grosse tour servait sans doute de phare aux Portugais... Telles M. Doutté vit les ruines portugaises de Mazagan, telles elles demeurent encore ; mais la vie s'en est retirée ; elle a passé hors de l'enceinte lusitanienne, sur l'emplacement de l'ancien village nègre auquel se sont substituées des maisons européennes. La Mazagan des Portugais n'est plus qu'une ville morte.

Il faut souhaiter que l'inventaire critique ainsi amorcé par M. Edmond Doutté soit continué et s'étende à toutes les parties du Maroc où se sont établis naguère les Portugais. Entre l'embouchure du Tensift, près de laquelle existe la Zaouia de Sidi H'açain Moûl el Bâb, au nom bien significatif (la Zaouia du « Maître de la Porte ») et Azemmour, le littoral et les régions voisines ont vu naguère les exploits des *Moujâhidîn*, des « combattants de la guerre sainte » du xvi<sup>e</sup> siècle. Les tombeaux ou les zaouias de ces Moujâhidîn parsèment encore la contrée ; on pourrait en établir une liste complète tout en faisant l'inventaire des monuments portugais authentiques du Maroc. Toutefois, cette liste ne devrait être qu'un corollaire du premier travail, de celui que M. Doutté a su en partie mener à bien. Très grand est l'intérêt archéologique d'un tel travail ; grand aussi son intérêt historique.

Dès maintenant, on peut en dégager deux conclusions : celle-ci d'abord qu'il n'y a jamais eu aucune construction portugaise à l'intérieur du Maroc, — puis cette autre, plus générale que la précédente : la méthode d'exploitation coloniale des Portugais a partout été identique à elle-même, au Maroc comme sur les côtes plus méridionales de l'Afrique occidentale et sur le rivage de la Mer des Indes.



**Un programme d'études historiques sur Hué et ses alentours.** — Pour inciter « les Amis du Vieux Hué » à contribuer chacun pour sa part au progrès des connaissances sur le pays auquel ils s'intéressent, le P. L. Cadière leur a proposé dès leurs toutes premières réunions un « plan de recherches » qui constitue un véritable questionnaire digne de retenir l'attention des historiens. Voici une succincte analyse de ce travail <sup>1</sup>.

Le Vieux Hué, c'est le Hué antérieur à l'époque que nous vivons aujourd'hui ; son histoire se termine avec l'occupation définitive de la ville et de ses alentours par les Français. Cette histoire, qui commence à une date très reculée pour se clore en 1885, s'étend sur quatre périodes distinctes : préhistorique, chame, annamite et européenne.

Il serait intéressant de déterminer par qui l'emplacement de Hué fut occupé avant l'époque des Chams. En attendant la découverte éventuelle de quelque station préhistorique sur l'un ou l'autre des mamelons qui dominent la rive droite de la Rivière de Hué, il convient de recueillir avec soin des spécimens de ces silex taillés et polis que les Annamites rencontrent parfois en cultivant leurs champs, et qu'ils conservent précieusement comme un remède ou comme un talisman magique ; on devra en même temps s'efforcer de déterminer l'endroit où ces silex auront été trouvés.

Là se bornent les recherches pour l'époque préhistorique. Malgré le délabrement des ruines chames dans les environs de Hué, il est possible de faire davantage pour la période suivante. Relever les noms cadastraux témoins de l'existence d'antiques sanctuaires écroulés, rechercher les restes de ces mêmes sanctuaires, — pierres de grès, statues, stèles funéraires —, fouiller les amas de briques des anciennes tours,

1. *Plan de recherches pour « les Amis du Vieux Hué »*, par L. Cadière (*Bulletin des Amis du Vieux Hué*, première année, 1914, janvier-mars, p. 1-12).

recueillir les légendes populaires qui s'y rattachent, voilà la tâche qui s'impose aux amis du Vieux Hué, et cette tâche peut être féconde.

Non moins féconde sera sans doute l'étude du passé européen de Hué, de l'œuvre accomplie dans la ville et ses alentours par les Espagnols, les Portugais, les Hollandais et les Français qui y ont abordé : missionnaires, commerçants, officiers. Certains d'entre eux ont fondé des chrétientés dans le pays ; ils y ont bâti des églises et versé leur sang pour la foi. D'autres se sont mariés dans la contrée, et y sont morts de leur belle mort ; ils y ont leur tombeau ou celui des membres de leur famille indigène. Le souvenir de plusieurs de ces Européens vit encore dans la contrée ; pourquoi ne pas conserver les traditions qui les concernent, comme aussi tout ce qui a trait au passé le plus rapproché, aux événements qui ont amené l'installation dernière des Français à Hué ?

Ce vieil Hué européenisé s'est juxtaposé au vieil Hué annamite, à côté duquel il veut se développer, mais dont la France, fidèle à sa politique de collaboration avec les indigènes, entend d'autre part favoriser le maintien et l'essor. Celui-là surtout s'impose à l'attention des « Amis du Vieux Hué », parce que « Hué est à proprement parler l'œuvre des Annamites ». C'est ici, écrit le P. Cadière, que les Annamites ont mis toute leur énergie créatrice ; c'est ici qu'ils ont gravé, d'une manière plus sensible que partout ailleurs, leur empreinte nationale. Lieux historiques (et, par suite, noms de lieux et lieux dits) ; monuments : tombeaux, temples et lieux de culte, stèles et inscriptions ; manifestations des religions de l'Annam, de l'art annamite, relations de cet art et de l'art chinois, évolution géographique de la contrée à travers les âges, biographies des personnages ayant joué un rôle dans l'histoire de Hué, que de sujets de recherche et d'étude, de discussions de détail et de comparaisons critiques ! Ainsi deviendra possible l'établissement de cartes archéologiques, funéraires, religieuses, épigraphiques de Hué ; ainsi se précisera peu à peu, grâce au labeur persévérant des Amis du Vieux Hué, la connaissance scientifique de l'histoire de la capitale de l'Annam, et, par elle, celle de l'histoire de l'Indochine.

Tel est, brièvement résumé, le plan de recherches proposé par le P. Cadière aux Amis du Vieux Hué ; il est tel qu'on pouvait l'attendre de ce savant missionnaire. Sa réalisation ne peut que faciliter la tâche entreprise par la *Revue de l'Histoire des Colonies françaises* ; celle-ci est donc heureuse de le voir formulé avec tant de compétence, et en souhaite ardemment la complète réalisation.

\*  
\*\*

### **La Saint-Jean-Baptiste en Nouvelle-France.**

— C'est le 24 juin, le jour de la Saint-Jean-Baptiste que, chaque année, le Canada français célèbre solennellement sa fête nationale. Demande-t-on à un Canadien depuis quelle époque il en est ainsi : depuis 1834, répond-il sans hésiter, — et il a tort et raison tout à la fois. Si en effet le banquet du 24 juin 1834 organisé par Ludger Duvernay fut le premier où se réunirent les patriotes du Canada français, s'il y fut résolu de fêter désormais la Saint-Jean-Baptiste de manière régulière, il n'y eut là que la consécration d'une coutume séculaire, pratiquée depuis les débuts en Nouvelle-France comme elle l'était dans la France métropolitaine. M. Benjamin Sulte en a récemment fourni des preuves multiples<sup>1</sup>.

A l'époque française, la Saint-Jean-Baptiste n'était nullement la seule fête célébrée au Canada ; chaque paroisse, chaque corps de métier avait, comme de l'autre côté de l'Atlantique, sa fête patronale. Y avait-il tendance à multiplier les jours fériés ? et les artisans des rives du Saint-Laurent faisaient-ils entendre les mêmes doléances que le « gaillard savetier » du bon La Fontaine ? On se rappelle ce que dit « sire Grégoire » au financier qui l'interroge : il n'est pas mécontent de son existence ; vaille que vaille il « attrape le bout de l'année ». Ce dont il se plaint, c'est du nombre des jours fériés, « qu'il faut chômer » :

1. *La Saint-Jean-Baptiste, 1636-1836*, par Benjamin Sulte (*Mémoires de la Société Royale du Canada*, série III, vol. X, juin 1916, p. 1-25).

On nous ruine en fêtes ;  
L'une fait tort à l'autre ; et Monsieur le Curé  
De quelque nouveau saint charge toujours son prône.

En était-il de même à la Nouvelle-France ? M. Benjamin Sulte ne le dit pas, car ce qui le préoccupe le plus dans son travail, ce sont les origines de la fête nationale du Canada français. Il glisse donc sur les fêtes locales ou corporatives, mais il note avec soin que, comme la Saint-Jean-Baptiste, la Saint-Joseph fut, dès le 19 mars 1638, fêtée à Québec avec un feu de joie. Il ne paraît pas, toutefois, que cette dernière coutume ait bien longtemps persisté ; après 1666, elle semble avoir vite disparu. Il n'en alla nullement ainsi de la Saint-Jean-Baptiste.

En l'année 1635, alors que la population blanche de la Nouvelle-France ne dépassait pas 170 âmes, le P. Le Jeune, témoin oculaire et officiant de la cérémonie tout à la fois, raconte comment le feu de la Saint-Jean-Baptiste fut allumé, le 23 juin au soir, par M. de Montmagny tandis que lui-même récitait quelques prières. Un certain nombre de passages des Relations des Jésuites de la Nouvelle-France montrent que la coutume s'est maintenue depuis cette date jusqu'en 1666 avec un cérémonial invariable ; une fois seulement, — et cette exception confirme la règle — en 1661, le feu de la Saint-Jean fut supprimé en signe de deuil, plusieurs colons ayant été tués à l'île d'Orléans le 21 juin et devant être inhumés à Québec précisément le 24 juin. Pas de messe, pas de sermon de circonstance, pas de procession le jour même de la Saint-Jean-Baptiste ; mais, la veille au soir, un feu de joie allumé par les autorités officielles et plus ou moins accompagné de démonstrations en règle et imposantes, telle est alors la fête de la Saint-Jean-Baptiste à Québec.

Jusqu'à quelle époque cette fête de plein air s'est-elle maintenue telle ? On ne saurait le dire exactement. « Elle a dû, écrit M. Sulte, rester la même jusqu'au moment où plusieurs groupes de colons formant des noyaux de paroisses, un peu partout, autour de Québec et des Trois-Rivières, y ont transporté la fête du feu, avec moins de décorum... et donnant prise à des abus qui ont induit le clergé, comme les autres

dignitaires, à cesser d'y prendre part. Mais le populaire n'en a que plus passionnément suivi la vieille coutume à la mode de France. » Le savant historien en fournit une preuve irrécusable : le témoignage du Dr Hubert La Rue sur la célébration de la Saint-Jean-Baptiste dans l'île d'Orléans au début du XIX<sup>e</sup> siècle. « Presque toute la population de l'île se donnait (écrit La Rue) rendez-vous à Saint-Jean pour cette solennité. La coutume était de s'y rendre à cheval, les femmes en croupe derrière leurs maris. »

Si fragmentaires soient-elles, ces indications ont leur prix. Elles montrent l'ancienneté de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste au Canada et l'attachement de la population à cet usage. Là encore, par conséquent, c'est de la vieille France qu'a procédé et que, plus ou moins consciemment, continue de procéder la Nouvelle-France.

\*  
\*\*

**Un poème inédit sur les débuts de la colonie française de la Louisiane.** — Dumont de Montigny, que l'on sait avoir été un des colons de la Louisiane entre 1719 et 1738, n'est pas seulement l'auteur des mémoires à l'aide desquels l'abbé Le Mascrier a rédigé ses *Mémoires historiques sur la Louisiane* publiés à Paris, chez J. B. Bauche, en 1753, en deux volumes in-18 accompagnés de cartes et de gravures; on lui doit en outre un long poème inédit en 4 chants et 4.692 vers sur le pays où il a vécu pendant près de vingt années consécutives. « Poème, chants, vers », sont-ce bien là les expressions qui caractérisent exactement l'œuvre à la fois épique et didactique de Dumont de Montigny? Il est permis d'en douter. Aucune poésie, en effet, dans ce poème dont les vers inégaux et boiteux témoignent d'un médiocre souci de la rime. L'auteur lui-même en convient d'ailleurs galamment :

Je ne puis faire un vers qu'il ne soit estropié !

écrit-il quelque part, et ailleurs il n'hésite pas à reconnaître que ses ambitieux desseins de poète n'ont pu se réaliser, car  
modestie, mais avec exactitude)

Car je n'ai pu fournir, en fait d'art poétique,  
Que des vers de Pont-Neuf à la mode publique.

Nous sommes donc prévenus : dans les lignes du « poème en vers » de Dumont de Montigny, il ne faut pas aller chercher de la poésie. Mais peut-être y trouvera-t-on autre chose : quelques indications historiques nouvelles, ou quelques précisions plus grandes de faits déjà connus. Voilà dans quel espoir le baron Marc de Villiers, dont on connaît l'ouvrage sur la Louisiane <sup>1</sup>, a pris la peine de lire la plume à la main les 141 pages du manuscrit de Dumont, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal sous le n° 3.459 <sup>2</sup>.

Le titre même de l'ouvrage de Dumont de Montigny indique quelle en est l'ordonnance générale ; aussi n'est-il point inutile de le transcrire ici : « *Poème en vers* touchant l'Établissement de la province de la Loüisiane, connue sous le nom de Missisipy (*sic*), avec tout ce qui s'est passé depuis 1716 jusqu'en 1741 : le massacre des Français au siège des Natchez, les mœurs des Sauvages, leurs danses, leurs religions, enfin ce qui concerne le pays en général. » Mais c'est là une œuvre surtout historique ; de ses quatre parties, trois sont consacrées au récit des événements qui se sont succédé en Louisiane entre 1719 (et non pas 1716, comme l'annonce le titre) et 1741 : aux débuts de la colonisation, au « voyage de l'armée commandée par M. Le Moyne de Bienville allant aux Chicachas, et [à] la relation du combat donné sur ces Barbares le 25 du mois de mars 1736 », enfin aux événements qui se sont passés entre 1736 et 1741. La quatrième partie, — la plus longue, il est vrai, — seule, est didactique. « Les mœurs des Sauvages, leurs danses, leur religion, etc., avec le commerce du pays, enfin ce qui concerne le pays en général », tel est le

1. Baron Marc de Villiers du Terrage : *Les dernières années de la Louisiane française*. Le Chevalier de Kerlérec ; d'Abbadie ; Aubry ; Laussat. Paris, Librairie Orientale et Américaine E. Guilmoto, s. d. [1904], in-8 de vi-468 p., grav. et cartes.

2. *L'établissement de la Province de Loüisiane*. Poème inédit de Dumont de Montigny, par le Baron Marc de Villiers (*Journal de la Société des Américanistes de Paris*, nouv. série, t. XI, p. 35-56, gravures).

titre de cette dernière partie, qui correspond au premier tome des *Mémoires historiques* rédigés par l'abbé Le Mascrier.

Tout n'est pas également à retenir dans le « poème » de Dumont de Montigny ; mais on aurait tort de négliger absolument cet ouvrage. On y trouve en effet (sauf dans le troisième « chant », où sont racontés des événements auxquels l'auteur n'a pas assisté personnellement) nombre d'indications précises, complémentaires d'autres qui ont déjà été publiées mais qui ont été dédaignées par les historiens, on ne sait trop pourquoi. M. Marc de Villiers signale en particulier celles qui ont trait à l'organisation de la justice aux tout premiers temps de la Nouvelle-Orléans et aussi au début du soulèvement des Natchez (chant I) et à l'expédition de Bienville contre les Chicallas en 1736. Le chant II, consacré à cette malheureuse expédition, contient de « nombreux détails, souvent très réalistes », qui ont leur prix et qui font de cette partie de l'ouvrage de Dumont, au point de vue historique, « la plus intéressante de beaucoup ». On consultera encore avec fruit le chant IV et on pourra y glaner plus d'un renseignement utile. On devra seulement tenir compte de la partialité extrême qui anime Dumont de Montigny contre Bienville — dont il n'a sûrement pas eu à se louer — et que d'ailleurs notre auteur ne cherche en rien à dissimuler. N'a-t-il pas, dans les derniers vers de son poème, écrit que

Tant que le sieur Bienville  
Sera, dans ce pays, le maître de la ville,  
On n'y verra toujours que grande pitié ?

Jugement sévère que l'histoire, tout en énonçant quelques réserves au sujet de Bienville, n'a eu garde de ratifier.

Voici un autre fait encore dont il faut tenir compte : Dumont aime beaucoup la Louisiane. Il a beau déclarer en débutant qu'il veut

...mettre par écrit, dans ce petit ouvrage,  
Ce que renferme en lui, *de bon ou de mauvais,*

le pays où il a séjourné une vingtaine d'années, il ressent pour la Louisiane une affection véritable, qui se fait jour dans ses descriptions, du reste assez peu variées. Qu'on en juge !

L'île Massacre était un poste assez charmant...  
...Les Natchez était un pays très charmant,

dont

...la terre, en un mot faisait nargue à la France.  
On y vivait fort bien, et tout en abondance,  
Chacun voyant venir dans l'habitation  
Le coton, le tabac et de belles moissons.

Quant au poste des Illinois,

crois-le certainement

Que, dans cet endroit-là, l'on sème comme en France  
Du très excellent blé, de l'orge en abondance,  
Et que c'est aussi là qu'on dit que des trésors  
Sont dans tous les rochers, les lacs pleins de castors.

Bref, et en dépit des Sauvages,

Qui sont tous scélérats avec intégrité  
Quoique justes pourtant, et tous sans équité.

c'est un « aimable pays », un « charmant pays » que la Louisiane ! Dumont déclare, en terminant, souhaiter seulement que,

pour toute ma peine,  
On pût dire de moi que j'ai mis par écrit  
La pure vérité de tout ce grand pays.

Quelques dessins, très grossiers, un certain nombre de cartes et de plans qui font peu d'honneur à son talent de dessinateur, mais qui présentent un très vif intérêt, celui de la Nouvelle-Orléans en 1719 entre autres, illustrent le poème de Dumont de Montigny. Ils constituent, pour l'histoire des débuts de la colonie française de la Louisiane, des documents auxquels, plus encore qu'au *Poème en vers* lui-même, les érudits recourront avec fruit.

\*  
\*\*

### **Une description des Iles Malouines en 1765.**

— Un territoire que l'on s'efforce de mettre en valeur apparaît toujours à certains enthousiastes comme incomparable, et pourvu à la fois des ressources les plus variées et du climat le meilleur. Inconsciemment, ces enthousiastes ne tiennent compte que de ce qui confirme leur manière de voir ; ils n'aperçoivent pas les désavantages ni les inconvénients,..... jusqu'au jour où, subitement, le mirage se dissipe et la triste réalité apparaît. C'est là, en quelques mots, l'histoire de l'abbé Desertos Duguérard, « curé de Laint-Louis, colonnie des Isles Malouines » ; telle du moins elle semble ressortir de la lettre qu'a retrouvée dans les Archives d'Ille-et-Vilaine, et publiée, M. H. Bourde de la Rogerie <sup>1</sup>.

Qu'était, avant de se rendre aux Malouines, l'abbé Desertos Duguérard ? Nous ne le savons pas exactement. Sans doute un de ces Réguliers — Récollets ou Capucins le plus souvent — qui remplissaient le rôle d'aumônier à bord des vaisseaux du Roi ou de nombreux navires de commerce. Peut-être avait-il ainsi noué connaissance avec la famille Rousselin du Rocher, dans les papiers de laquelle se trouve le document découvert par M. de la Rogerie. En tout cas, ce n'était pas un lettré ; ce n'était pas davantage un esprit critique, mais un enthousiaste, très peu instruit, s'abandonnant sans réserve à son premier mouvement, à moins que ce ne fût un racoleur d'un genre spécial, cherchant à recruter des colons pour le nouvel établissement, des fidèles pour sa paroisse. Voilà ce que l'on peut déduire de la lettre écrite par l'abbé Desertos Duguérard à un de ses confrères, qui était probablement un des membres de la famille Rousselin du Rocher, le chanoine de Saint-Malo Pierre-Nicolas Rousselin.

1. H. Bourde de la Rogerie : *Lettre du curé de la colonie française des Iles Malouines*, 22 avril 1765 (*Journal de la Société des Américanistes de Paris*, nouv. série, t. XI, 1914, p. 213-216).

Le curé de Saint-Louis venait-il d'arriver aux Malouines quand il a rédigé cette lettre ? On serait tenté de le penser, malgré l'absence de tout renseignement sur le voyage. Elle est bien d'un nouveau débarqué, en effet, cette description de « l'Isle Malouine » que l'abbé Desertos Duguérard a écrite le 22 avril 1765, avec l'espoir (semble-t-il) qu'elle serait largement communiquée par son correspondant à ses « chers amis et confrères ». Voici qui permettra de s'en rendre compte : « La perspective de l'isle est un coup d'œil gratieux qui réjouit, des plaines et des coteaux verdoyans où on peut faucher deux fois par an du sain-foin de deux pieds de haut ; des vallons bordés par des montagnes d'une pente douce et d'un ordre admirable formés par la nature. Les ports, une rade immense pour y contenir mille vaisseaux, grand eau, bon fond et tenue de débarquement à la portée du fusil ; et tout petit vaisseau peut aller jusque sous la ville ainsi que dans un bassin. »

Auparavant, l'abbé Duguérard avait déjà écrit : « Il y règne ce qui arrive rarement dans les autres climats : son air, la vicissitude de ce qui l'accompagne, la terre, généralement ce qu'elle produit pour le bien-être de son habitant, sa perspective, l'aisance de ce port et la sûreté de ses rades. L'air y est si pur et si serein qu'on n'y voit jamais nulle (*sic*) insecte. Cette terre peut estre appelée l'isle de l'Immortalité. Le chaud y est sans excès et le froid si tempéré que c'est un printemps ou une (*sic*) automne perpétuelle, quelques jours cependant aussi chauds que les plus chauds de France : tout contribue (*sic*) à une santé robuste. Peu de brouillards qui ne soient bientôt dissipés, un tonnerre rare, sans force ni éclat, ny venins, ny serpens ; finalement, c'est le pais des valétudinaires pour jouir d'une vie au delà de toute attente. »

Hélas ! ce bel enthousiasme ne devait pas durer bien longtemps. L'expérience d'un ou de deux hivers suffit à le faire tomber. Quand, en effet, la colonie française des Malouines fut remise à l'Espagne, le 1<sup>er</sup> août 1767, l'abbé Desertos Duguérard ne demanda pas à conserver sa paroisse dans ce pays qu'il appelait naguère « l'Isle de l'Immortalité ». Aucun document espagnol ne mentionne sa présence parmi les quelques

colons français demeurés alors dans l'archipel actuel des Falkland ; quelques mois auparavant déjà, dès le 25 avril de l'année 1767, c'était un autre religieux, le Père Sebastian Villanueva, un Franciscain espagnol, qui desservait la paroisse constituée par les colons de ce « triste désert », de cette « misérable terre <sup>1</sup> ».

1. *Este triste desierto, esta miserable tierra.* Expressions empruntées à la lettre du Père Sebastian Villanueva, en date du 25 avril 1767, publiée aux pages 158-199 du travail de M. Paul Grousac : *Les Iles Malouines ; nouvel exposé d'un vieux litige* (Buenos-Aires, imp. Coni frères, 1910, in-8, carte. Extrait des *Anales de la Biblioteca Nacional de Buenos-Aires*, t. VI).

---

## BULLETIN HISTORIQUE

---

A l'Université de Paris, M. P. Cultru étudie, dans son cours public de la Faculté des Lettres, *Madagascar de 1895 à 1905 : le gouvernement du général Galliéni.*

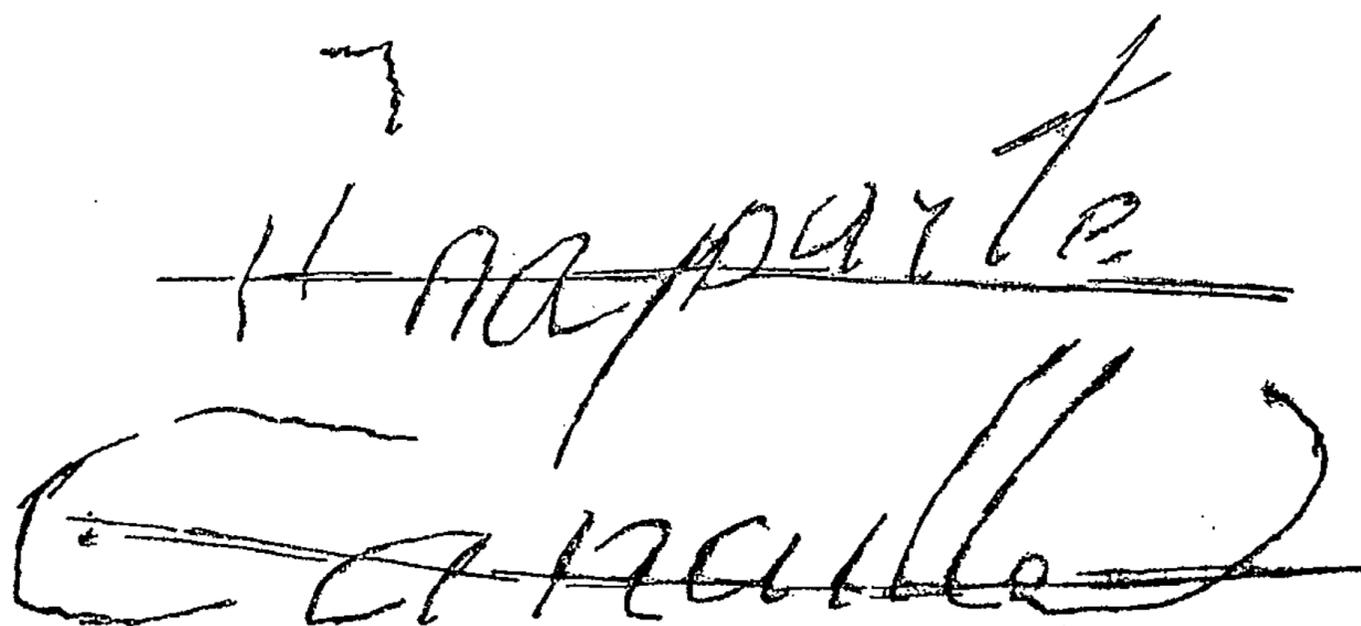
\*  
\*\*

Le livre III du récent ouvrage publié par M. Edouard Driault sous le titre de *Les Traditions politiques de la France et les conditions de la Paix* (Paris, Alcan, 1916, in-12 de 254 pages) est consacré à « l'Expansion de la France et les Intérêts français dans le Monde ». Voici le titre des différents chapitres de cette large et brillante esquisse, qui est contenue aux pages 127-184 du volume : IX, Le Levant ; des Croisades aux Capitulations ; — X, Les Indes Occidentales ; l'Amérique latine ; — XI, Les Indes Orientales ; — XII, L'Afrique française ; la plus grande France.

\*  
\*\*

Les souvenirs, recueillis sur les lieux mêmes, de l'expédition d'Égypte, vont se multipliant sans cesse. Naguère, le 16 septembre 1911, un membre de l'Institut égyptien, M. Georges Legrain, présentait à l'Académie des Sciences Morales et Politiques un véritable et précieux « corpus » des inscriptions françaises de la haute Égypte dues aux soldats de Bonaparte (*Inscriptions françaises de Haute Égypte ; Thèbes, Esneh, Edfou, Assouan, Philé. Séances et Travaux de l'Académie des Sciences Morales et Politiques ; Compte Rendu, nouv. série, t. LXXVI, 1911, p. 608-629*). Un peu

plus tard, on relevait, sur les parois d'une sépulture d'Amasia, les noms de quelques prisonniers français de l'armée du même Bonaparte (*Revue de l'Histoire des Colonies françaises*, t. II, 1914, p. 404 ; cf. t. IV, 1916, p. 122-123) ; hier, ce sont d'autres inscriptions qu'on a découvertes, au cours des travaux de démolition d'une casemate de l'ancien fort de Pharos. Sous un terre-plein de 6 mètres de hauteur, M. Jaclot, ingénieur aux travaux du port d'Alexandrie, a rencontré quantité de biscayens, boutons d'uniformes français et débris de



The image shows a handwritten inscription in charcoal on a wall. The text is written in a cursive script and is divided into two lines. The first line reads "Bonaparte" and the second line reads "Caillaud". The handwriting is somewhat stylized and appears to be a personal signature or name.

Inscription au charbon  
trouvée dans une casemate de la forteresse de Kaïd-Bey  
(ancien fort de Pharos).

Cliché de la *Revue des études napoléoniennes*,  
n° de septembre-octobre 1916, p. 249.

toutes sortes provenant sans aucun doute de l'occupation de 1798-1800 ; il a en outre constaté, sur les murs gris de la casemate, — fort obscure et qui servait sans doute de salle de police, — la présence de quelques inscriptions au charbon. Nous devons à l'obligeance de la *Revue des Études Napoléoniennes* la possibilité de reproduire une de ces inscriptions, fort peu aimable pour le général en chef de l'armée d'Égypte, — témoignage bien inattendu, mais bien curieux aussi, de la présence de nos soldats sur les rivages égyptiens de la Méditerranée à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle.

\*  
\* \*

Le R. P. Delattre a signalé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 14 janvier 1916, d'intéressantes découvertes faites à Carthage, sur le Koudiat-Zâteur : celle de deux pierres tombales portant des inscriptions latines analogues à d'autres qui furent antérieurement rencontrées au même endroit ; celle surtout d'une riche sépulture de l'époque chrétienne (*Comptes rendus des séances de l'année 1916, bulletin de janvier-février*, p. 14-16). Des bijoux en or, à l'éclat desquels ajoutent encore des pierres précieuses, paraient le squelette — de femme sans doute — que renfermait le sarcophage de marbre trouvé sur le Koudiat-Zâteur. C'est la première fois que le R. P. Delattre constate à Carthage la présence de bijoux dans une sépulture chrétienne.

Selon M. Héron de Villefosse, quelques-uns de ces bijoux présentent une grande ressemblance avec des ornements de vêtements, en or également, trouvés à Kertch dans un tombeau et acquis par le Musée du Louvre en 1889.

\*  
\* \*

Grâce à la subvention que lui a accordée l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le R. P. Delattre a pu entreprendre, on le sait (*Revue de l'Histoire des Colonies françaises*, 1916, p. 248-249) des fouilles fructueuses en un point de Carthage situé au delà de l'ancienne enceinte, près de la chapelle de Sainte-Monique. Une série de sondages y avaient fait découvrir une des principales basiliques de Carthage. Ce vaste édifice chrétien avait été profondément ruiné ; il n'avait laissé aucune trace extérieure ; les Arabes avaient séjourné sur son emplacement ; une série de silos y avaient été creusés et, à la même époque, une construction militaire dont le P. Delattre n'ose préciser la date — arabe, turque ou espagnole — y avait été édifiée ; néanmoins les travaux qui viennent d'être effectués ont amorcé une étude complète de la vieille basilique. Celle-ci a été construite sur des bâtiments

plus anciens et remontant peut-être pour partie à l'époque punique, sûrement pour d'autres à l'époque romaine. Elle affectait la forme bien africaine d'un rectangle terminé par une abside. On n'en connaît pas encore la longueur totale, mais le P. Delattre l'estime dès maintenant à une soixantaine de mètres ; quant à la largeur totale, elle était de 37<sup>m</sup> 65. La basilique n'avait pas moins de sept nefs ; elle était, sans doute, précédée d'un atrium. L'édifice était rempli de sépultures ; le P. Delattre a déjà extrait de ses ruines une foule d'inscriptions funéraires, et plus de 3.000 débris épigraphiques ont été recueillis dans les parties fouillées. Mais aucun de ces textes complets, reconstitués en entier ou fragmentaires ne permet d'étayer définitivement l'identification proposée par le directeur des fouilles et de voir dans cette vaste église une des principales basiliques cypriennes.

Telles sont les conclusions qui se dégagent du rapport adressé en janvier 1916 par le P. Delattre à l'Académie des Inscriptions et inséré dans les *Comptes rendus des séances* (*Bulletin* de mars-avril, p. 150-163).

\*  
\* \*

Avant de décrire devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres les inscriptions puniques inédites de la collection Marchant et de soumettre à la Compagnie l'explication de ces textes, provenant tous de Carthage, M. J.-B. Chabot a rapidement résumé l'histoire des origines de cette collection, conservée actuellement en partie au Louvre, en partie au Musée du Bardo. Il en a également indiqué l'état actuel (*Les inscriptions puniques de la collection Marchant. Comptes rendus des séances* de l'année 1916, *bulletin* de janvier-février, p. 17-34, figures).

C'est le 14 janvier 1916 que M. Chabot a fait cette communication ; un peu plus tard, le savant collaborateur du *Corpus Inscriptionum semiticarum* a entretenu l'Académie des inscriptions puniques de Dougga. Il a d'abord montré que trois (et même quatre) de ces textes épigraphiques jusqu'à présent si mal compris renferment le nom numide de leur petite cité. Ainsi

ce nom — *Thubgag* — vient s'ajouter à ceux déjà connus de Carthage, d'Altiburos, de Mactar, et peut-être de quelques autres localités. Puis, avec exemples à l'appui tirés des deux importantes inscriptions bilingues qui ont permis de déterminer la valeur de 22 signes de l'écriture improprement appelée « libyque », M. Chabot a indiqué quel secours appréciable l'interprétation des inscriptions néopuniques trouverait dans le déchiffrement des textes libyques. Ces inscriptions contiennent en effet parfois jusqu'à des phrases entières conçues en langue berbère. Mais il faudrait, pour obtenir un tel résultat, que des inscriptions bilingues comme celles de Dougga fournissent un certain nombre de locutions permettant de rattacher la langue des anciennes tribus numides à quelqu'un des dialectes de l'Afrique septentrionale (*Les inscriptions puniques de Dougga. Bulletin* de mars-avril, p. 119-131, figures ; cf. *ibid.*, p. 136-137).

\*  
\*\*

M. Joly, dont les intéressantes découvertes archéologiques ont été déjà signalées ici (*Revue de l'Histoire des Colonies françaises*, 1915, p. 393), a trouvé en 1915, à Khamissa, l'ancien *Thubursicum Numidarum*, au Sud-Ouest de Souk-Ahras, une curieuse inscription chrétienne. M. Paul Monceaux l'a datée du vi<sup>e</sup> siècle quand il l'a présentée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres commentée devant elle, à la date du 21 janvier 1916 (*Comptes rendus des séances de l'année 1916, bulletin* de janvier-février, p. 37-39, figure). Ce texte est inspiré par les idées que saint Cyprien a développées dans son opuscule sur l'envie, *De zelo et livore*, demeuré classique dans l'Afrique septentrionale jusqu'en pleine époque byzantine. Il semble bien avoir un double sens et un double objet et viser à la fois les passants suspects et les démons. Les deux hexamètres de cette inscription métrique, que surmontent ou que précèdent des symboles attestant son caractère nettement chrétien, devaient constituer tout ensemble un talisman contre le mauvais-œil et un préservatif contre le Diable.

\*  
\*\*

La Société de l'Histoire de l'Inde française ne se contente plus de la seule publication des précieux textes documentaires conservés dans les archives de Pondichéry ; elle y ajoute une revue, dont les fascicules semestriels alterneront avec les fascicules de textes inédits. Nous avons sous les yeux le premier numéro de cette nouvelle revue. C'est un beau fascicule de 140 pages, très correctement imprimé à Trichinopoly. Il débute par une courte notice, montrant la vie et l'activité de la Société de l'Histoire de l'Inde française depuis sa fondation en mai 1911. Vient ensuite un important travail de M. G. Jouveau-Dubreuil sur les Antiquités de l'époque pallava ; 32 belles planches accompagnent ce mémoire. Notre président qui est le directeur de la *Revue historique de l'Inde française*, ne pouvait manquer d'y apporter sa contribution personnelle ; il l'a fait en publiant un mémoire de Dupleix sur les établissements de la Compagnie des Indes en 1727. Des « variétés » (ce sont en réalité des notices bibliographiques, dont quelques-unes ont paru ici même) complètent le volume. Cette publication fait grand honneur à la Société de l'Histoire de l'Inde française et à M. Martineau, qui en est l'âme ; nous y reviendrons.

\*  
\*\*

En rendant compte de l'ouvrage dans lequel M. Georges Cordier a récemment groupé des extraits des poètes et des prosateurs annamites (*Littérature annamite*, Hanoï-Haiphong, 1914), M. H. Maspero ne s'est pas contenté de montrer qu'il existe en réalité deux littératures annamites, différant l'une de l'autre autant par les sujets traités que par les langues employées ; il a encore déterminé les caractères de la littérature annamite, au sens strict du mot. Celle-ci était, avant l'arrivée des Français, peu considérable, car jusqu'à ce moment, les Annamites ne paraissent jamais avoir jugé leur langue capable d'exprimer des idées sérieuses ; « pour tout ce à quoi ils attribuaient quelque importance, dit M. Maspero

(*Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, t. XIV, 1914, n° 9, p. 1-6), ils avaient toujours recours au chinois ». Aussi, avant la conquête française, les œuvres écrites en annamite se réduisaient-elles à deux catégories : 1) à celle des œuvres légères — poèmes satiriques, érotiques ou romanesques — ; 2) à celle des œuvres édifiantes — poèmes didactiques, romans moraux, poèmes religieux, etc.). La littérature annamite était donc cantonnée dans un cercle assez étroit, que restreignait encore l'éducation toute chinoise des auteurs. « Peu de profondeur dans les idées, jamais de prose, peu d'originalité dans le fond et dans la forme, enfin aucun caractère national », voilà comment M. H. Maspero apprécie la littérature annamite. Mais il corrige aussitôt cette appréciation sévère en rappelant que le génie littéraire des Annamites a porté son effort ailleurs ; « il s'est (dit-il) manifesté à la fois souple, varié et original dans les œuvres composées en chinois ».

\*  
\*\*

M. Lê-van-Thom, un employé des Postes et Télégraphes de la Cochinchine, consacre ses rares instants de loisir à faire connaître dans les milieux annamites tout ce qui peut, historiquement et littérairement, leur permettre de mieux apprécier la civilisation française. De là une Histoire de Gia-Long (*Gia Long Phuc-Quốc*. Saïgon, imp. F. H. Schneider, 1914, in-8 de 78 p., gravures), rédigée par lui à l'instigation de M. Cultru, publiée par lui en quoc-ngu et dédiée à M. André Salles. On ne peut qu'applaudir à l'initiative de M. Lê-van-Thom, dont le travail est illustré et contient plusieurs documents inédits.

\*  
\*\*

## LES AMIS DU VIEUX HUÉ

Pendant tout un temps, personne ne semble, en dehors de la France métropolitaine, s'être intéressé au passé de nos possessions d'outre-mer. Dans des pays nouvellement occupés, les colons avaient, il est vrai, autre chose à faire, de plus immédiat et de plus urgent, que d'étudier l'histoire de ces

pays ; aussi l'initiative gouvernementale a-t-elle seule créé au début — à Madagascar par exemple — des groupements spéciaux chargés de s'occuper des questions se rattachant aux différentes disciplines scientifiques. Il n'en va plus de même aujourd'hui. Un mouvement indéniable pousse les habitants de la France d'outre-mer à s'inquiéter du passé du pays qu'ils habitent et auquel ils s'attachent davantage à mesure qu'ils le connaissent mieux ; aux missionnaires, qui furent les ouvriers de la première heure et même les précurseurs, aux officiers, aux administrateurs, aux savants s'ajoutent les vrais colons. De là l'apparition de sociétés comme celle de l'Histoire de l'Inde française, si agissante et si vivante ; de là encore la constitution des « Amis du Vieux Hué ».

Les Amis du Vieux Hué sont — le nom l'indique nettement — une association ayant son siège dans la vieille capitale de l'Annam et se donnant pour but, aux termes de l'article 2 de ses statuts, « de rechercher, de conserver et de transmettre les vieux souvenirs d'ordre politique, religieux, artistique et littéraire, tant européens qu'indigènes, qui se rattachent à Hué et à ses environs ». Subventionner des missions de recherches, organiser des excursions de documentation, constituer des collections de documents photographiques et d'estampages, enrichir les musées déjà existants ou en créer de nouveaux, ériger des stèles commémoratives, voilà autant de façons de remplir le programme qu'ont tracé aux Amis du Vieux Hué les fondateurs de cette société. En voici encore un autre : publier un bulletin consignnant les résultats des recherches entreprises par la Société, en tant que personnalité scientifique, ou par ses membres individuellement. Tout cela, les Amis du Vieux Hué ont travaillé avec beaucoup de suite à le réaliser depuis le jour de leur fondation, c'est-à-dire depuis la fin de l'année 1913, et ils y ont travaillé avec succès. Sous la direction de M. Louis Dumoutier et du P. Cadière, qui avaient débuté par solliciter le patronage de l'Ecole française d'Extrême-Orient, pouvait-il en être autrement ? Le *Bulletin trimestriel des Amis du Vieux Hué*, dont le rédacteur en chef est le P. Cadière, en fournit des preuves multiples.

Il suffit de parcourir la collection des deux premières

années de ce *Bulletin*, les deux seules que nous ayons sous les yeux, pour constater l'abondance et la variété des sujets intéressants qui y sont traités. Avec sa compétence toute particulière, le P. Cadière a commencé par dresser, en manière de programme, un « plan de recherches pour les Amis du Vieux Hué » que nous avons analysé plus haut (cf. les pages 482-484 du présent numéro); il n'est pas un seul des points indiqués dans cette excellente étude, auquel les huit premiers fascicules du *Bulletin* ne répondent. En attendant la découverte de quelques stations préhistoriques à Hué ou dans ses environs immédiats, il était utile de préciser les caractères de l'industrie préhistorique indochinoise; M. T. V. Holbé l'a fait à propos des échantillons de cette industrie recueillis par le P. H. de Pirey au Kontum et au Quang-Tri (t. II, 1915, p. 43-53, planches). — Deux notules relatives, l'une au rempart cham situé près des Arènes et du Long-tho, l'autre à un fragment de stèle chame conservé dans les bureaux des Travaux publics, et un travail de M. E. Gras sur la statue chame de Giam-Biêu (t. II, p. 385-390, planches; cf. *ibid.*, p. 471-474), voilà pour la seconde époque de l'histoire de Hué. — Sur les deux dernières périodes, sur le Hué annamite et le Hué européen, les études abondent, signées, celles-ci d'Européens et celles-là d'Annamites, — et la chose s'explique aisément, puisque ce Hué est le plus proche de l'époque actuelle, ou même demeure le Hué d'aujourd'hui. Impossible d'énumérer tous ces mémoires; il suffira de mentionner ici quelques-uns d'entre eux, celui du P. Cadière sur la modification du costume prescrite à ses sujets par Vo-Vuong en l'année 1744 (t. II, p. 417-425), ceux qui ont trait aux palais et aux prisons du Vieux-Hué, aux pagodes, une précieuse énumération de 140 pagodes et lieux de culte de Hué, etc. Puis ce sont des notices sur diverses divinités annamites et sur d'importantes cérémonies religieuses, la belle monographie consacrée au sacrifice du Niam-Giao entre autres (t. II, p. 79-166), avec ses magnifiques planches en couleurs, — des études sur l'art annamite, sur les urnes dynastiques du palais de Hué, sur certains motifs ornementaux tels que le dragon (t. II, p. 1-13), sur les bronzes d'art de Minh-Mang (t. II, p. 255-293, planche et figures), etc.

« Le Bulletin, sans être limité à l'insertion de notices, d'indications et documents inédits, devra conserver un caractère scientifique », stipule l'article 5 des statuts. Le P. Canadière s'est rigoureusement conformé à cette prescription, et c'est pourquoi leur *Bulletin* fait le plus grand honneur aux Amis du Vieux Hué. Nous aurons souvent, nous le tenons pour assuré, à en utiliser et à en signaler les mémoires.

Henri FROIDEVAUX.

\*  
\*\*

Nous avons indiqué naguère (t. II, 1914, p. 409) quel précieux instrument de travail constitue, pour ceux qui s'occupent particulièrement de l'histoire du Canada, la belle publication annuelle de l'Université de Toronto intitulée *Review of historical Publications relating to Canada*. Le tome XX de cette bibliographie critique est consacré aux travaux parus en l'année 1915; on y trouvera, soit dans le chapitre II (*The History of Canada*), soit dans les premières sections du chapitre III (*Provincial and local History*), bien des références utiles, et non pas seulement des références, mais aussi des renseignements sur la valeur scientifique des travaux analysés et l'indication des documents inédits qu'ils mettent au jour. Grâce au Rév. P. Hugolin nous savons, par exemple, que le consciencieux ouvrage du P. Jouve sur *les Franciscains et le Canada* contient des textes précieux inconnus, et donc inutilisés jusqu'à présent (p. 17-19); nous apprenons par ailleurs de M. William Bennett Munro (p. 21-23) quel est l'intérêt de la thèse de M. Raymond Du Bois Cahall sur le Conseil souverain de la Nouvelle-France. Mais on aurait tort de s'en tenir à ces seuls chapitres et de ne pas dépouiller le reste de la *Review of historical Publications relating to Canada*; ce serait s'exposer à ignorer l'existence de publications dignes d'attention comme le *Guide to the Documents in the Manuscript Room at the Public Archives of Canada* (p. 213); moins que les travailleurs de la Nouvelle-France, mais parfois néanmoins, les travailleurs de la vieille France auront sans doute profit à s'y reporter (University of Toronto Studies. *Review of historical Publications relating to Canada*, edited by George M.

Wrong, H. H. Langton, W. Stewart Wallace. Volume XX : *Publications of the year 1915*. Toronto, University of Toronto Press, 1915, in-8 de XII-224 p.).

\*  
\*\*

Pour commémorer le troisième centenaire de l'établissement de la foi catholique au Canada, les habitants de Québec ont célébré, les 16 et 17 octobre 1916, de grandes fêtes religieuses. Le cardinal Bégin, archevêque de Québec, a publié, en quelque manière comme préface à ces fêtes sur lesquelles nous reviendrons, une lettre pastorale dans laquelle il a parlé de Champlain et des Récollets. « En fondant une colonie sur les bords du Saint-Laurent, Champlain (a-t-il dit d'abord) avait des vues plus élevées ; il voulait conquérir des âmes, des peuples à son Dieu. » Et le cardinal archevêque de Québec en a fourni des preuves tirées des œuvres de Champlain, « fervent disciple du Christ et digne fils de France », qui « estimait plus le salut d'une âme que la conquête d'un royaume ». Mgr Bégin a ensuite évoqué le souvenir des Récollets qui, en réponse aux démarches faites par Champlain en 1614, furent envoyés en Nouvelle-France l'année suivante : Denys Jamet, Jean Dolbeau, Joseph Le Caron et Pacifique Duplessis, et il a exalté leur zèle et leur activité. Débarqués dans les premiers jours de juin 1615, « ils se mirent à l'œuvre sans retard. Le P. Dolbeau fit construire immédiatement la première église de Québec et de tout le Canada. Le P. Jamet suivit les traficants jusqu'au delà de Montréal pour acquérir des notions exactes sur le pays et sur les peuplades qui l'habitaient. Le P. Le Caron ne craignit pas de suivre les Hurons jusque dans leur contrée, où pas un blanc n'était encore parvenu ».

\*  
\*\*

Dans un substantiel aperçu de l'histoire de la découverte des chutes du Niagara, M. Joseph W. W. Spencer tient Jacques Cartier pour le premier voyageur qui ait découvert le commencement de la route du Niagara et Samuel Champlain pour le premier auteur ayant fait allusion au lac Érié,

à la rivière Niagara et à ses grandes chutes, et même à la largeur de ces dernières. Il signale le P. Ragueneau comme le premier Européen *connu* qui ait vu les chutes et le P. Charlevoix comme leur premier observateur attentif (en 1721), suivi d'ailleurs de très près (dès 1722) par Cavagnac (*Les chutes Niagara : leur découverte et les origines du nom. Bulletin de la Société de Géographie de Québec*, 1916, mai-juin, p. 150-153).

\*  
\* \*

La curieuse « Relation d'un naufrage sur l'île Royale » en 1780-1781, publiée en 1782 à Londres par l'enseigne S. W. Prenties, et résumée par M. Ad. G. dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Québec* (1916, mai-juin, p. 154-167; juillet-août, p. 214-229) montre quelle œuvre d'évangélisation avaient accomplie les missionnaires jésuites auprès des Indiens qui fréquentaient ces parages. Après avoir constaté l'avidité des sauvages avec lesquels il entre en relation et exprimé les craintes que cette avidité lui avait suggérées, l'enseigne au 84<sup>e</sup> régiment d'infanterie qu'était Prenties ajoute : « Le seul motif sur lequel je fondais l'espérance d'un traitement plus humain était la religion qu'ils avaient embrassée, ayant été convertis au christianisme par les Jésuites français avant que cette île nous fût cédée avec le Canada. Ils témoignaient l'attachement le plus vif pour leur foi nouvelle, et souvent ils nous étourdissaient dans la soirée par leur triste psalmodie. C'était sur mon domestique qu'ils avaient réuni toutes leurs affections, parce qu'il était catholique Irlandais et qu'il se joignait à leurs prières bien qu'il n'en entendît pas un seul mot. Je doute fort qu'ils fussent en état de s'entendre eux-mêmes, car leurs chants, ou leurs hurlements, — pour mieux dire —, étaient dans un jargon confus, mêlés de mauvais français et de leur idiome sauvage, avec quelques bouts de phrases latines qu'ils avaient retenues de la bouche de leurs missionnaires. »

---

## TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEUR

	Pages.
CORDIER (Henri), <i>de l'Institut</i> : La mission Dubois de Jancigny dans l'Extrême-Orient (1841-1846).....	129-232
DEHÉRAIN (Henri): La carrière africaine d'Arthur Rimbaud.....	419-450
DELAVAUD (Louis): Documents coloniaux extraits des papiers de Du Fresne.....	385-418
DODWELL (H.): <i>The Records of Fort Saint-George; French Correspondence, 1750 and 1751; The Siege of Madras, 1758-1759</i> .....	233-236
— Le Sénégal sous la domination anglaise.....	267-300
FROIDEVAUX (Henri): <i>The English Factories in India, 1651-1654</i> , by William FOSTER.....	99-105
— Les visées de Louis XIV sur l'Empire Ottoman en 1685-1687.....	110-115
— Un inventaire des anciennes archives de l'Inde française.....	115-118
— Un « Corpus » des inscriptions lithiques du Niger.....	239-244
— <i>Manuel d'Histoire maritime de la France</i> , par Joannès TRAMOND.....	339-345
— La recherche des « possibilités économiques » du Sénégal sous le règne de Louis XVIII.....	348-353
— Gouvernement général de l'Afrique Occidentale française: <i>Annuaire et Mémoires</i> du Comité d'Études historiques et scientifiques de l'Afrique Occidentale française.....	451-455

	Pages.
FROIDEVAUX (Henri) : Le rôle du capitaine Daumas à Mascara (novembre 1837-octobre 1839).....	467-474
— Les Amis du Vieux Hué.....	499-502
MALO (Henri) : Une capture difficile.....	5-18
MARTINEAU (A.) : L'épisode du Black Hole : His- toire ou Légende .....	362-369
— Archives de l'Inde française. <i>Correspondance du Conseil supérieur de Pondichéry avec le Conseil de Chandernagor, 1728-1747</i> .....	455-467
MAYBON (Charles B.) : Au sujet de la « Rivière du Tonkin ».....	257-266
MIROT (Léon) : Deux représentations de la bataille d'Aboukir .....	301-318
ROUSSEAU (François) : Une tentative de colonisation française en Amérique au temps de la Restau- ration : le Champ d'Asile.....	319-338
SAULNIER (Eugène) : L'hôtel du Ministère des Colo- nies (hôtel de Montmorin).....	77-98
SCHEFER (Christian) : La « conquête totale » de l'Al- gérie (1839-1843) : Valée, Bugeaud et Sault....	19-76

---

## TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

*Abréviations.* — A : article ; — B : comptes rendus et notes bibliographiques ; — C : bulletin historique.

---

### GÉNÉRALITÉS.

	Pages.
A. Documents coloniaux extraits des papiers de Du Fresne, par Louis DELAUDAUD. I. Du Fresne et ses papiers.....	385-398
B. <i>Manuel d'Histoire maritime de la France</i> , par Joannès Tramond (Henri FROIDEVAUX).....	339-345
Les revendications coloniales de l'Angleterre à l'égard de la France à la fin de 1813.....	346-347
C. Acquisitions nouvelles des Archives nationales relatives à l'histoire des Colonies.....	121-122
Nouvelles acquisitions du département des Manuscrits à la Bibliothèque Nationale.....	377-378

### EUROPE.

A. L'hôtel du Ministère des Colonies (hôtel de Montmorin), par Eugène SAULNIER.....	77-98
Documents coloniaux extraits des papiers de Du Fresne, par Louis DELAUDAUD. I. Du Fresne et ses papiers.....	385-398
B. Documents nouveaux relatifs à Dominique de Gourgues.....	105-110
Les visées de Louis XIV sur l'Empire Ottoman en 1685-1687 (Henri FROIDEVAUX).....	110-115
<i>Manuel d'Histoire maritime de la France</i> , par Joannès Tramond (Henri FROIDEVAUX).....	339-345

	Pages.
Les revendications coloniales de l'Angleterre à l'égard de la France à la fin de 1813.....	346-347
C. Prisonniers français de la garnison de Corfou à Alger.....	122
Une biographie de Mengaud de la Hage.....	125-126
Le général Galliéni.....	245-246
Relations commerciales entre Bordeaux et Alger au début du xviii <sup>e</sup> siècle.....	247-248
« Les Sauvages de la Mer Pacifique », tableau pour décoration en papier peint.....	252-253
AFRIQUE MÉDITERRANÉENNE.	
A. La « conquête totale » de l'Algérie (1839-1843) : Valée, Bugeaud et Sault, par Christian SCHEFER.....	19-76
Deux représentations de la bataille d'Aboukir, par Léon MIROT.....	301-318
B. Les dernières années de l'occupation espagnole en Tunisie.....	236-239
Ce que l'on sait des Généalogistes Berbères....	347-348
Le rôle du capitaine Daumas à Mascara (novembre 1837-octobre 1839) (Henri FROIDEVAUX).....	467-474
Un emporium tunisien de la Petite Syrte : Gigthis.....	474-477
Les souvenirs de la domination portugaise entre Mogador et Mazagan.....	477-481
C. Prisonniers français de la garnison de Corfou à Alger.....	122
Les fouilles du D <sup>r</sup> Carton à Bulla Regia en 1914.....	123-124
Le général Galbois en Algérie.....	124
Relations commerciales entre Bordeaux et Alger au début du xviii <sup>e</sup> siècle.....	247-248
Les fouilles de l' <i>emporium</i> de Gigthis. ....	248
Fouilles du R. P. Delattre à Carthage....	248-249, 495, 495-496
Les <i>Archives Berbères</i> .....	249-251

	Pages.
Inscriptions de Thuburbo Majus.....	378-379
Le passé de Taza.....	379-380
Un souvenir de l'expédition d'Égypte.....	493-494
Inscriptions puniques de Tunisie.....	496-497
Une inscription chrétienne de Tunisie.....	497

AFRIQUE OCCIDENTALE.

A. Le Sénégal sous la domination anglaise, par H. DODWELL.....	267-300
B. Un « Corpus » des inscriptions lithiques du Niger (Henri FROIDEVAUX).....	239-244
La recherche des « possibilités économiques » du Sénégal sous le règne de Louis XVIII....	348-353
Les premières années de Brazzaville.....	353-356
Gouvernement général de l'Afrique Occidentale française : <i>Annuaire et Mémoires</i> du Comité d'Études historiques et scientifiques de l'Afrique Occidentale française (Henri FROI- DEVAUX).....	451-455
C. Création du « Comité d'Études historiques et scientifiques » de l'Afrique Occidentale fran- çaise.....	124-125

MER DES INDES.

A. Documents coloniaux extraits des papiers de Du Fresne, par Louis DELAUDAUD. II. La France australe. Mémoires présentés à Colbert par l'abbé Paulmyer (1567).....	398-414
— III. Les Français à Fort-Dauphin en 1668....	414-418
La carrière africaine d'Arthur Rimbaud, par Henri DEHÉRAÏN.....	419-450
B. <i>The English Factories in India, 1651-1654,</i> by William FOSTER (Henri FROIDEVAUX).....	99-105
Un inventaire des anciennes archives de l'Inde française (Henri FROIDEVAUX).....	115-118
<i>The Records of Fort Saint George. French Correspondence, 1750 and 1751 ; the Siege of Madras, 1758-1759</i> (H. DODWELL).....	233-236

	Pages.
Les Français dans l'Anosy en 1825. ....	356-359
Deux agents français en Mésopotamie au temps du Premier Empire.....	359-361
L'épisode du Black Hole : Histoire ou Légende (A. MARTINEAU).....	362-369
Archives de l'Inde française. <i>Correspondance du Conseil supérieur de Pondichéry avec le Conseil de Chandernagor, 1728-1747</i> (A. MAR- TINEAU).....	455-467
C. Une lettre de Flinders à Fleurieu.....	380-382
Une revue historique de l'Inde française.....	498

EXTRÊME-ORIENT ET ILES DU PACIFIQUE.

A. La mission Dubois de Jancigny dans l'Extrême- Orient (1841-1846), par Henri CORDIER, <i>de l'Institut</i> .....	129-232
Au sujet de la « Rivière du Tonkin ».....	257-266
B. Causes de l'insurrection de Khôï (1832-1834)...	369-372
C. Le fonds annamite de la Bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient.....	126
Documents manuscrits relatifs aux îles Loyalty.	126-127
Notes géographiques sur le Royaume de Tchampa.....	251-252
« Les Sauvages de la Mer Pacifique », tableau décoratif en papier peint.....	252-253
La littérature annamite.....	498-499
Les Amis du Vieux Hué (Henri FROIDEVAUX)...	499-502

AMÉRIQUE.

A. Une capture difficile, par Henri MALO.....	5-18
Une tentative de colonisation française en Amé- rique au temps de la Restauration : le Champ d'Asile, par François ROUSSEAU.....	319-338
B. Les Acadiens du fleuve Saint-Jean et le gouver- neur du Nouveau-Brunswick Thomas Carle- ton.....	118-120

	Pages.
Les dernières années de Billaud-Varenne (1795-1819).....	372-376
La Saint-Jean-Baptiste en Nouvelle-France...	484-486
Un poème inédit sur les débuts de la colonie française de la Louisiane.....	486-489
Une description des îles Malouines en 1765...	490-492
C. Frédéric-Ernest-Amédée Gagnon .....	127-128
Les « Vieux Papiers », par Benjamin Sulte...	254
Date de la mort de l'hydrographe Jean Deshayes.....	255
Les dénominations géographiques du Nord-Ouest canadien.....	382-383
La Bataille des Plaines, par Benjamin Sulte...	383-384
<i>La Review of historical Publications relating to Canada</i> .....	502-503
Le troisième centenaire de l'établissement de la foi catholique au Canada.....	503
Un naufrage sur l'île Royale en 1780-1781...	504

PLANCHES.

PLANCHE I.	Hôtel du Ministère des Colonies (ancien Hôtel de Montmorin) : Façade Nord, du XVIII <sup>e</sup> siècle, avec tympan remanié du Premier Empire.....	77
PLANCHE III.	Portrait de Mengaud de la Hage.....	125
PLANCHE IV.	Ruines d'Es-Souk (Adrar des Iforas) : vue d'ensemble des nécropoles du Nord-Est.....	241
PLANCHE V.	Ruines d'Es-Souk (Adrar des Iforas) : nécropoles du Nord-Ouest, enceinte de mosquée.....	241
PLANCHE VI.	Ruines d'Es-Souk (Adrar des Iforas)...	241
PLANCHE VII.	Vue d'ensemble et type des sépultures de Bentia (Niger).....	242
PLANCHE VIII.	Stèles épigraphiées de Bentia (Niger)..	242
PLANCHE IX.	Stèle épigraphiée de Bentia (Niger)....	242

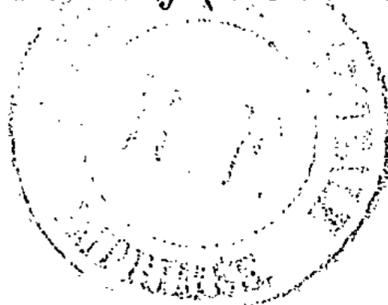
	Pages.
PLANCHE XI. Combat naval d'Aboukir. Aquarelle inédite de François-Étienne Sanglé-Ferrière .....	308
PLANCHE XII. Panorama de la bataille d'Aboukir. Gravure-affiche anglaise de 1799.....	315

CARTES ET PLANS.

PLANCHE II. Institut des Frères des Écoles Chrétiennes. Plan des Immeubles avant les travaux d'aménagement du Ministère des Colonies (1906).....	94
PLANCHE X. Cours de la « Rivière du Tonkin », levé par un navigateur anglais.....	257

GRAVURE DANS LE TEXTE.

Inscription au charbon trouvée dans une casemate de la forteresse de Kaïd-Bey (ancien fort de Pharos)	494
---	-----



---

*Le Gérant : G. PROTAT.*

---

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DES COLONIES

FRANÇAISES

(Prix Lucien de REINACH,  
Académie des Sciences Morales et Politiques, 1943)

---

I. DOCUMENTS INÉDITS

1. **Premier voyage du Sieur de la Courbe fait à la Coste d'Afrique en 1685**, publié avec une carte de Delisle et une introduction, par P. CULTRU. Paris, 1943, in-8 de LVIII-322 pp., avec une carte en dépliant..... 42 fr.
2. JEAN LAW DE LAURISTON : **Mémoire sur quelques affaires de l'Empire Mogol (1756-1761)**, publié avec une carte de Danville et une introduction, par A. MARTINEAU. Paris, 1943, in-8 de LXVI-390 p., avec deux cartes en dépliant..... 48 fr.
3. **La Mission de la « Cybèle » en Extrême-Orient (1817-1818)**. Journal de voyage du capitaine A. de Kergariou, publié et annoté par Pierre DE JOINVILLE. Paris, 1944, in-8 de XXII-248 p., avec une carte..... 7 fr. 50

II. REVUE DE L'HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

- Première année, 1943. Un volume in-8 de 512 pages, avec deux fac-similés d'autographes..... 45 fr.
- Deuxième année, 1944. Un volume in-8 de 416 pages, avec deux planches hors texte..... 45 fr.
- Troisième année, 1945. Un volume in-8 de 576 pages, avec une planche hors texte et 5 croquis dans le texte..... 45 fr.

III. ANNUAIRE

Année 1944. Une brochure in-8 de 32 pages.

---

EN VENTE AUX MÊMES LIBRAIRIES

CHEZ ÉMILE LAROSE

- Histoire de la Presqu'île du Cap Vert et des Origines de Dakar**, par M. Claude FAURE, archiviste du Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale française. Un vol. in-8 (1915)..... 4 fr.
- Bibliographie de l'Afrique Équatoriale Française**, par Georges BRUEL, administrateur en chef des Colonies. In-8°. 1914. 12 fr. 50
- Géographie de l'Afrique Équatoriale Française**, par Georges BRUEL, administrateur en chef des Colonies, préface de Marcel DUBOIS, et introduction de M. MERLIN, gouverneur général de l'Afrique équatoriale française. In-8° avec 180 reprod. fotogr., cartes en noir et en couleur (*sous presse*).
- L'Outillage économique des Colonies Françaises**, par H. PAULIN, ingénieur des Travaux publics au Ministère des Colonies. Préface de M. BOUTTEVILLE, inspecteur général des Travaux publics des Colonies. Un vol. in-8° avec cartes..... 10 fr.
- Guide du Touriste aux Antilles**, par M. LAISANT, JUVANON et BARRALIER. Un vol. in-12, cartes et gravures (1913)..... 7 fr. 50
- Documents scientifiques de la Mission Tilho (1906-1909). Tome III.** — Anthropologie par les D<sup>rs</sup> RIVET, POUTRIN, GAILLARD. — Malacologie par le D<sup>r</sup> PELLEGRIN. — Diptères par SURCOUF. Un fort vol. in-8° jésus avec planches (1914)..... 20 fr.
- Annuaire du Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale française. 1913-1914.** Notices géographiques, historiques, économiques sur chaque Colonie. Cartes en couleurs, plans; fort vol. in-8°..... 6 fr.

CHEZ ÉDOUARD CHAMPION

*Bibliothèque de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration*  
(Série in-8. Volume IV)

Pierre DE JOINVILLE, docteur ès lettres.

LE RÉVEIL ÉCONOMIQUE DE BORDEAUX SOUS LA RESTAURATION

L'ARMATEUR  
BALGUERIE-STUTTENBERG  
ET SON ŒUVRE

- In-8 de xxiii-485 pages..... 10 fr.
- Prix de la Collection complète : 1<sup>re</sup> série, 10 vol. in-8  
écu..... 35 fr.
- — — 2<sup>e</sup> série, 4 vol. in-8 rais. 27 fr. 75

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

---

REVUE

DE

# L'HISTOIRE DES COLONIES

FRANÇAISES

---

QUATRIÈME ANNÉE

1916

II<sup>e</sup> TRIMESTRE



PARIS

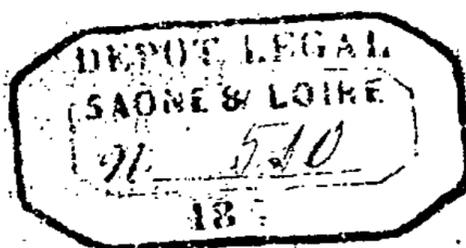
ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

ÉMILE LAROSE

11, RUE VICTOR-COUSIN, 11

*Libraires de la Société de l'Histoire des Colonies françaises.*



## SOMMAIRE

	Pages
Henri CORDIER, <i>de l'Institut</i> . — La mission Dubois de Jancigny dans l'Extrême-Orient (1841-1846). . . . .	129-232
Comptes rendus et Notes bibliographiques. . . . .	233-244
Bulletin historique. . . . .	245-256

### PLANCHES HORS TEXTE :

Pl. IV. Ruines d'Es-Souk (Adrar des Iforas) : vue d'ensemble des nécropoles du Nord-Est. . . . .	241
Pl. V. Ruines d'Es-Souk (Adrar des Iforas) : nécropoles du Nord-Ouest, enceinte de mosquée. . . . .	241
Pl. VI. Ruines d'Es-Souk (Adrar des Iforas). . . . .	241
Pl. VII. Vue d'ensemble et type des sépultures de Bentia (Niger) . . . . .	242
Pl. VIII. Stèles épigraphiées de Bentia (Niger). . . . .	242
Pl. IX. Stèle épigraphiée de Bentia (Niger) . . . . .	242

---

*En cours d'impression :*

## INSTRUCTIONS AUX GOUVERNEURS

### SUR LA COTE OCCIDENTALE DE L'AFRIQUE

Publiées avec commentaires et notes par M. Christian SCHEFER professeur à l'École des Sciences Politiques. Un volume in-8° d'environ 500 pages.

---

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

34, Galerie d'Orléans, Palais-Royal, PARIS

PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DES COLONIES  
FRANÇAISES

(Prix Lucien de REINACH,  
Académie des Sciences Morales et Politiques, 1915)

---

I. DOCUMENTS INÉDITS

1. **Premier voyage du Sieur de la Courbe fait à la Coste d'Afrique en 1685**, publié avec une carte de Delisle et une introduction, par P. CULTRU. Paris, 1913, in-8 de LVIII-322 pp., avec une carte en dépliant..... 12 fr.
2. JEAN LAW DE LAURISTON : **Mémoire sur quelques affaires de l'Empire Mogol (1756-1761)**, publié avec une carte de Danville et une introduction, par A. MARTINEAU. Paris, 1913, in-8 de LXVI-590 p., avec deux cartes en dépliant..... 18 fr.
3. **La Mission de la « Cybèle » en Extrême-Orient (1817-1818)**. Journal de voyage du capitaine A. de Kergariou, publié et annoté par Pierre DE JOINVILLE. Paris, 1914, in-8 de XXII-248 p., avec une carte..... 7 fr. 50

II. REVUE DE L'HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

- Première année, 1913. Un volume in-8 de 512 pages, avec deux fac-similés d'autographes..... 15 fr.
- Deuxième année, 1914. Un volume in-8 de 416 pages, avec deux planches hors texte..... 15 fr.
- Troisième année, 1915. Un volume in-8 de 576 pages, avec une planche hors texte et 5 croquis dans le texte..... 15 fr.

III. ANNUAIRE

Année 1914. Une brochure in-8 de 32 pages.

---

EN VENTE AUX MÊMES LIBRAIRIES

CHEZ ÉMILE LAROSE

- Histoire de la Presqu'île du Cap Vert et des Origines de Dakar**, par M. Claude FAURE, archiviste du Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale française. Un vol. in-8 (1915)..... 4 fr.
- Bibliographie de l'Afrique Équatoriale Française**, par Georges BRUEL, administrateur en chef des Colonies. In-8°. 1914. 12 fr. 50
- Géographie de l'Afrique Équatoriale Française**, par Georges BRUEL, administrateur en chef des Colonies, préface de Marcel DUBOIS, et introduction de M. MERLIN, gouverneur général de l'Afrique équatoriale française. In-8° avec 180 reprod. fotogr., cartes en noir et en couleur (*sous presse*).
- L'Outillage économique des Colonies Françaises**, par H. PAULIN, ingénieur des Travaux publics au Ministère des Colonies. Préface de M. BOUTREVILLE, inspecteur général des Travaux publics des Colonies. Un vol. in-8° avec cartes..... 10 fr.
- Guide du Touriste aux Antilles**, par M. LAISANT, JUVANON et BARRALIER. Un vol. in-12, cartes et gravures (1913)..... 7 fr. 50
- Documents scientifiques de la Mission Tilho (1906-1909). Tome III.** — Anthropologie par les D<sup>rs</sup> RIVET, POUTRIN, GAILLARD. — Malacologie par le D<sup>r</sup> PELLEGRIN. — Diptères par SURCOUF. Un fort vol. in-8° Jésus avec planches (1914)..... 20 fr.
- Annuaire du Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale française. 1913-1914.** Notices géographiques, historiques, économiques sur chaque Colonie; cartes en couleurs, plans. Un fort vol. in-8°..... 6 fr.

CHEZ ÉDOUARD CHAMPION

*Bibliothèque de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration*  
(Série in-8. Volume IV)

Pierre DE JOINVILLE, docteur ès lettres.

LE RÉVEIL ÉCONOMIQUE DE BORDEAUX SOUS LA RESTAURATION

L'ARMATEUR

BALGUERIE-STUTTENBERG  
ET SON ŒUVRE

- In-8 de xxiii-485 pages..... 10 fr.  
Prix de la Collection complète : 1<sup>re</sup> série, 10 vol. in-8  
écu..... 35 fr.  
— — — 2<sup>e</sup> série, 4 vol. in-8 rais. 27 fr. 75

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

---



REVUE  
DE  
**L'HISTOIRE DES COLONIES**  
FRANÇAISES

---

QUATRIÈME ANNÉE

1916

III<sup>e</sup> TRIMESTRE



PARIS

ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

ÉMILE LAROSE

11, RUE VICTOR-COUSIN, 11

*Libraires de la Société de l'Histoire des Colonies françaises*

## SOMMAIRE

	Pages
Charles B. MAYBON. — Au sujet de la « Rivière du Tonkin ». . . . .	257-266
H. DODWELL. — Le Sénégal sous la domination anglaise . . . . .	267-300
Léon MIROT. — Deux représentations de la bataille d'Aboukir. . . . .	301-318
François ROUSSEAU. — Une tentative de colonisation française en Amérique au temps de la Restauration : le Champ d'Asile. . . . .	319-338
Comptes rendus et Notes bibliographiques. . . . .	339-376
Bulletin historique. . . . .	377-384

### PLANCHES HORS TEXTE :

Pl. X. Cours de la « Rivière du Tonkin », levé par un navigateur anglais. . . . .	257
Pl. XI. Combat naval d'Aboukir. Aquarelle inédite de François-Étienne Sanglé-Ferrière . . . . .	308
Pl. XII. Panorama de la bataille d'Aboukir. Gravure-affiche anglaise de 1799. . . . .	315

---

*En cours d'impression :*

## INSTRUCTIONS AUX GOUVERNEURS

### SUR LA COTE OCCIDENTALE DE L'AFRIQUE

Publiées avec commentaires et notes par M. Christian SCHEFER professeur à l'École des Sciences Politiques. Un volume in-8° d'environ 500 pages.

---

---

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

34, Galerie d'Orléans, Palais-Royal, PARIS

# SOCIÉTÉ

## DE L'HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

---

Les membres de la Société reçoivent SEULS toutes les publications faites par elle, leur souscription leur y donnant droit comme l'indique l'article 8 des *Statuts*.

**Il n'est accepté d'abonnement particulier ni POUR LA REVUE, ni pour les volumes de textes publiés par la Société.**

Les volumes de textes et les fascicules de la Revue sont en vente chez les libraires de la Société, *chacun au prix marqué*.

Toutes les communications relatives à l'*administration de la Société* doivent être adressées à M. MOUREY, secrétaire chargé de l'administration de la Société, Galerie d'Orléans, Palais-Royal.

Toutes les communications relatives à la *rédaction de la Revue* doivent être adressées à M. Henri FROIDEVAUX, secrétaire chargé des publications, Galerie d'Orléans, Palais-Royal.

---

PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DES COLONIES

FRANÇAISES

(Prix Lucien de REINACH,  
Académie des Sciences Morales et Politiques, 1915)

---

I. DOCUMENTS INÉDITS

1. **Premier voyage du Sieur de la Courbe fait à la Coste d'Afrique en 1685**, publié avec une carte de Delisle et une introduction, par P. CULTRU. Paris, 1913, in-8 de LVIII-322 pp., avec une carte en dépliant..... 12 fr.
2. JEAN LAW DE LAURISTON : **Mémoire sur quelques affaires de l'Empire Mogol (1756-1761)**, publié avec une carte de Danville et une introduction, par A. MARTINEAU. Paris, 1913, in-8 de LXVI-590 p., avec deux cartes en dépliant..... 18 fr.
3. **La Mission de la « Cybèle » en Extrême-Orient (1817-1818)**. Journal de voyage du capitaine A. de Kergariou, publié et annoté par Pierre DE JOINVILLE. Paris, 1914, in-8 de XXII-248 p., avec une carte..... 7 fr. 50

II. REVUE DE L'HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

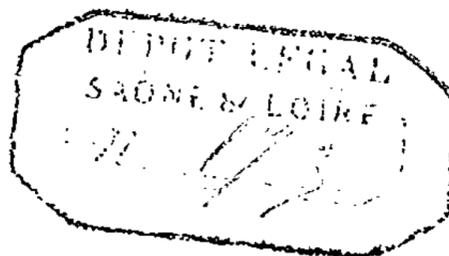
- Première année, 1913. Un volume in-8 de 512 pages, avec deux fac-similés d'autographes..... 15 fr.
- Deuxième année, 1914. Un volume in-8 de 416 pages, avec deux planches hors texte..... 15 fr.
- Troisième année, 1915. Un volume in-8 de 576 pages, avec une planche hors texte et 5 croquis dans le texte..... 15 fr.

III. ANNUAIRE

- Année 1914. Une brochure in-8 de 32 pages.
- Année 1915-1916. Une brochure gr. in-8 de 24 pages.

---

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

---

REVUE  
DE  
**L'HISTOIRE DES COLONIES**  
FRANÇAISES

---

QUATRIÈME ANNÉE

1916

IV<sup>e</sup> TRIMESTRE



PARIS

ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

ÉMILE LAROSE

11, RUE VICTOR-COUSIN, 11

*Libraires de la Société de l'Histoire des Colonies françaises*

## SOMMAIRE

	Pages
Louis DELAUAUD. — Documents coloniaux. Extraits des papiers de Du Fresne . . . . .	385-418
Henri DEHÉRAIN. — La carrière africaine d'Arthur Rimbaud. . . . .	419-450
Comptes rendus et Notes bibliographiques. . . . .	451-492
Bulletin historique. . . . .	493-504
Table alphabétique par noms d'auteur. . . . .	505-506
Table analytique des matières. . . . .	507-512

### GRAVURE DANS LE TEXTE.

Inscription au charbon trouvée dans une casemate de la forteresse de Kaïd-Bey (ancien fort de Pharos).	494
---	-----

---

En cours d'impression :

## INSTRUCTIONS AUX GOUVERNEURS

### SUR LA COTE OCCIDENTALE DE L'AFRIQUE

Publiées avec commentaires et notes par M. Christian SCHEFER,  
professeur à l'École des Sciences Politiques. Un volume in-8°  
d'environ 500 pages.

---

---

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

34, Galerie d'Orléans, Palais-Royal, PARIS

# SOCIÉTÉ

## DE L'HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

---

Les membres de la Société reçoivent SEULS toutes les publications faites par elle, leur souscription leur y donnant droit comme l'indique l'article 8 des *Statuts*.

Il n'est accepté d'abonnement particulier ni **POUR LA REVUE**, ni pour les volumes de textes publiés par la Société.

Les volumes de textes et les fascicules de la Revue sont en vente chez les libraires de la Société, *chacun au prix marqué*.

Toutes les communications relatives à l'*administration de la Société* doivent être adressées à M. MOUREY, secrétaire chargé de l'administration de la Société, Galerie d'Orléans, Palais-Royal.

Toutes les communications relatives à la *rédaction de la Revue* doivent être adressées à M. Henri FROIDEVAUX, secrétaire chargé des publications, Galerie d'Orléans, Palais-Royal.

---

PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DES COLONIES  
FRANÇAISES

(Prix Lucien de REINACH,  
Académie des Sciences Morales et Politiques, 1915)

I. DOCUMENTS INÉDITS

1. **Premier voyage du Sieur de la Courbe fait à la Coste d'Afrique en 1685**, publié avec une carte de Delisle et une introduction, par P. CULTRU. Paris, 1913, in-8 de LVIII-322 pp., avec une carte en dépliant..... 12 fr.
2. JEAN LAW DE LAURISTON : **Mémoire sur quelques affaires de l'Empire Mogol (1756-1761)**, publié avec une carte de Danville et une introduction, par A. MARTINEAU. Paris, 1913, in-8 de LXVI-590 p., avec deux cartes en dépliant..... 18 fr.
3. **La Mission de la « Cybèle » en Extrême-Orient (1817-1818)**. Journal de voyage du capitaine A. de Kergariou, publié et annoté par Pierre DE JOINVILLE. Paris, 1914, in-8 de XXII-248 p., avec une carte..... 7 fr. 50

II. REVUE DE L'HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

- Première année, 1913. Un volume in-8 de 512 pages, avec deux fac-similés d'autographes..... 25 fr.
- Deuxième année, 1914. Un volume in-8 de 416 pages, avec deux planches hors texte..... 25 fr.
- Troisième année, 1915. Un volume in-8 de 576 pages, avec une planche hors texte et 5 croquis dans le texte..... 25 fr.
- Quatrième année, 1916. Un volume in-8 de 512 pages avec douze planches hors texte et une gravure dans le texte..... 25 fr.

III. ANNUAIRE

- Année 1914. Une brochure in-8 de 32 pages.
- Année 1915-1916. Une brochure gr. in-8 de 24 pages.

